

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - PAGES SPÉCIALES AU NUMÉRO 260, NOVEMBRE 2024

11^e CONGRÈS NATIONAL

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025



Fédération Syndicale Unitaire



Cahier spécial n° 2
Congrès de la FSU

Textes préparatoires
Rapport financier

Sommaire

- **Thème 1** p. 4
- **Thème 2** p. 32
- **Thème 3** p. 51
- **Thème 4** p. 68
- ***Zoom Extrême droite*** p. 84
- **Propositions de modifications statutaires** p. 86
- **Rapport financier** p. 86

Les textes adoptés lors de congrès antérieurs, et qui constituent le corpus revendicatif, sont disponibles sur le site de la FSU nationale, rubrique « La vie fédérale », sous-rubrique « La F.S.U. », en cliquant sur « Textes fédéraux ».

Éditorial



Benoît Teste
secrétaire général

La préparation de notre congrès de Rennes, le 11^e de notre fédération, se poursuit. Voici le deuxième numéro supplémentaire de *Pour*.

Il contient les textes préparatoires permettant de lancer les débats des congrès départementaux et ceux du congrès national.

Enjeux dans l'éducation, la formation, la recherche et la culture (thème 1) – Avenir du service public, de la Fonction publique et des agent·es (thème 2) – Construction des alternatives économiques, sociales et écologiques (thème 3) – Avenir de la FSU et du syndicalisme ainsi qu'une réflexion spécifique sur l'extrême-droite (thème 4)... autant de grandes thématiques qui appellent réflexions, débats et propositions.

Ces textes ne sont pas définitifs mais à discuter et ils peuvent être amendés.

Chaque syndiqué·e peut y contribuer, soit par son congrès départemental, soit par son syndicat national.

Le congrès national de Rennes fera la synthèse de ces débats et propositions et il adoptera les textes définitifs.

Les enjeux sont importants et les défis à relever sont nombreux si nous voulons contribuer à construire une société plus juste et plus solidaire.

Force essentielle dans la Fonction publique, porteuse d'un syndicalisme de transformation sociale, la FSU a une responsabilité particulière.

Les débats et décisions de notre prochain congrès sont donc importants.

Alors, bons débats à toutes et à tous et rendez-vous à Rennes !



1 **THÈME 1 - Éducation, formation, recherche et culture : le service public, ses personnels et leurs métiers pour l'émancipation de toutes et tous**

2 **Préambule - Nécessité du service public et contre le développement du privé**

3 Depuis sa création, la FSU défend le projet d'une société de justice sociale appuyée sur une école démocratique et émancipatrice. Alors que les politiques économiques, sociales et éducatives des dernières années ont accru les inégalités sociales et scolaires, la FSU promeut une école et des formations qui permettent à toutes et tous d'apprendre et d'acquérir des diplômes et des qualifications. Cela suppose de rompre avec les orientations néolibérales des politiques publiques et de mettre en œuvre de toute urgence les mesures que la FSU porte pour l'école, l'enseignement supérieur, la recherche et pour leurs personnels. Cela suppose également d'investir considérablement dans l'école, de la maternelle à l'université, à rebours des politiques d'austérité et au contraire de la priorité de plus en plus souvent donnée au financement du privé. De la voie professionnelle au supérieur, à tous les niveaux d'enseignement, notre pays a besoin d'un service public financé, conforté, se développant en respectant les choix d'orientation des élèves et des étudiant-es. Cet indispensable développement du système éducatif public demande de s'appuyer sur des personnels qualifiés, indépendants, responsables, concepteurs des formations et de leurs enseignements, et pour cela, de reconnaître et de revaloriser leurs statuts. A l'opposé des orientations politiques visant la mise au pas de la jeunesse, le développement des services publics revendiqué par la FSU inclut la protection de la jeunesse et les moyens nécessaires à son émancipation. Dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la culture, la FSU se mobilise sans relâche et quel que soit le projet politique des gouvernements qui se succèdent, pour un service public renforcé, des personnels reconnus et soutenus dans leurs métiers, et pour l'émancipation de toutes et tous.

4 **Partie I. État des lieux et critiques des politiques actuelles**

5 **I.1. Les politiques libérales, réactionnaires et inégalitaires**

6 Face aux crises causées par les politiques libérales de ces dernières années, le gouvernement a poursuivi ses réformes néolibérales, réactionnaires, en les accélérant fortement sous la présidence d'E. Macron, et encore plus avec G. Attal comme ministre. Les réformes dans l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche, qui consistent à attaquer l'école émancipatrice reposant sur l'accès aux savoirs et la réduction des inégalités scolaires, visent principalement à améliorer l'employabilité des futur-es salarié-es pour faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde » en amenant une partie de la population scolaire à bac +3 et plus et en cantonnant l'autre partie à bac -3. Bien que la stratégie de Lisbonne n'ait pas atteint ces objectifs, la Commission européenne continue son parti-pris néolibéral sous couvert de transition numérique, écologique et de réindustrialisation. L'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage sont réformés pour servir les entreprises, réduire le « coût » du travail et répondre rapidement à leurs besoins en compétences, tout en assumant l'accentuation des inégalités d'accès à la formation pour les jeunes. Les coupes dans les budgets publics de recherche et d'éducation se poursuivent, tandis que le secteur privé est favorisé dans un marché de l'éducation et de la formation bien établi.



1.2. Un modèle de jeunesse française « qui se tient sage »

Depuis les années 70, les gouvernements successifs ont évolué d'une approche moralisatrice à une discrimination systématique envers l'enfance et la jeunesse, surtout dans les quartiers populaires, avec une mise au pas, comme si cette jeunesse n'appartenait pas à la nation. Les réformes et mesures répressives de Macron visent à contraindre la jeunesse à « se tenir sage », sous le prétexte fallacieux d'une jeunesse dont la délinquance remonterait, alors que les chiffres du ministère de la justice démontrent le contraire. Font système, pour réprimer la jeunesse, l'instrumentalisation de la justice des mineur-es, celle de l'École, les coupes budgétaires affectant la protection de l'enfance, et les violences policières répétées, particulièrement dans les quartiers populaires. De nombreux enseignements comme l'EMC sont instrumentalisés au service d'une vision disciplinaire de l'éducation qui passe notamment par le développement du SNU, y compris sur temps scolaire avec les classes engagées. À l'université, les forces de l'ordre répriment les étudiant-es mobilisé-es, notamment pour la paix en Palestine, limitant ainsi la liberté d'expression. Pour la FSU, remplacer l'éducation par le contrôle et la répression ne peut qu'aggraver la violence sociale.

1.3. Tri des élèves et étudiant-es

Les politiques menées ces dernières années, en visant l'augmentation du caractère ségrégatif du système scolaire, en ont renforcé le caractère inégalitaire. L'IPS des établissements met en évidence le séparatisme scolaire des plus riches. Le resserrement sur les fondamentaux et l'individualisation des parcours et des apprentissages accroissent des inégalités d'apprentissages socialement marqués. Avec la réforme dite du « Choc des savoirs », le tri des élèves commencerait dès la maternelle par la mise en œuvre des programmes, normatifs et mécanistes, puis dès le CP par les évaluations standardisées, pour les catégoriser et les assigner à des groupes de besoins en primaire puis de niveaux en français et mathématiques au collège. Ce tri se poursuivra avec des outils comme la « Découverte des métiers », dès la Cinquième, visant à préparer une sortie du système scolaire précoce des élèves les plus en difficulté via l'apprentissage post-Troisième. Enfin, si le DNB devient obligatoire pour entrer en Seconde GT et Professionnelle en voie scolaire, il constituera ainsi la deuxième lame du dispositif de tri, limitant l'accès au baccalauréat et cherchant à abaisser les niveaux de qualifications pour tous et toutes au lycée pour près d'un-e collégien-ne sur 5, en les orientant vers l'apprentissage.

En lycée général et technologique, les études ont montré que choisir des spécialités renforce les déterminismes sociaux et genrés en termes d'orientation. Enfin, les plateformes d'affectation « Parcoursup » puis « MonMaster » qui organisent la sélection et sont mises en place pour masquer les investissements insuffisants (places manquantes, personnels insuffisants) creusent les inégalités scolaires et sociales. Cela favorise les formations privées lucratives et vers lesquelles se tournent les jeunes. Cela est le résultat d'un refus politique d'abonder l'enseignement supérieur public en moyens. Cela favorise les formations privées lucratives, vers lesquelles se tournent les jeunes, grâce au soutien financier très fort de l'Etat.

1.4. Inclusion

Les politiques en matière d'École inclusive se sont accélérées avec des conséquences structurelles importantes. L'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisé-es ne s'est pas accompagnée des réformes nécessaires à l'amélioration de la scolarité de tous et toutes. Le constat d'une dégradation des conditions de travail et d'accueil est partagé par tous les personnels dans les écoles, les établissements, les établissements spécialisés et les structures d'enseignement adapté. Tous les moyens mis à disposition du traitement de la difficulté scolaire ont été remis en cause. Le changement des missions d'enseignant-es spécialisé-es en personnels ressources et leur baisse d'effectifs (RASED), la non-crédation d'emplois d'infirmier-es, de psychologues et d'assistantes sociales, la mutualisation des AESH et le maintien de leurs conditions précaires, ainsi que la réduction des structures de l'enseignement adapté et spécialisé, ont contribué à renforcer les inégalités scolaires avec des élèves non accompagné-es,



et mis à mal le suivi infirmier et psychologique de ces élèves. De plus, la hiérarchie des savoirs introduite par la logique des « fondamentaux » conduit à une inégale attribution des moyens AESH, laissant certains enseignements quasiment sans ces aides indispensables. L'acte 2 de l'école inclusive poursuit cette dynamique de médicalisation et d'externalisation du traitement de la difficulté scolaire notamment par l'entrée du médical, du paramédical et des officines libérales dans l'école, au détriment de la prévention. Cette politique contribue à invisibiliser certains élèves à besoins spécifiques (allophones, enfants du voyage...) et accentue le phénomène de déscolarisation totale ou partielle d'élèves dès la maternelle.

14 1.5. Conception portée par le ministère des métiers de l'éducation et métiers mis au pas

15 La professionnalité des personnels n'a cessé d'être remise en cause depuis Blanquer, avec une volonté affirmée de mettre sous le contrôle des hiérarchies les pratiques pédagogiques et éducatives et de déqualifier les métiers. Tout est prétexte à dévaloriser l'expertise des personnels pour qu'ils et elles renoncent à leur autonomie professionnelle, pourtant déterminante pour conduire les apprentissages. Données pseudo-scientifiques portées par le CSEN, survalorisation des neurosciences, « savoirs fondamentaux » qui écrasent tout autre savoir et savoir-faire, pilotage par les évaluations standardisées pour contrôler les élèves et les personnels, réécriture problématique des programmes scolaires précisant les modalités d'enseignement, labellisation des manuels... tout fait système pour contester aux personnels leur droit statutaire de penser leur métier.

16 Érigeant de la même manière les compétences mesurables et quantifiables en objectifs centraux, les Conseils académiques des savoirs fondamentaux (CASF) font des dégâts : les résultats aux évaluations standardisées sont ainsi devenus les seuls indicateurs du pilotage des recteur-trices, justifiant la multiplication des contrôles relatifs aux méthodes et aux manuels. À ce titre, les manuels imposés à Mayotte et en Guyane sont emblématiques du choix politique de mettre un terme à la liberté pédagogique des enseignant-es.

17 Les Écoles académiques de formation continue (EAFC) déploient des plans de formation de plus en plus déconnectés de toute élaboration paritaire. Ces écoles permettent de contourner les conseils académiques ou départementaux de formation et les CSAD et CSAA. Elles permettent aussi de traiter les formatrices et formateurs eux-mêmes en exécutant-es de scénarios élaborés sans elles et eux. Les partenariats se développent avec les opérateurs qui ne sont pas des acteurs publics. Plus que jamais la FSU se positionne en outil de renforcement de la professionnalité enseignante et de tous les métiers de l'éducation.

18 Partie II. Une culture commune pour la démocratisation scolaire : contenus et pratiques

19 Introduction

20 La FSU promeut une culture commune émancipatrice, construite sur des savoir-faire, des connaissances et des compétences pour pouvoir agir en citoyen-ne éclairé-e et émancipé-e. À l'heure des crises climatiques et sociales, c'est un enjeu démocratique. Cette ambition implique une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

21 Les réformes du système éducatif ont conduit à une exacerbation des inégalités d'apprentissage, un renforcement du tri social et de l'orientation subie des élèves et des étudiant-es. Elles ont mis sous tutelle les pratiques enseignantes avec la multiplication de méthodes imposées aux équipes éducatives et pédagogiques. Elles restreignent la qualité des formations au seul critère de l'insertion professionnelle et généralisent une évaluation par les compétences individuelles qui tend à restreindre la portée de la qualification professionnelle jusqu'alors reconnue pour toutes et tous les diplômé-es.

22 Défendre un système éducatif démocratique rompant avec les déterminismes de genre,

sociaux et culturels implique la défense des libertés pédagogiques et de recherche, un renforcement de la professionnalité des personnels et la promotion de pratiques visant l'émancipation.

II.1. Contenus de formation et de certification 23

II.1.1. Culture commune 24

Opposée aux visées inégalitaires et réactionnaires des contenus scolaires que portent les ministères et une partie de la classe politique, la FSU prône une culture commune faisant sens, ouverte et émancipatrice, prenant en compte la diversité sociale et culturelle, promouvant le respect de la culture de l'autre pour « faire société » dans un modèle apaisé. Elle doit permettre de faire accéder l'ensemble de la jeunesse à des savoirs démocratiques et émancipateurs, de former des personnes libres, éclairées, épanouies, critiques, soucieuses d'égalité et de fraternité. 25

II.1.2. Programmes, fondamentaux, culture générale 26

La culture générale, prônée par les ministères et une partie de la classe politique, s'inscrit dans une conception élitiste et nationale des savoirs et de la culture. Le concept de « fondamentaux » renvoie à des compétences de bas niveau en français et en mathématiques dont l'acquisition est mesurable lors d'évaluations standardisées, déconnectées de la réalité des classes et de l'effectivité des apprentissages de haut niveau. L'idée est que si l'ensemble des élèves doit maîtriser certains savoirs ou procédures décrits comme fondamentaux, seul-es certain-es pourront accéder à l'ensemble des savoirs. Pourtant ces derniers sont tous fondamentaux. 27

Des projets de programmes contiennent des méthodes pédagogiques, en contradiction avec la professionnalité des personnels et les consensus scientifiques, mais recommandées par le CSEN. 28

Pour la FSU, les contenus et les pratiques doivent permettre de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, écologiques, culturels, les rapports sociaux, les inégalités sociales et scolaires. 29

Les choix pédagogiques relèvent de la liberté pédagogique des enseignant-es. 30

II.1.3. L'éducation à la sexualité 31

Le projet de programme d'Éducation à la Sexualité, non publié à la rentrée 2024, de la maternelle au lycée repère dans les programmes scolaires des entrées liées à l'EVARS (Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle). S'il est un premier pas pour la mise en œuvre de l'EVARS, celle-ci risque d'être entravée par des contraintes imposées, surtout dans le second degré (co-animation et interdisciplinarité). Par ailleurs, son contenu est imparfait, notamment parce qu'il aborde peu les questions LGBTQIA+. Enfin, le manque de formation continue des personnels reste un frein. La FSU insiste sur la formation obligatoire des intervenant-es, la nécessité d'équipes pluriprofessionnelles et le fait que cet enseignement doive rester à la main de ces équipes. 32

II.1.4. Les compétences psycho-sociales 33

Les compétences psychosociales (CPS) envahissent le champ de l'éducation, comme en EMC et EVARS, prétendant développer empathie, bienveillance ou estime de soi. Cette approche semble privilégier l'adaptabilité et le développement personnel à la construction de sujets émancipés développant un esprit critique et découvrant l'altérité. Le recours aux compétences psychosociales priorise l'adaptabilité à l'existant plutôt que l'émancipation dans le monde scolaire ou dans le monde professionnel. Dans les LP notamment, les compétences comportementales attendues s'orientent parfois vers un asservissement aux règles fixées par l'employeur. La FSU questionne les objectifs de ces apprentissages, s'inquiète de la place qu'ils prennent dans l'organisation des études et de leur utilisation pour normaliser les comportements dans une perspective se focalisant avant tout sur l'employabilité. 34

II.1.5. Évolution des modes de certification, élaboration des diplômes 35

Au collège, le DNB est en concurrence avec des certifications qui se multiplient sans toujours évaluer les programmes : Pix, Ev@lang, passeports Educfi et Educdroit et une certification de mathématiques en Troisième ! 36



37 La pression visant à systématiser l'inscription des élèves de SEGPA au DNB alors que certain-es n'ont pas acquis les compétences de cycle 3 met en danger leur projet de réussite scolaire et pose un problème d'éthique professionnelle. L'évaluation doit correspondre aux enseignements proposés et être en accord avec le projet scolaire de l'élève et de sa famille. La FSU s'oppose au DNB comme outil du tri social de l'ensemble des élèves.

38 Pour les diplômes hors ÉN et Agriculture (hormis les titres professionnels du ministère du Travail), des équivalences peuvent être envisagées, quand le parcours de formation et de certification sont cohérents (coïncidence des savoirs et savoir-faire validés). À l'inverse, les titres, et certifications (CQP) ne peuvent équivaloir aux diplômes de l'ÉN.

39 II.1.5bis Pour le lycée

40 Au lycée GT, la notation permanente et une évaluation largement locale avec le contrôle continu, alimentent les dossiers de candidatures sur Parcoursup et conditionnent de fait des possibilités de poursuite d'études. Le plan local d'évaluation (PLE) est un outil pour normer et contrôler les pratiques professionnelles au mépris de la liberté pédagogique. Il ne répond en rien à l'exigence d'égalité de traitement entre les élèves devant l'examen. La FSU exige la suppression du PLE et du contrôle continu.

41 Elle revendique le retour à un baccalauréat conçu comme premier grade universitaire, garant de l'accès à l'enseignement supérieur, avec des épreuves terminales, nationales et anonymes. Les épreuves du baccalauréat doivent être conçues en lien avec les contenus et les démarches enseignés en classe.

42 II.1.6. La certification dans le supérieur

43 La FSU s'oppose au développement des micro-certifications dans (les formations professionnelles de) l'enseignement supérieur qui instaure de fait une concurrence entre ces certifications et les diplômes nationaux. Elle dénonce les risques de découpe des programmes de formation, de destruction de la cohérence du diplôme et de mainmise des entreprises sur la définition des contenus de formation dans un marché des diplômes orienté vers la demande. La construction des maquettes des diplômes nationaux, y compris professionnels, doit rester la mission des enseignant-es titulaires du supérieur qui en assurent une répartition entre formations académiques et formations professionnelles. La FSU rappelle que la meilleure garantie d'une évolution professionnelle dans la carrière reste le diplôme.

44 II.1.7. VAE et bilan de compétences

45 La loi « plein emploi » modifie la VAE afin d'atteindre 100 000 VAE par an dans les secteurs en tension. Malgré des avancées intéressantes (procédure de VAE simplifiée, renforcement de l'accompagnement), la FSU dénonce la disparition de la durée d'expérience requise et l'ouverture à toutes les certifications du RNCP.

46 Elle demande le rétablissement de cette durée et s'oppose à la validation par blocs de compétences, véritable frein à la montée en qualification des salarié-es.

47 Elle défend un service public de la VAE uniquement financé par l'État et sous la seule responsabilité des ministères certificateurs. La VAE doit être reconnue par les employeurs dans l'évolution de la carrière et du salaire.

48 II.2. Pratiques éducatives et de recherche

49 II.2.1. Pratiques pédagogiques : les professionnalités face aux prescriptions / labellisation

50 À tous les niveaux du système éducatif, les ministères intensifient leur contrôle des pratiques des personnels. Les labels divers, les vadémécums officiels, les plans de formations, les nouvelles instances comme les conseils académiques des savoirs fondamentaux ou les appels à projet dans le supérieur convergent vers une forme de dirigisme pédagogique visant l'imposition du modèle univoque et controversé de « l'éducation fondée sur les données probantes ». Les prescriptions pédagogiques sont de plus en plus contraignantes, notamment sur l'usage du numérique ou l'approche par compétences, qui sont prises en compte dans l'évaluation des personnels et donc pour leur carrière. Des projets de texte prévoient la labellisation des manuels, contrôlée



par le Conseil scientifique de l'éducation nationale. C'est une offensive supplémentaire contre la professionnalité des enseignant-es, leur autonomie et leur créativité, pourtant indispensables à la réussite des élèves.

II.2.1bis. Pratiques de recherche

La FSU défend des pratiques de recherche devant permettre la production de connaissances, dans tous les champs disciplinaires et interdisciplinaires, leur libre diffusion à l'ensemble de la société et le respect des libertés académiques, incluant la liberté de recherche. Ces valeurs d'indépendance doivent être garanties par le statut de la Fonction publique pour les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, par une évaluation et une politique scientifique effectuées par des pairs majoritairement élus, par des dotations de base des établissements permettant de financer leurs laboratoires et de conduire leur propre politique scientifique, par une organisation de la recherche soutenable et par un partenariat équilibré entre la recherche publique, la recherche privée et la société.

II.2.2. Hétérogénéités, individualisation et différenciation

(Complémentaire au mandat réaffirmé de Metz)

Prendre en compte l'hétérogénéité (et notamment le rapport aux savoirs des élèves et des étudiant-es des classes populaires) est un élément important pour viser la démocratisation des savoirs. La dimension collective du groupe classe est essentielle. Elle permet les pratiques de coopération, de confrontation visant l'accès de toutes et tous à une culture commune. La différenciation pédagogique en est une modalité possible qui repose sur l'expertise de l'enseignant-e pour faire réussir tous les élèves et étudiant-es. Elle permet, autour d'une même activité pour la classe, d'adapter les modalités de travail. En aucun cas elle ne doit conduire à une individualisation, facteur de creusement des inégalités scolaires.

II.2.2bis. Utilisation de l'IA, prétexte à l'individualisation ?

Face aux rapports aux savoirs hétérogènes des élèves et étudiant-es, l'IA est présentée comme une aide à la « personnalisation » des apprentissages, notamment avec MIA Seconde pour le français et les mathématiques. Le plan d'action MEN 2024-2027 « Pour une politique ambitieuse de la donnée » prévoit d'autres axes, dont « expérimenter la détection, dès les premiers signes, des élèves en risque de décrochage scolaire pour mieux les prendre en charge ». L'entrée des élèves dans des apprentissages complexes, est ainsi restreinte à des entraînements limités et répétitifs, ce qui ne peut que générer malentendus scolaires et inégalités supplémentaires. La FSU rappelle que le numérique en général et les IA n'ont rien d'inéluctable et relèvent de choix politiques et économiques. Les personnels doivent garder la maîtrise de leurs outils pédagogiques ; le droit de ne pas utiliser les IA doit être préservé également pour les élèves, les étudiant-es et les familles.

II.2.3. Interdisciplinarité, co-intervention (Corpus Metz)

II.2.4. Numérique et apprentissages

Le numérique éducatif n'acquiert de valeur ajoutée qu'à travers la valeur pédagogique de ses usages, qui doivent viser la maîtrise du numérique comme outil mais aussi comme champ culturel. La FSU s'oppose à la numérisation forcée de l'éducation par le ministère et les collectivités, qui ignorent les impacts politiques et environnementaux à court et long termes, la fracture numérique, et la surexposition aux écrans. Elle dénonce le manque de concertation avec les professionnel·les et les conséquences pédagogiques qui en découlent. Elle appelle à une évaluation rigoureuse des besoins d'équipement et à la priorité des logiciels open source et des matériels durables. Elle s'oppose à l'introduction systématique des IA dans l'éducation, notamment celles qui reposeraient sur les données personnelles et de travail des élèves, des étudiant-es et des personnels.

II.2.4bis. IA et recherche

Les outils d'intelligence artificielle contribuent à produire de nouveaux contenus et leur utilisation se propage à une vitesse vertigineuse dans les activités de recherche. Ces outils d'intelligence artificielle permettent notamment des progrès inédits, par



exemple en imagerie médicale, en traitement des données, en modélisation de molécules, dans la production de codes informatiques, etc. En contrepartie, les algorithmes d'intelligence artificielle augmentent le risque de biais et de production de faux contenus et soulèvent de nombreuses questions d'éthique. Par exemple, les questions de propriété des données et des résultats de la recherche se posent, ainsi que les questions de la science ouverte et du partage de données et des résultats, du financement par les systèmes de recherche publics et utilisation de ces ressources par des entreprises privées (essentiellement aux USA et en Chine).

63 **II.2.5. Évaluation des élèves VS pilotage par les évaluations**

64 La liberté pédagogique des enseignant·es concernant les modalités d'évaluation des élèves en classe doit être respectée. La formation initiale et continue doit leur permettre de faire des choix éclairés.

65 L'évaluation des politiques publiques, le pilotage par la performance et la mise en concurrence, l'avancée vers la contractualisation ont amené l'institution à rechercher dans l'évaluation des élèves des indicateurs chiffrés susceptibles de comparaison, l'institution s'en emparant pour lui faire jouer un rôle dans le management et le pilotage des écoles et établissements.

66 Si une évaluation du système éducatif par échantillons peut être utile, la FSU dénonce le pilotage des écoles, collèges et lycées par les évaluations standardisées, dont elle demande l'abandon.

67 **II.2.6. Pratiques et marchandisation de l'école et de l'université**

68 La FSU s'oppose à l'entrisme du privé dans les missions éducatives (difficultés scolaires, orientation, éducation prioritaire, cités éducatives, formations du supérieur) via des officines et des établissements privés subventionnés par l'argent public (déductions fiscales, budget de l'État et des collectivités territoriales). L'effet limité des Cités éducatives pousse la FSU à demander leur abrogation. La FSU défend la reconstruction d'une réelle politique d'éducation prioritaire et un service public d'éducation de la maternelle au supérieur, servi par des fonctionnaires, assuré sur l'ensemble du territoire, pour faire réussir le plus grand nombre de jeunes et les mener au plus haut niveau de qualification.

69 **II.2.7. Évaluation de l'école**

70 La FSU revendique la suppression du Conseil d'évaluation de l'École, outil de pilotage et de contrôle soumis à la volonté ministérielle. Elle s'oppose à la culture de l'évaluation et au pilotage par les résultats qui ont pour conséquence la mise en concurrence des écoles et établissements. La FSU recommande une évaluation par un organisme indépendant de l'exécutif sur le modèle du CNEC. Celui-ci peut s'appuyer sur l'état de la recherche au sens large.

71 La FSU demande l'arrêt des auto-évaluations et évaluations des établissements scolaires qui ne visent qu'à faire un audit à objectif managérial, en faisant porter aux seules équipes la responsabilité des difficultés rencontrées.

72 **II.2.7bis. Évaluation de la recherche**

73 La FSU revendique une évaluation de la recherche par des pairs majoritairement élus comme celles et ceux du Conseil national des universités (CNU) et du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

74 **Partie III. Quelle organisation pour combattre les inégalités ?**

75 **Introduction**

76 La France figure parmi les pays européens où les inégalités sociales en matière de résultats scolaires sont les plus fortes (INSEE références 2023). Ces inégalités progressent encore avec un écart entre les plus ou moins « performants » sur le plan scolaire qui continue d'augmenter. En 2022, 41 % des enfants ayant des parents cadres ont de bons résultats en français, contre 6 % des enfants d'inactifs et 10 % des enfants d'ouvriers ;



à l'inverse, 45 % des enfants d'inactifs et 26 % des enfants dans un ménage ouvrier sont en difficulté, contre 5 % des enfants de cadres supérieurs (DEPP 2024). Les politiques mises en œuvre, loin de s'attaquer à ce problème, accompagnent ce phénomène en sous-finançant le service public et en lui demandant de trier les jeunes afin de leur faire quitter le système éducatif de façon précoce. Les jeunes de milieux populaires subissent ainsi en premier les difficultés d'accès à la qualification et au marché du travail. L'école et l'université publiques restent le seul moyen pour lutter contre les inégalités de « devenir scolaires » et de parcours d'études socialement déterminés, qu'il s'agisse des inégalités sociales, culturelles, de santé, de genre ou territoriales. Elle a plus que jamais besoin de moyens et d'ambition, pour lutter contre toutes les inégalités afin de permettre la réussite de toutes et de tous.

III.1. Offre de formation sur le territoire

77

III.1.1. Introduction : polarisation des territoires, déréglementation de l'offre de formation

78

La recherche d'une adéquation entre l'offre de formation et le bassin d'emploi, entre l'offre de formation et le milieu social d'origine des élèves et des étudiant-es contribue à renforcer les inégalités d'accès en matière de formations. Pour la FSU, l'adéquationnisme au niveau de la formation initiale est un carcan territorial, économique et social qui limite l'émancipation des jeunes, premier moteur d'une insertion professionnelle, sociale et citoyenne réussie. Les services publics de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur doivent offrir des conditions d'études et d'emplois égalitaires sur l'ensemble du territoire et ne pas réduire la qualité des formations au seul critère de l'insertion professionnelle de leurs diplômé-es.

79

III.1.2. La réforme du lycée général et technologique

80

Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation du lycée dans le mécanisme de la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur. En cinq ans, le lycée est devenu le terrain d'expérimentation grandeur nature d'une politique éducative qui scelle l'abandon du projet démocratique d'élévation des qualifications de toute la population. Sous couvert de la liberté de choix et de l'individualisation des parcours de formation, l'organisation des enseignements amplifie les inégalités de genre et entretient la relégation des moins favorisé-es, socialement et scolairement.

81

III.1.3. Spécialités et options des collèges, des lycées général, technologique et professionnel

82

La pénurie de moyens qui s'aggrave d'année en année réduit le champ de l'offre éducative en collège, ne permettant pas d'offrir un éventail d'options suffisant dans chaque établissement. La FSU exige que la carte des options soit concertée avec les organisations syndicales au niveau départemental afin qu'elle n'organise pas la concurrence entre les collèges et pour qu'elle n'induisse pas un tri social des élèves dans les collèges. La FSU est favorable au développement des options en lycée professionnel mais celles-ci doivent être financées et permettre un libre choix de l'élève, elles ne doivent pas être imposées. Elles doivent bénéficier de programmes nationaux, être certifiées et enseignées par des professeur-es de l'ÉN titulaires. Le développement des options ne doit pas être le prétexte à externaliser une partie des enseignements à des prestataires extérieurs.

83

III.1.4. Labellisation des EPLE (lycée des métiers, campus des métiers et qualification, campus d'excellence...)

84

Corpus METZ

85

III.1.5. L'enseignement supérieur et la recherche

86

Après 17 ans de LRU, 16 ans de PIA et 4 ans de LPR, l'acte 2 de l'autonomie des universités continue de démanteler le service public de l'ESR : dérégulation accrue, multiplication des statuts d'établissements, réduction de la protection des personnels, augmentation des emplois contractuels, dégradation des conditions de travail et d'études, exacerbation de la concurrence, renforcement des inégalités, perte de démocratie interne, et attaques contre le CNU. La subvention pour charges de service public (SCSP) diminue au profit des établissements privés, de l'apprentissage et du crédit d'impôt recherche (CIR), favorisant l'essor de l'ESR privé. Les plateformes de sélection

87



(Parcoursup/Mon Master) facilitent le transfert des étudiant-es vers le privé et brouillent l'offre de formation. La FSU propose un autre projet pour l'ESR : un service public doté de moyens suffisants pour réduire les inégalités, promouvoir une recherche ambitieuse et respecter les libertés académiques, offrant des formations de qualité pour toutes et tous, basé sur la collégialité, la démocratie, la justice, l'égalité et un haut niveau de connaissances et d'intégrité scientifique.

88 III.1.6. Service public de formation continue, concurrence public/privé, scolaire/apprentissage

89 Depuis la loi Avenir pro de 2018, pour des raisons purement budgétaires, l'apprentissage devient l'activité principale des GRETA, au détriment des contrats de professionnalisation et de la formation continue des adultes. Cette réorganisation des GRETA autour des actions de formation par apprentissage crée et développe la concurrence entre les structures et les voies de formation à l'intérieur même des EPLE. Elle participe aussi au développement du mixage des parcours et des publics, élèves et apprenti-es. La FSU dénonce fermement ces nouvelles organisations qui fragilisent les lycées professionnels et leurs formations. Elle refuse les fusions des GRETA et des CFA académiques au détriment des usager-es et des personnels. La FSU considère que, lorsqu'il y a un appel d'offre public (collectivités territoriales, France travail...), la formation continue qui en découle doit être délivrée par les structures publiques et ne pas être attribuée à des officines privées dont les compétences de formation ne sont ni garanties ni vérifiées.

90 III.1.7. Réforme territoriale des services déconcentrés

91 Corpus METZ

92 III.2. Une école pour toutes et tous pour faire société

93 III.2.1. Enseignement et pratiques de la démocratie

94 Corpus CLERMONT-FERRAND III-2-1

95 III.2.2. École inclusive : acte 2 vers plus d'inégalités

96 Paragraphe complémentaire aux mandats réaffirmés de Metz (se référer au III-2-2 École inclusive, de Metz)

97 L'acte 2 de l'école inclusive affiche l'objectif de construire une école pour toutes et tous. Elle sera une école du tri et de l'inclusion sans moyens ni considération pour les élèves. Les mesures annoncées ne se préoccupent pas de l'ensemble des élèves mais d'une petite partie de la population en situation de handicap. La FSU rappelle la nécessité urgente d'une scolarisation de tou-ttes les élèves dans le respect de leur dignité et en fonction de leurs besoins éducatifs, sanitaires, scolaires et sociaux. Elle rejette toutes mesures visant à priver les élèves d'une diversité de lieux de scolarisation et d'émancipation répondant à ces besoins. Pour une meilleure inclusion de tou-ttes les élèves dans l'école puis dans la société, elle doit investir dans sa formation, initiale et spécialisée, dans la création de postes, dans la réduction des effectifs par classe, pour éviter une systématisation de la médicalisation du traitement de la difficulté scolaire.

98 III.2.3. École inclusive : scolarisation des élèves EANA

99 La FSU demande que l'on développe des UPE2A en nombre suffisant ainsi que les moyens afférents, notamment par un double comptage des EANA dans des effectifs où le nombre d'élèves par unité serait limité par des seuils nationaux, pour assurer un suivi de qualité et respectant les heures réglementaires d'enseignement pour ces élèves, tant que le besoin éducatif existe et jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant. Dans le second degré, des moyens fléchés doivent être attribués dans les DHG.

100 La FSU exige que tous les personnels qui accueillent des EANA puissent accéder à une formation initiale et continue de qualité pour répondre aux besoins des élèves. Les missions de l'UPE2A ne peuvent relever du Pacte ni d'aucun financement de ce type. Les conditions de travail des coordonateur-trices doivent s'améliorer (effectifs, itinérance, temps de concertation...).

101 III.2.4. Éducation prioritaire

102 Paragraphe complémentaire aux mandats de de Metz (se référer au Zoom : La contractualisation contre l'Éducation prioritaire, de Metz)



Alors que les inégalités sociales augmentent, la politique éducative tourne le dos à la lutte contre les inégalités scolaires qui leur sont corrélées. Les mesures et dispositifs déployés ces dernières années vont dans le sens d'une contractualisation de moyens sans tenir compte des critères sociaux : CLA, contrats CNR-NEFLE... Les cités éducatives favorisent l'entrisme du privé (bénéficiant ainsi d'avantages fiscaux). Les dynamiques pédagogiques sont étouffées par le pilotage basé sur les évaluations standardisées et les injonctions incessantes. Les annonces de rapprochement des cartes QPV et EP sont très inquiétantes, les QPV étant basés sur le seul critère du revenu. Une telle orientation signifierait la territorialisation de l'EP. La FSU exige une relance d'une politique nationale d'Éducation prioritaire pour réaffirmer l'objectif de la démocratisation de la réussite scolaire. Pour cela, un cadre national et un investissement massif sont indispensables. La FSU exige l'ouverture d'un travail concerté d'actualisation de la carte de l'EP, intégrant les lycées (y compris ceux de l'enseignement agricole et maritime public), notamment sur la base d'indicateurs nationaux.

Le caractère obligatoire du dispositif occupationnel 8h-18h, issu du Choc d'autorité et centré sur les seuls élèves de l'éducation prioritaire stigmatisés par l'État, ne correspond pas à leur besoin de plus d'École. La FSU s'oppose donc à ce dispositif.

III.2.5. Mixité sociale et scolaire

Alors que le privé est un facteur important de la ségrégation scolaire, il n'a fait l'objet d'aucune mesure contraignante dans le plan « mixité sociale » de mai 2023. La FSU condamne le protocole signé avec le privé catholique sous contrat qui ne peut conduire qu'à promouvoir le privé et à développer la concurrence scolaire au détriment du service public d'éducation. La FSU estime qu'une politique de développement de la mixité sociale des établissements est indispensable, avec en premier lieu une action résolue sur la carte scolaire (affectation des élèves). Cette politique ne doit cependant pas conduire au renoncement à des moyens supplémentaires pour l'éducation prioritaire. De plus, toute politique ambitieuse en matière de lutte contre les inégalités scolaires doit intégrer le levier pédagogique et faire du rapport aux savoirs des enfants des classes populaires une question centrale.

III.2.6. Langues régionales

La Loi Molac (2021) valorise les langues « régionales » mais manque de moyens pour les soutenir. Minoritaires et/ou minorées en Métropole et Outre-mer, elles sont souvent enseignées sans ressources pédagogiques adéquates et dans des conditions précaires. La FSU appelle à augmenter les postes aux concours, assurer un enseignement continu de la maternelle à l'université, grâce à des moyens spécifiques, élaborer des politiques multilingues en Outre-Mer, et garantir un soutien institutionnel pour éviter la disparition de ces langues. La FSU réaffirme que les langues régionales sont partie intégrante de notre culture commune et qu'il appartient à l'école et à l'université publique, accessibles à toutes et tous les élèves et les étudiant-es sur tout le territoire, de contribuer par leur enseignement à leur pérennité et éviter la concurrence du privé. Pour ce faire, parmi les nombreux dispositifs d'enseignement, l'immersif, sous ses diverses formes et comme modalité pédagogique à la main des équipes, doit être questionné à tous les niveaux d'éducation.

III.2.7. Culture pour toutes et tous

L'action politique comprend la politique culturelle. Or, cette ambition n'est aujourd'hui pas au rendez-vous. La place de l'État, des collectivités territoriales s'estompe, les financements se rétrécissent et les structures ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions. Projet prioritaire du Président, le Pass culture, donnant accès à une application consumériste, ne permet pas une réelle démocratisation des pratiques artistiques et culturelles.

Quant au Pass culture collectif, qui s'adresse aux collégien·nes et lycéen·nes, il ne permet pas de gommer les inégalités territoriales d'accès aux arts et à la culture, notamment parce que les déplacements ne sont pas financés.

La FSU porte l'ambition d'une culture démocratique pour toutes et tous. Elle nécessite une vision politique, des politiques publiques et un budget à la hauteur des enjeux.



113 **III.2.8. Politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves et des étudiant-es**

114 La politique éducative sociale et de santé à l'école, touchée par la crise sanitaire, doit répondre aux besoins des élèves, favoriser leur autonomie et réussite scolaire, et combattre les inégalités sociales et de santé. Adoptée en 2015, elle implique toute la communauté scolaire et nécessite une mise en œuvre dans chaque établissement. La prévention des violences envers les enfants et une éducation à la sexualité sont essentielles pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, elle passe aussi par un accès garanti aux consultations infirmières. L'école joue un rôle clé dans la détection des maltraitances et doit offrir un accès facile à des professionnels qualifiés. La politique éducative sociale et de santé s'inscrit dans le respect des missions des différent-es professionnel-les. La FSU dénonce l'article 2 de la loi « *d'amélioration du système de santé par la confiance et la simplification* » qui vise à recréer un service de santé regroupant infirmier-es, assistant-es de service social et Psy-ÉN sous gouvernance médicale et combatta toute tentative pour y parvenir. La FSU s'oppose à tout nouveau projet de décentralisation des personnels, soulignant l'urgence de renforcer les moyens en personnel qualifié pour lutter contre les inégalités et assurer la réussite scolaire de toutes et tous. La santé mentale des étudiant-es, suite à la crise sanitaire et à la précarité grandissante, s'aggrave. La FSU réclame une politique ambitieuse accompagnée de moyens pour ne pas se cantonner à des aides en ligne.

115 **III.2.9. Égalité de genre**

116 La FSU rappelle que les inégalités filles-garçons persistent dans les parcours scolaire et du supérieur, les filières professionnelles et les orientations, influencées par les stéréotypes de genre. Ces inégalités révèlent l'insuffisance d'une véritable éducation à l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux d'éducation.

117 La persistance de l'orientation scolaire sexuée nourrit, à terme, la division sexuée des métiers, l'une des premières causes des inégalités de salaires et de pensions entre les femmes et les hommes. La FSU exigera des groupes de travail sur la mixité des filières notamment dans le cadre de la convention interministérielle qui doit être renégociée.

118 La FSU demande une réflexion sur l'usage d'un langage égalitaire pour déconstruire le sexisme et promouvoir l'égalité femmes-hommes. Les violences sexistes et sexuelles envers les filles dans le système éducatif ne sont pas traitées à la hauteur de l'enjeu que représente l'éradication des VSS et des féminicides dans notre société. La FSU demande également l'attribution de moyens pérennes, sans recours à des appels à projet, dans les établissements pour mener correctement les missions d'égalité homme-femme et de lutte contre les VSS.

119 **III.2.9bis. Lutte contre les discriminations**

120 La FSU est engagée contre les discriminations LGBTQIA+ et demande la création d'une commission paritaire pour coordonner les politiques de lutte contre les discriminations dans le système éducatif et accueillir les élèves et étudiant-es dans leur diversité. Elle dénonce la hausse des actes LGBTQIphobes, les offensives transphobes, et le projet de loi du Sénat qui menace les droits des mineur-es trans. Elle dénonce les manquements en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle et dans l'accueil des élèves trans, particulièrement nombreux et nombreuses dans les établissements privés confessionnels. La FSU demande une formation renforcée pour tous les personnels.

121 La FSU se dote d'un mandat d'étude pour mieux identifier et lutter contre les inégalités construites sur la base des origines réelles ou supposées des élèves et étudiant-es. Dans la lutte contre la fabrique des inégalités (notamment scolaires), à l'intersection des grands systèmes de domination, de classe, de genre, ou fondées sur des postulats racistes, le chantier « culture commune » de l'institut de recherche sera un point d'appui précieux.

122 **III.2.10. Droit à la scolarité**

123 La FSU réaffirme le droit de tout élève de collège à poursuivre sa scolarité au lycée jusqu'à 18 ans. Elle s'oppose au projet ministériel qui, dès 2025, conditionne l'accès au lycée général, technologique et professionnel, à l'obtention du DNB. Elle refuse le principe de classes « prépa Seconde », qui institutionnalise la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans sans autre perspective que la sortie du système scolaire.



Cette classe de « transition », avec des enseignements réduits aux contenus définis localement, et regroupant les élèves les plus fragiles, ne sera pas en mesure de préparer les élèves concerné-es à accéder à une classe de Seconde. La FSU demande à ce que des moyens soient alloués pour mieux accueillir les migrants et Rom à tous les niveaux du système éducatif.

III.2.11. Service national universel et classes engagées

124
125

Depuis 2017, les gouvernements successifs tentent de généraliser le service national universel, y compris en l'intégrant à la scolarité des élèves. Accusée d'être en manque de repères, la jeunesse devrait désormais se fondre dans une École conçue comme le cadre d'un redressement moral, garanti par la sanction et fondé sur l'obéissance, le tout symbolisé par le port de l'uniforme. La FSU refuse de voir la notion d'engagement réduite par le ministère au SNU, y compris dans les programmes d'enseignement moral et civique (EMC). Elle dénonce l'affaiblissement du projet émancipateur porté par l'École au profit d'une obsession politique, celle de la mise au pas de la jeunesse. La FSU continue d'exiger la suppression du SNU. Elle refuse le label « classe et lycée engagés » qui impose le SNU sur le temps scolaire. Elle s'oppose à l'uniforme scolaire. Elle condamne tous les dispositifs idéologiques qui relèvent de la promotion de la chose militaire sous couvert de projets tels que la classe de défense et de sécurité globale (CDSG) et plus généralement de l'éducation à la défense. Les fonds alloués au SNU (plus de 160 millions d'euros en 2024 et plusieurs milliards s'il venait à être généralisé) doivent être réorientés vers l'Éducation nationale et vers les acteurs et actrices éducatif-ves (mouvement sportif et associations agréées d'éducation populaire).

III.2.12. Justice des mineurs

126
127

La FSU dresse un bilan désastreux de l'application du Code de justice pénale des mineur-es (CJPM). Outre la transformation profonde des missions éducatives de la PJJ, de plus en plus réduite au seul contrôle, le CJPM a contribué à rapprocher toujours plus la justice des enfants de celles des adultes et fait exploser le nombre de jeunes détenus en France. La FSU rappelle son attachement au principe d'éducabilité de tous les jeunes et que la justice des enfants nécessite de disposer d'un temps suffisant. Elle doit favoriser les mesures éducatives de protection à la politique d'enfermement actuellement menée à travers la multiplication annoncée des centres fermés.

III.3. Organisation et cohérence du parcours scolaire et de la formation tout au long de la vie

128

III.3.1. Instruction obligatoire à partir de trois ans

129
130

Le taux de scolarisation des enfants à partir de 3 ans étant à hauteur de 97,2 % avant l'obligation scolaire de 2019, cette dernière ne visait pas l'augmentation de la scolarisation mais bien de permettre à l'enseignement privé d'accéder aux financements publics. Pour preuve, la FSU dénonce la non-scolarisation de milliers d'enfants de 3 à 6 ans qui se poursuit à Mayotte et en Guyane, la loi n'ayant pas entraîné la construction des locaux nécessaires... En revanche, cette obligation a invisibilisé l'importance de la scolarisation dès 2 ans comme moyen de réduction des inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales. En effet, les recherches montrent que la scolarisation précoce des enfants des classes populaires est favorable à leur réussite scolaire. C'est aujourd'hui l'ensemble de l'école maternelle qui doit être renforcée dans ses missions et ses spécificités. La FSU s'oppose à toutes les mesures entraînant l'élémentarisation des enseignements en maternelle.

III.3.2. Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans

Corpus CLERMONT-FERRAND et METZ

131
132

III.3.3. Effectifs et dédoublements

133
134

Une baisse générale des effectifs est indispensable à la démocratisation de la réussite scolaire. Dans le premier degré, la FSU revendique des effectifs ne dépassant pas 22 par classe, 18 en éducation prioritaire, en classes multi-niveaux et en rural, 15 en TPS et PS. Les conseils des maître-ses doivent avoir toute liberté pour construire les structures qu'ils jugent adaptées à la situation de leur école (PDMQDC, classes multi-âges...),



les moyens de dédoublement doivent être mis à disposition de l'équipe. Toutes les classes accueillant aujourd'hui des élèves relevant de l'École inclusive, il est nécessaire que les effectifs de classe en collège soient réduits à 20 maximum et 16 en éducation prioritaire. Des temps fléchés dans la grille nationale horaire du collège doivent être financés pour permettre le travail en effectif réduit dans chaque discipline.

135 **III.3.4. Orientation – info métiers**

136 **CORPUS : CLERMONT-FERRAND, METZ III-3-4, POITIERS ZOOM ORIENTATION**

137 La découverte des métiers et les compétences à s'orienter imposent, sans tenir compte des inégalités sociales, de genre et de territoire, une conception discriminante de l'orientation dans laquelle certains élèves devraient apprendre à faire des choix « raisonnables ». Le recours aux plates-formes numériques et à l'IA basées sur le plus probable, ne peut remplacer un accompagnement qualifié par les Psy-ÉN, en complémentarité avec les enseignant-es et CPE, chacun-e dans ses missions. La FSU refuse que les indicateurs de réussite aux examens ou d'insertion professionnelle soient dévoyés au service d'une orientation subie, ne profitant qu'aux besoins d'emploi locaux. De même, les sanctions prononcées à l'égard des élèves durant leur scolarité ne doivent pas interférer dans leurs possibilités d'affectation.

138 **III.3.5. Collège et SEGPA**

139 La FSU s'oppose à la perte d'une heure d'enseignement en Sixième (25 au lieu de 26 heures), et notamment en SEGPA, pour financer la réforme du « Choc des savoirs ». La SEGPA est une structure de l'adaptation scolaire qui doit maintenir ses moyens pour accueillir les élèves en grandes difficultés scolaires. La FSU s'oppose aux tentatives de suppressions des classes de Sixième SEGPA et à la récupération des enseignant-es spécialisé-es pour la réforme du « Choc des savoirs ». Les SEGPA doivent poursuivre leur engagement pour une meilleure intégration des élèves en grandes difficultés au sein des collèges et vers les lycées professionnels, notamment en construisant des apprentissages communs.

140 **III.3.6. Liaison inter niveaux**

141 Les liaisons entre niveaux, en particulier GS/CP et CM2-Sixième, sont importantes. Mais sur le terrain, les difficultés du travail inter-degrés complexifié par la pluralité des écoles et le pilotage fréquent des programmations par le second degré interrogent la place de la Sixième dans le cycle 3. En l'état, les Conseils École-Collège fonctionnent mal car s'y déploient les injonctions de l'institution. La FSU demande que ces conseils soient à la main des équipes, accompagnés de concertations spécifiques comptabilisées dans le temps de travail, pour assurer le suivi des élèves et la mise en œuvre de projets inter-niveaux à l'initiative des collègues. La FSU s'oppose à la prépa-Secondaire, classe de relégation qui achèverait de désorganiser les lycées et empêcherait des dizaines de milliers d'élèves ayant échoué au DNB d'accéder au baccalauréat. La FSU demande des moyens supplémentaires pour des modules, des cours en effectif réduit pour aider les élèves de Seconde à leur entrée au lycée.

142 **III.3.7. Le(s) Lycée (s) ?**

143 Les enseignements technologiques et professionnels jouent un rôle majeur dans la démocratisation et la poursuite d'études. Ils doivent avoir les moyens de répondre aux fortes attentes sociales. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans que porte la FSU, s'articule avec une formation initiale sous statut scolaire en lycée général, technologique et professionnel après la classe de Troisième. Des séries et des filières rénovées permettront une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études, ouvertes et diversifiées, le tout avec des démarches pédagogiques adaptées et des programmes entièrement repensés. Dans cette perspective, les classes de Seconde, qu'elles soient professionnelle ou générale et technologique, doivent se concevoir comme les plus communes possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre les différentes formations du lycée.

144 **III.3.8. La voie professionnelle (LP et EREA)**

145 Après la transformation Blanquer qui a spolié les élèves d'heures de cours, ce sont, avec cette nouvelle réforme, 170 autres heures qui disparaissent sur les 3 ans de formation



au BAC Pro dont 71 heures d'enseignement professionnel. Le parcours différencié en Terminale, source d'inéquité entre candidats à un même examen, et les divers dispositifs, comme Ambition emploi ou le dispositif « Tous droits ouverts », assignent aux LP comme mission principale l'insertion professionnelle avec ou sans qualification. Ces modifications génèrent davantage d'inégalités entre les jeunes dans l'objectif de les trier. Cette réforme pèsera sur les élèves en plus grande difficulté, notamment en les envoyant sur le marché du travail sans diplôme et sans une formation complète. La FSU exige l'abandon de cette nouvelle réforme et le retour à une formation professionnelle initiale complète et émancipatrice, permettant à tou-tes les jeunes d'obtenir un premier niveau de qualification validé par un diplôme national.

III.3.9. Apprentissage : changement de paradigme

146
147

La loi « Avenir professionnel » et la politique de soutien financier du gouvernement, ont conduit à un développement fulgurant de CFA privé et du nombre d'apprenti-es. Certaines formations post-bac (BTS) sont particulièrement exposées à ce développement du privé hors-contrat. Plus de 10 milliards d'euros de fonds publics sont injectés chaque année dans ce système qui favorise un développement de l'apprentissage privé calqué sur les seuls besoins des employeurs. Le rapport de l'inspection générale sur « la qualité de la formation professionnelle » confirme que seulement 0,3 % des CFA sont contrôlés. La FSU rappelle son exigence de l'arrêt immédiat des aides publiques à l'embauche d'apprenti-es et elle exige un retour à la régulation et au contrôle de l'apprentissage. Celui-ci doit être assuré par les ministères certificateurs et des moyens conséquents doivent y être alloués. L'obtention obligatoire du DNB pour entrer en Seconde risque de faire sortir jusqu'à 20 % d'élèves hors des formations sous statuts scolaires à l'issue de la « prépa-Seconde », la FSU s'oppose à ces deux mesures du « Choc des savoirs ».

III.3.9 bis. Les stages et la formation en entreprise

148
149

La FSU demande la suppression des séquences d'observation obligatoires en milieu professionnel, en Troisième et en Seconde parce qu'ils relèvent d'un mythe : celui de l'entreprise qui serait mieux ancrée dans la réalité pour former la jeunesse. Imposé dans la précipitation, ce stage d'observation en Seconde achève de désorganiser un lycée déjà profondément malmené par les réformes Blanquer. Avec le SNU et les séjours à l'étranger comme seules alternatives, toutes les conditions sont réunies pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes. Pour la FSU, en lycée et dans le supérieur, les stages et la formation en entreprises ne doivent pas se substituer aux enseignements au sein des établissements scolaires et du supérieur. Ces périodes doivent être limitées dans le parcours de formation des jeunes et leurs contenus doivent rester à la main des enseignant-es (suivi, contenu et évaluation).

III.3.10. Le supérieur et le post bac des lycées (STS, BUT)

150
151

Avec les licences, les formations BTS et BUT participent à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Depuis de nombreuses années, la mise en place de quotas de bachelier-es professionnel-les en STS a eu des conséquences en termes d'effectifs, facilitant l'accès aux formations. En revanche, les moyens permettant d'arriver à la réussite au diplôme n'ont pas été mis en œuvre aboutissant à des abandons en cours de formation. En BTS, depuis 2015, l'apprentissage a explosé avec une multiplication par trois des effectifs, au profit des CFA privés hors contrat. En BUT, la structuration de la formation en unités d'enseignement compétences a diminué les possibilités de passerelles entre formations. Notamment, l'accès des titulaires du BTS en troisième année de BUT s'est réduit. La FSU s'oppose à ce que les certificats de spécialisation deviennent la voie prépondérante de poursuite d'études pour les bachelier-es professionnel-les, au détriment des BTS. Ils doivent rester complémentaires à la formation, et non s'y substituer puisque, contrairement au BTS, ils n'élèvent pas le niveau de qualification.

III.3.11. Réforme des formations des métiers de la santé

152
153

Paragraphe complémentaire aux mandats de de Metz

La réforme de l'accès aux études de santé (rentrée 2020) avait pour objectif d'augmenter la réussite des étudiant-es pour combler les déserts médicaux. Les objectifs sont



loin d'être atteints et l'accès aux études de santé est toujours aussi sélectif socialement. Si le *numerus apertus* a permis d'augmenter le nombre d'admis en deuxième année, le système PASS/LAS apparaît complexe et source de disparités (nombre de places attribué entre les deux parcours, modalités d'accès en deuxième année). Pour une réelle démocratisation de l'accès aux études de santé, la FSU demande le renforcement du pilotage national de la réforme (référentiel commun, modalités des épreuves...) ; le développement de passerelles depuis les licences au-delà des LAS ; une approche territoriale des capacités d'accueil et un financement pérenne.

15 4 III.3.11bis. Réforme des métiers du travail social

15 5 La FSU rappelle que la diversité des formations en travail social est source d'une richesse de savoirs et de réflexions indispensable pour répondre aux défis posés par des situations sociales, socio-éducative, médico-social individuelles/collectives de plus en plus complexes. La FSU s'oppose à toute volonté de réingénierie des diplômes d'État du travail social visant à tendre vers un diplôme d'État unique de travail social où le tronc commun serait l'essentiel du temps de formation. Cette volonté politique, à défaut de vouloir développer les moyens pour rendre de nouveau attractives les formations actuelles, va participer à déqualifier et démanteler davantage le secteur déjà dans une situation critique.

15 6 III.3.12. Accès à l'enseignement supérieur, Parcoursup/MonMaster

15 7 La FSU revendique le retour à un baccalauréat conçu comme premier grade universitaire, garant de l'accès à l'enseignement supérieur, avec des épreuves terminales, nationales et anonymes. Les épreuves du baccalauréat doivent être conçues en lien avec les contenus et les méthodes enseignés en classe. Tout-e bachelier-ère doit pouvoir s'inscrire dans la formation de licence de son choix. De même, l'obtention d'un diplôme de Licence doit permettre à chaque étudiant-e diplômé-e de s'inscrire, de droit, dans le parcours de Master de son établissement auquel sa licence l'a préparé. La FSU exige l'abrogation de Parcoursup. Les plateformes d'affectation et d'accès à l'enseignement supérieur et aux formations de Master doivent être remplacées par des outils d'information et d'inscription administrative pour les formations non sélectives. L'usage d'algorithmes pour le classement des candidat-es doit être réservé uniquement aux formations sélectives à partir des vœux hiérarchisés qu'elles et eux ont renseigné.

15 8 III.3.13. Droit à la formation tout au long de la vie

15 9 Corpus CLERMONT-FERRAND

160 III.3.14. Éducation populaire, sport

161 La FSU revendique un accès pour tous-tes à des pratiques sportives et éducatives de qualité, sur tous les territoires, avec une visée émancipatrice. La FSU s'oppose aux politiques consistant en l'organisation d'un marché pour les associations, en placement de jeunes, ou en promotion de tel ou tel dispositif sportif ou socio-culturel via des agences. En revanche, la FSU milite pour que les différents acteurs (usager-es, associations, collectivités,...) soient accompagnés, de façon pérenne, par des personnels techniques et pédagogiques du champ du sport et de l'éducation populaire, en interaction sur les territoires, dans le prolongement de l'École mais sans confusion avec celle-ci. La FSU s'oppose au financement du SNU par le budget (programme) Sport Jeunesse Vie Associative, et à sa mise en œuvre confiée aux services Jeunesse et Sports des rectorats et DSDEN ainsi qu'à l'organisation par les services Jeunesse et Sports des séjours de lycéens pendant le temps scolaire (cf. dispositif « Classes engagées »).

162 III.4. L'école dans son environnement

163 III.4.1. Rythmes éducatifs et scolaires

Corpus LE MANS I-c et III-c, et CLERMONT-FERRAND III-4-1

164 III.4.2. Climat scolaire

165 La FSU dénonce l'instrumentalisation managériale qui est faite du climat scolaire par le ministère. La FSU porte une vision ambitieuse du climat scolaire : offrir à chacun-e le cadre scolaire permettant de construire son autonomie intellectuelle, sociale, personnelle pour être pleinement acteur et actrice d'une société démocratique. Cette vision



ambitieuse nécessite des moyens, notamment des équipes pluridisciplinaires complètes, pour lesquelles les qualifications et les métiers sont respectés. Le bâti scolaire participe du climat scolaire. Les enjeux sanitaires, de sécurité, environnementaux et éducatifs se croisent. L'état du bâti scolaire est un enjeu essentiel d'équité. Les grandes disparités entre établissements et académies sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la sécurité des personnels et des élèves, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes et la qualité de vie au travail ne sont pas acceptables. Les chantiers sont nombreux, des investissements massifs sont indispensables et ne doivent pas renvoyer aux seules capacités financières inégales des collectivités. La FSU exige la mise en chantier d'un plan ambitieux de rénovation du bâti scolaire auquel les représentant-es des personnels, à tous les échelons, doivent être associé-es.

III.4.3. Les associations et le mentorat

166

Pour la FSU, concernant le mentorat, l'accompagnement des élèves doit se faire par les personnels des établissements. Il ne doit pas être externalisé en dehors du cours et encore moins transféré à une tierce personne. Si des formes de tutorats peuvent être bénéfiques pour certains élèves, ceux-ci doivent être strictement encadrés par l'équipe éducative et ne doivent pas faire appel à des professionnels extérieurs.

167

La FSU s'oppose aux dispositifs nationaux comme les « Cordées de la réussite », « Un jeune un mentor » et P-TECH qui pourraient se généraliser rapidement et qui font entrer encore plus de « professionnels » du monde de l'entreprise dans les établissements pour externaliser une partie de l'accompagnement voire de la formation des élèves.

168

III.4.4. Rôle des parents, relations école/familles

169

Corpus LE MANS IV-h ; POITIERS II-b-7 ; CLERMONT-FERRAND, III-4-4

170

La qualité des relations entre l'École et les familles est un facteur déterminant dans la réussite scolaire. Or, sous couvert de simplification, la dématérialisation de la communication et des démarches entre les parents et l'École ne cesse de prendre de l'ampleur. Au détriment d'une nécessaire hiérarchisation de l'information et des moyens donnés aux échanges directs, elle affecte toutes les relations parents-personnels et pénalise gravement les familles socialement défavorisées. Le droit à la déconnexion doit être reconnu pour chacun-e.

171

S'il est important de favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, la FSU rappelle que chacun-e doit respecter le rôle de l'autre. L'institution doit protéger ses agent-es de toute pression dans leur travail, en particulier face aux collectifs liés à l'extrême droite, tels que « Parents vigilants », face à toute remise en cause virulente ou complotiste des contenus enseignés ou de l'exercice de son métier dans le cadre légal. Mais dans leur grande majorité, les parents d'élèves et les associations soutiennent notre projet d'une École démocratisante, et se sont engagés, nombreux, dans la lutte contre le « Choc des savoirs ». La FSU entend poursuivre ce dialogue constructif, plus encore dans ce contexte d'attaques contre les services publics.

172

III.5. Place du privé

173

III.5.1. Développement de l'enseignement privé (contrat et hors contrat)

174

La FSU s'oppose à ce que des fonds publics financent le secteur privé. Le gouvernement ne cesse de favoriser son financement : école obligatoire à trois ans, ouverture des CLA (Contrat local d'accompagnement) et des TER (Territoire éducatif rural) aux établissements privés. La FSU dénonce la signature d'un protocole « mixité sociale » engageant l'État à accentuer auprès des familles populaires la publicité pour le privé catholique sous contrat (plus encore qu'avec les plateformes TSO en Troisième et Parcoursup) et à inciter les collectivités territoriales à davantage le financer (cantine, transport, bâti, etc.). La FSU lutte pour en finir avec le dualisme scolaire avec en perspective la nationalisation des établissements privés sous contrat. Elle s'oppose à tout partenariat ou convention entre un CFA privé et un EPLE. Elle dénonce les écoles de production, établissements privés hors contrat, qui prétendent à des financements publics sous prétexte de pédagogie innovante, mais qui exploitent le travail gratuit produit par des jeunes au détriment de leur formation. La FSU demande que les fonds publics soient exclusivement

175



dédiés à l'Éducation nationale et au ministère du Travail. Dans l'enseignement supérieur, les financements publics de l'apprentissage qui permettent le développement sans précédent de l'enseignement privé doivent cesser et les CFA doivent à nouveau être soumis à un contrôle de l'État. Les formations privées doivent être exclues des plateformes de présentation des formations du supérieur.

176 III.5.2. Privé sous contrat et contrôle, lutte contre l'endoctrinement et instruction en famille (IEF)

177 Pour la FSU, un système éducatif de qualité est la clé de l'insertion dans la société et de l'émancipation de la jeunesse. L'École publique doit avoir les moyens matériels et humains d'assurer partout et pour toutes et tous un haut niveau d'éducation et de formation. Début 2024, la FSU a uni autour d'elle 26 organisations, dans une tribune en défense de l'école publique laïque, ce cadre pourrait faciliter des convergences et une campagne plus larges. Le récent rapport Vannier/Weisser qui dénonce l'opacité des fonds alloués à l'école privée et l'insuffisance des contrôles est un point d'appui pour réaffirmer notre exigence d'argent public pour l'École publique. La FSU exige des contrôles réguliers sur les contenus des enseignements et des méthodes éducatives dans les établissements privés et dans l'IEF.

178 III.5.3. Privatisation de la formation professionnelle

179 Corpus CLERMONT-FERRAND III-5-3

180 III.5.4. Valorisation économique et transfert de la recherche

181 Corpus CLERMONT-FERRAND III-5-3

182 III.5.5. Crédit Impôt Recherche

183 Le Crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif très coûteux et inefficace, avec 7,6 milliards d'euros inscrits dans le projet de loi de finances 2024. Avec un effet d'entraînement inexistant et une dépense privée de recherche et développement (R&D) qui stagne, très éloignée de l'objectif des 2 % du produit intérieur brut, le CIR n'a pas empêché le déficit d'innovation et la chute de la production industrielle en France. Il joue le rôle d'une subvention déguisée aux entreprises, sous-couvert d'aide à la R&D. La FSU demande sa suppression et que les aides publiques à la R&D privée soient conditionnées à la stratégie et aux priorités de l'État ainsi qu'au recrutement de chercheur·ses diplômé·es du doctorat pour inciter les entreprises et la société à s'ouvrir aux démarches et cultures scientifiques qui font cruellement défaut en France.

184 III.5.6. Financement de la recherche publique

185 Depuis vingt ans, le financement de la recherche publique par appels à projet a bouleversé les pratiques de recherche. Ces appels orientent les activités scientifiques vers des objectifs à court terme, favorisant une application rapide, notamment économique. Cela peut réduire la prise de risque, l'originalité et le caractère fondamental de la recherche. Les nombreuses tâches administratives liées aux appels à projets réduisent le temps de recherche, fragmentent l'emploi du temps des chercheur·es et des enseignant·es-chercheur·es, et créent un sentiment de perte de temps. La FSU demande un rééquilibrage du financement en faveur des dotations de base, suffisantes pour couvrir entièrement les programmes de recherche des laboratoires.

186 III.5.7. Numérique, Ed tech, partenariats public-privé, numérique pédagogique

187 Le ministère et les collectivités consacrent des efforts financiers conséquents au numérique éducatif, dont la pertinence n'est pas interrogée. Ces efforts se font directement ou indirectement au détriment d'autres dépenses d'équipement et de fonctionnement nécessaires aux activités d'enseignement. Ils sont trop souvent le résultat d'une conjonction d'intérêts économiques (EdTech) et politiques au service de la marchandisation de l'éducation et hostiles à nos métiers, aux apprentissages émancipateurs ainsi qu'au service public. Dans les territoires où la fracture numérique est particulièrement importante, en particulier les territoires ultramarins, la volonté d'imposer un usage massif des outils numériques accroît les inégalités territoriales et sociales.

Partie IV. Les métiers et les missions pour la démocratisation

188



Introduction

189

La FSU défend les différents métiers du service public d'Éducation et de recherche avec des missions bien identifiées et toutes au service de l'intérêt général. Les équipes pluriprofessionnelles sont au quotidien une richesse pour répondre aux besoins des élèves et des étudiant·es. La FSU lutte contre le chevauchement des missions, une conséquence des réductions d'emplois et des pénuries de personnels, car elle entraîne déprofessionnalisation et déqualification. Elle est mobilisée face à l'attaque contre les métiers, qui vise notamment la standardisation progressive du métier enseignant.

190

IV.1. Les métiers, les missions

191

IV.1.1. Personnels concepteurs et conceptrices de leur activité professionnelle, libertés pédagogique, académique et de recherche

192

Le statut des personnels de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur leur garantit une liberté et une autonomie professionnelles. Si elles et ils se conforment aux programmes scolaires et aux textes réglementaires qui organisent leurs activités, la mise en œuvre, les choix pédagogiques, les évaluations etc., sont de la responsabilité des personnels. Ils et elles fondent leurs choix dans l'intérêt des élèves et étudiant·es pour adapter les apprentissages et les rendre accessibles à toutes et tous. La FSU lutte contre toute forme de contrôle des pratiques pédagogiques par les hiérarchies, notamment au prétexte d'un pilotage par l'évaluation. À ce titre, la FSU revendique l'abandon des évaluations nationales standardisées.

193

IV.1.2. Travail en équipe pluriprofessionnelle, co-intervention, plus de maîtres, collectifs de travail, collaboration

194

Le pilotage par les évaluations et les prescriptions des équipes enseignantes et pluriprofessionnelles conduit à mettre en concurrence et à déprofessionnaliser les personnels. Il est urgent de redonner aux collectifs toute leur place dans l'analyse, la conception et l'organisation des actions éducatives et pédagogiques. Il est nécessaire de créer des temps institutionnels de concertation entre professionnels et d'abonder en postes les équipes pluriprofessionnelles (PDMQDC, RASED, infirmier·es, CPE, AED, AESH, Assistantes sociales, Psy-ÉN...). Le travail collectif doit être inscrit dans le temps de travail, à la main des personnels, tout en respectant les missions de chacun·e pour contribuer entre autres à lutter contre les inégalités scolaires et sociales dans le système éducatif.

195

IV.1.2bis. Direction d'école

196

En déléguant les compétences de l'IA-DASEN aux directrices et directeurs, la loi « Rilhac » et ses décrets d'application accroissent leurs responsabilités et missions, en les isolant davantage. La FSU continue de demander l'abrogation de cette loi. Les tâches premières des directeurs et directrices doivent rester centrées sur l'enseignement, l'animation de l'équipe, la coordination des projets, le suivi des élèves et les relations avec les partenaires. Pour cela, ils-elles ont besoin de plus de temps de décharge, de personnels sous statut, formés, dédiés à l'aide administrative et au fonctionnement de l'école, d'un réel allègement de leurs tâches administratives, d'une meilleure rémunération, d'un droit à la déconnexion, d'une formation initiale et continue, et du soutien de leur hiérarchie. La FSU réaffirme que les conseils des maîtres et des maîtresses, de cycle et d'école doivent rester les seules instances de réflexions et de décisions, collégiales, dans les écoles. La FSU rappelle son opposition au statut hiérarchique et à toute autorité fonctionnelle du/de la directeur·trice d'école. Ce·tte dernier·e, anime et coordonne la dynamique d'équipe, et doit rester un pair parmi ses collègues pour un bon fonctionnement démocratique de l'école.

197



198 **IV.1.3. Enseignant-es spécialisé-es – Formation des enseignant-es spécialisé-es : voir corpus**

199 **IV.1.3bis. Enseignant-es remplaçant-es**

200 Les remplaçant-es du premier et second degrés doivent cesser d'être une variable d'ajustement. Ils doivent être en nombre suffisant pour que leurs conditions de travail restent satisfaisantes et que le remplacement des personnels soit assuré, ce qui implique des créations de postes et un plan de recrutements pluriannuel. Sous prétexte de continuité du service public d'éducation, le ministère propose comme solution pour améliorer le remplacement dans les écoles : une application numérique, développée par une société privée et la sollicitation de personnels spécialisé-es (RASED, UPE2A...), des directeurs et directrices, des CPC, des étudiant-es dans le premier degré... La FSU s'oppose au recours à ce type d'application numérique (utilisation de son téléphone personnel, respect des données...) et au dévoiement des missions des personnels qu'ils soient spécialisé-es ou non. Pour la FSU, le remplacement est un acte pédagogique qui ne peut être confié qu'à des collègues volontaires et formé-es, disposant de temps avant l'affectation pour ajuster leurs pratiques pédagogiques à la continuité des apprentissages des élèves. Elle conteste toute solution ponctuelle (recours à des applications numériques avec surveillance par un AED, RCD financé par le Pacte, etc.) qui n'a d'autre objet que d'occuper les élèves.

201 **IV.1.4. CPE**

202 Faire respecter les avancées de la circulaire de missions, reste une bataille d'actualité. La FSU dénonce le faible accompagnement institutionnel du texte de 2015 qui fait perdurer le hiatus entre métier prescrit par les textes et métier imposé par des chefs d'établissement et IPR. Ces résistances avérées sont inacceptables et doivent cesser. La FSU exige l'abandon des projets de réforme du concours et de la formation initiale des CPE qui entendent acter comme acquises ces dérives managériales.

203 Le nouveau cadre de gestion des AED, outil managérial renforcé, offre la possibilité au/à la chef-fe d'établissement de déléguer son autorité hiérarchique aux CPE dans le cadre de l'évaluation des AED. Cette option qui pose le ou la CPE comme chef-fe de service est contraire aux statuts de 1970. La FSU en demande le retrait.

204 **IV.1.4bis. AED**

205 Le « statut » d'AED introduit en 2023 a augmenté la précarité, fait baisser la rémunération et augmenté le temps de travail de l'ensemble de ces personnels. Il a également introduit une confusion des missions toujours plus protéiformes et étendues. La FSU demande un recrutement massif d'AED (par les rectorats). Les critères d'attribution des postes doivent être revus « en fonction des besoins » afin d'améliorer le fonctionnement de la vie scolaire, de la restauration, des internats. Les postes doivent être pourvus sur tout le territoire. Chaque AED doit être remplacé-e en cas d'absence. Ils et elles doivent bénéficier des indemnités liées à des affectations spécifiques : REP, REP+. Leur emploi du temps doit pouvoir leur permettre de poursuivre des études. La FSU demande un strict respect de leurs missions, une augmentation des salaires (aujourd'hui encore au niveau du SMIC horaire), la fin de l'annualisation du temps de travail imposant des services hebdomadaires de plus de 40 heures, une revalorisation et un accès au CDI après 6 ans d'exercice de la fonction. Parce que la présence d'étudiant-es dans les vies scolaires est importante, il faut rendre plus attractive la fonction d'AED pour les étudiant-es. La FSU réclame aussi un vrai droit à la formation (notamment pour préparer des concours) afin de donner à ces personnels des perspectives sur les métiers de l'éducation et de la Fonction publique.

206 **IV.1.4ter. ATSEM**

207 Le rôle éducatif des ATSEM, membres à part entière de la communauté éducative, auprès des élèves des écoles maternelles doit être pleinement reconnu. Cela passe par le recrutement et l'affectation de personnels qualifiés, dans le cadre d'emplois d'ATSEM, et la fin des affectations d'agent-es « faisant fonction ». Il faut affecter un-e ATSEM à chaque classe de maternelle, à temps plein et de façon pérenne. Chaque ATSEM doit être remplacé-e en cas d'absence dès la première journée et les déplacements géographiques pour des raisons managériales doivent cesser. Des temps de concertation et



de formation communs enseignant-es / ATSEM doivent être intégrés au temps de travail. Pourtant titulaires du CAP petite enfance, les ATSEM n'ont pas obtenu le reclassement en catégorie B consécutif à la transposition du Ségur de la santé, contrairement à d'autres cadres d'emplois nécessitant la même qualification. Cette situation doit être corrigée et les grilles de salaire revalorisées en conséquence.

IV.1.5. AESH

La transformation des PIAL en PAS (Pôle d'appui à la scolarité) maintiendra les pratiques managériales qui pèsent sur l'activité des AESH. Le PAS contribue par son organisation à gérer le manque de moyens, de structures et de dispositifs pour les élèves. La logique d'une réponse de « premier niveau » laisserait aux chefs d'établissement la possibilité de contourner ou d'ignorer les notifications de la MDPH mais aussi d'affecter une AESH auprès d'élèves sans notification. Les AESH ne doivent pas subir les effets de la mutualisation, au service d'une logique comptable. Le métier d'accompagnant-e doit être respecté en évitant la multiplication des élèves pris en charge, en évitant l'éparpillement de leurs missions sur plusieurs établissements et en refusant les affectations dans les établissements privés. La FSU s'oppose par ailleurs à l'intervention d'AESH privées dans les établissements publics. Il est urgent d'inscrire les AESH dans la communauté éducative et de créer un corps de fonctionnaires d'AESH. La FSU demande l'abandon des PAS.

208

209

IV.1.5bis. Personnels administratifs et techniques (ITRF) des EPLE et des services, et des bibliothèques

Les personnels administratifs et techniques (ITRF) des EPLE et des services contribuent au quotidien à préparer, organiser, rendre possible l'acte d'enseignement au plus près des élèves. Cependant les politiques menées – suppressions de postes, contractualisation des moyens, mise en place de services mutualisés, regroupements comptables, mise en place de progiciels inadaptés – et certaines réformes pédagogiques, comme la réforme du baccalauréat pour les personnels de laboratoires impactent fortement les conditions de travail. Les politiques ministérielle, régionale et départementale, vident, au fil du temps, de leur sens les missions des personnels dont la plus récente : la loi 3DS « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification ». Les missions de promotion de la santé doivent rester une compétence de l'État. La FSU s'oppose à tout nouvel acte de décentralisation. Elle s'oppose résolument à l'article 41 (ex 32), qui instaure une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur le secrétaire général d'EPLE. Cette mesure risque de déstabiliser gravement le fonctionnement des équipes de direction des établissements et, dans le même temps, de dégrader fortement les conditions de travail des secrétaires généraux et de leurs équipes.

210

211

IV.1.6. Encadrement

La FSU s'oppose à la création de « services de l'inspection pédagogique » au sein des rectorats, dirigés par un « chef de service de l'inspection ». Elle reste attachée à la collégialité du travail des corps d'inspection, ainsi qu'à la nécessaire indépendance des avis qu'ils expriment. Pour maintenir le fonctionnement collégial et équilibré des équipes de direction, la FSU exige le retour à la seule autorité fonctionnelle des chef-fes d'établissement sur les chef-fes d'établissement adjoint-es. De ce fait, l'évaluation des adjoint-es devrait être menée par le DASEN, en tant que supérieur hiérarchique direct, et non le ou la chef-fe d'établissement.

212

213

IV.1.7. Psy-ÉN – Transfert des missions, formation

Après la proposition de loi de F. Gatel, le ministère précise sa volonté de confier la compétence médecine scolaire (réunissant médecins, infirmier-es, AS et Psy-ÉN) aux départements « volontaires ». La FSU dénonce cette nouvelle tentative de décentralisation et réaffirme la place essentielle des Psy-ÉN dans les Écoles et les Établissements. C'est une volonté d'extension des missions des Psy-ÉN pour les Agences Régionales de Santé et d'encadrement des pratiques notamment par la création d'un ordre pour les psychologues. La FSU y est résolument opposée. Il est indispensable d'augmenter le nombre de places aux concours, de créer des postes de remplaçant-es, afin que les

214

215



Psy-ÉN puissent exercer toutes leurs missions de prévention, d'accompagnement et de suivi, de contribution à la réussite et au climat scolaire, auprès des enfants et adolescent-es, des équipes et des familles... Sur le terrain, il faut empêcher le redéploiement des Psy-ÉN sur les postes non pourvus et l'augmentation de leurs horaires de travail. L'ouverture sans freins ni contrôle à de multiples associations est la porte ouverte à la privatisation, notamment sur l'orientation et aux risques de dérives sectaires. La FSU demande le respect des missions et des statuts des Psy-ÉN EDA et EDO, l'abandon des mesures de création d'un service de santé scolaire et d'extension de leurs missions hors Éducation nationale. Une augmentation salariale sans contrepartie est urgente pour contrer le déficit d'attractivité.

216 IV.1.7bis. Infirmier-es de l'ÉN, de l'enseignement agricole et maritime public

217 La FSU appelle au renforcement de la consultation infirmière de premier recours et de l'éducation à la santé individuelle et collective pour les élèves et étudiant-es. La FSU revendique *a minima* une présence infirmière à temps plein par établissement.

218 IV.1.7ter. Assistant-e et conseiller-e technique de service social

219 La FSU revendique la présence à temps plein d'un-e assistant-e de service social dans chaque établissement du second degré, et la création d'un service social spécifique du premier degré permettant *a minima* deux assistant-es social-es par circonscription. Par ailleurs, la FSU réaffirme l'absolue nécessité de la présence du SSFE dans les lycées généraux et technologiques au même titre que dans les autres EPLE. La menace de décentralisation de la santé scolaire, incluant le SSFE, ne permettrait pas d'améliorer le service rendu au public au vu des moyens actuels. Pour la FSU, le SSFE doit rester au sein des établissements, à l'Éducation nationale et revendique les moyens à la hauteur des besoins.

220 IV.1.8. Chercheur-euses et enseignant-es chercheur-euses

221 Sous l'effet combiné de l'austérité budgétaire et de la généralisation du financement par appels à projets de la recherche, de l'enseignement et des établissements d'enseignement supérieur, le nombre de chercheur-es et d'enseignant-es-chercheur-es titulaires baisse sans même être compensé par le recrutement d'agent-es contractuel-les. Pour faire face à l'augmentation des promotions d'étudiant-es, les établissements recourent massivement aux heures complémentaires et aux enseignant-es vacataires ce qui précarise les collectifs d'enseignement et de recherche. Concernant spécifiquement les missions d'enseignement, les ingénieur-es pédagogiques ne doivent pas dicter la manière d'enseigner. La FSU demande un plan massif de création de 30 000 emplois titulaires d'enseignant-es, d'enseignant-es-chercheur-es et de chercheur-es au cours des dix prochaines années et la mise en œuvre d'un vaste plan de titularisation.

222 IV.1.8bis. Ingénieur-es et technicien-nés

223 L'ESR souffre d'un déficit chronique de recrutement de personnels ingénieurs, techniciens et administratifs, auquel s'est ajouté un nombre important de départs avec la forte dégradation des conditions de travail et la chute d'attractivité dans l'ESR. Les services de soutien et support à l'enseignement supérieur et la recherche se trouvent dans une situation critique, dans l'impossibilité de fonctionner correctement, aussi bien dans les services centraux des établissements, dans les facultés que dans les laboratoires de recherche. La FSU dénonce le recours massif aux contractuel-les dans l'ESR, avec plus de 36 % d'agent-es contractuel-les, une forte rotation des agent-es et un grand nombre en situation de précarité. La FSU demande un plan pluriannuel pour l'emploi titulaire dans l'ESR.

224 IV.1.9. Professeur-es documentalistes

225 Pour chaque collège et lycée général, technologique et professionnel, la FSU demande deux postes de professeur-es documentalistes, plus un poste par tranche de 250 élèves. La FSU demande la dotation d'au moins un poste de professeur-e documentaliste à temps plein dans chaque établissement de l'enseignement agricole, y compris dans les lycées maritimes publics (dans lesquels il n'y a pas toujours de CDI). Il est indispensable que des crédits spécifiques et suffisants soient alloués pour faire fonctionner les CDI. Face aux pressions mettant en avant la nécessaire amplitude d'ouverture des CDI,

la FSU rappelle que les missions d'enseignement des professeur-es documentalistes doivent être respectées. Le CDI n'est pas une salle de permanence.

IV.1.10. CFC, formateurs et formatrices, personnels administratifs des GRETA

226
227

Pour la FSU, le service public de la formation des adultes doit pouvoir fonctionner dans la durée, au service de toutes et tous les adultes et notamment ceux et celles les moins qualifié-es et dans le cadre d'une mission d'intérêt général. Pour assurer cette stabilité, il faut que les personnels soient recrutés par l'Éducation nationale. La FSU revendique que les personnels du GRETA soient sous statut de fonctionnaire dans la Fonction publique d'État, et qu'ils interviennent sur des postes gagés. Un décret a transformé les missions du conseiller-e en formation continue (CFC) en le transformant en conseiller-e en formation professionnelle (CFP). Nous contestons l'élargissement à la formation initiale, le CFP deviendrait le relais pour la mise en place de formations en apprentissage au sein même des LP. Pour la FSU, les GRETA et leurs personnels doivent rester sur leur champ de compétence : la formation continue des adultes.

IV.2. Attractivité

228

IV.2.1. Prérecrutement

229
230

La FSU s'oppose à tout dispositif qui considérerait les pré-recruté-es comme des moyens d'enseignement ou un vivier de précaires. Elle demande que les contrats de droit public, octroyés hors plafond d'emplois, soient transformés en véritables pré-recrutements, sous statut d'élève-fonctionnaire.

IV.2.2. Prescriptions, difficultés de recrutement, pré-pro

231
232

Les dispositifs proposés depuis 2012 (Emploi avenir professeur, étudiant-e apprenti-e professeur-e, M1 MEEF en alternance, AED en préprofessionnalisation) se sont montrés inefficaces et contre-productifs, et les ministres successifs n'ont jamais tiré les enseignements des échecs passés. Utilisant les étudiant-es comme moyens d'enseignement, contractualisant l'entrée dans le métier, ils ne correspondent en rien aux pré-recrutements démocratisants voulus par la FSU. Celle-ci revendique des recrutements de type élèves-fonctionnaires, rémunéré-es sans contrepartie pendant leurs études et pouvant ainsi s'y consacrer pleinement. C'est la solution à développer pour faire face à la crise du recrutement, à la paupérisation des étudiant-es et à l'enjeu de démocratisation de l'accès au métier. Avant même que les premier-es étudiant-es lancé-es dans le parcours PPPE terminent leurs trois années de parcours et sans qu'aucun bilan ne soit fait, le MEN a déjà prévu une réforme de la formation initiale intégrant progressivement les PPPE aux LPPE, annonçant ainsi la fin de ce dispositif. La FSU s'oppose aux PPPE et à la licence PE envisagée par la réforme. En aucun cas, pour la FSU, les étudiant-es ne doivent être considéré-es ni comme des moyens d'emploi, ni comme des moyens d'enseignement.

IV.3. Formations

233

IV.3.1. Les mandats FSU

234
235

La formation d'un-e enseignant-e et CPE est un processus long. Il se conçoit sur l'ensemble du parcours universitaire, de la Licence au Master, intègre la préparation aux concours et se poursuit lors de l'entrée dans le métier. La qualité des concours et le cadrage national de la formation doivent garantir une égalité de traitement sur tout le territoire, pour l'ensemble des degrés d'enseignement et des disciplines. La formation doit prendre en compte la diversité des publics et leur proposer des parcours adaptés. Le niveau Master est requis pour tous et toutes. La FSU s'oppose à tout décrochage du niveau de qualification pour être titularisé-e, entre les différents degrés et filières d'enseignement. Dans l'ESR, l'ensemble des enseignant-es chercheur-es doivent pouvoir bénéficier d'une formation initiale tant à l'enseignement qu'à la recherche, dans un cadre universitaire professionnel public. Cela exige le renforcement de recherches en éducation sur le supérieur. La FSU porte différentes voies pour entrer dans le métier, aboutissant à un même niveau de qualification. Afin de démocratiser l'accès aux études supérieures, la FSU revendique une allocation d'autonomie dès la L1 et des aides matérielles et financières significatives y compris pour les étudiant-es en reconversion.



236 IV.3.Ibis. Formation initiale et continue pour des personnels concepteurs et conceptrices de leurs activités professionnelles : quels contenus et objectifs de formation ?

237 La FSU s'oppose à la formation initiale actuelle, non conçue dans une logique de formation, et qui place en responsabilité de classe des stagiaires à temps plein ou à mi-temps après réussite aux concours. Elle s'oppose également à la mise en responsabilité d'étudiant-es. Cette formation initiale repose sur l'accompagnement par les titulaires, accroissant leur charge de travail. La FSU s'oppose au nouveau concours 2022 qui, au travers de la seconde épreuve orale d'admission, crée une rupture de l'anonymat et de l'égalité entre candidat-es et s'apparente à un entretien d'embauche en entreprise. Elle normalise ainsi les profils des futur-es recruté-es en fonction des critères ministériels du moment. Cette réforme n'est pas de nature à réduire la crise du recrutement, à démocratiser l'accès au métier ou à développer la formation au métier. Elle a encore dégradé les conditions d'entrée dans le métier des lauréat-es. Les maquettes pré- et post-concours doivent être régies par un cadre national, en prenant en compte l'expertise des acteurs et actrices de la formation et les résultats des recherches. En outre, la FSU dénonce les difficultés des stagiaires et des étudiant-es contractuel-les et la surcharge de travail (prépa concours, responsabilité de classe, demandes universitaires...) à laquelle elles et ils sont exposé-es. La FSU revendique l'abandon de la réforme Blanquer de la formation initiale et une remise en chantier de cette formation sur la base des propositions ambitieuses de la FSU. Elle s'engage dans un état des lieux de la formation initiale après dix ans d'attaques afin de poursuivre le travail fédéral d'élaboration de son projet.

238 IV.3.Iter. La visioconférence

239 La visioconférence s'est imposée dans la recherche ou en formation continue. Elle peut faciliter les échanges, notamment à l'international, permet de réduire les déplacements (domicile-travail, missions...), et donc les émissions de gaz à effet de serre. Elle permet une organisation du travail plus inclusive pour des agent-es en situation de handicap, ainsi qu'une extension des fonctions éligibles au télétravail. Mais elle peut engendrer une augmentation de l'amplitude des horaires de travail – voire du travail de nuit avec le décalage horaire – et un risque de rupture d'égalité dans les concours de recrutement. Le manque d'échanges en direct, l'isolement de certains agent-es et une perturbation du fonctionnement des collectifs de travail et des équipes de recherche sont aussi contestables. La FSU préconise des concertations à tous les niveaux des établissements et de leurs services pour définir de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement avec usage de la visioconférence qui soient inclusifs et qui préservent les collectifs de travail, tout en respectant les droits, les conditions de travail et la santé des personnels.

240 IV.3.2. La place du terrain dans la formation initiale

241 Les stages de terrain, dans les écoles et établissements scolaires et de formation dans lesquels les futur-es professionnel-les exerceront, sont un des éléments essentiels de leur formation initiale. Ils doivent permettre de découvrir des réalités diverses, par l'observation, la pratique accompagnée, puis la mise en responsabilité progressive. Les stages ne sont formateurs que s'ils s'articulent avec une formation universitaire. Les stagiaires ne doivent pas être utilisé-es comme moyen d'emploi.

242 IV.3.2bis. Formation des infirmier-es de l'Éducation nationale

243 La formation des infirmier-es de l'ÉN, de l'enseignement agricole et maritime public, doit être universitarisée afin que leur exercice singulier soit reconnu comme une spécialité infirmière. Ni la pratique avancée ni les protocoles de coopération ne le permettent car ils restent sous gouvernance médicale et ne sont pas émancipateurs pour la profession, à l'inverse d'un diplôme de Master 2 organisé dans les INSPE.

244 IV.3.2ter. Gratification des stages

245 La FSU juge insuffisante la gratification allouée pour leur stage d'observation et de pratique accompagnée aux étudiant-es de Master MEEF et qui n'ont donc pas signé de contrat d'alternance : elle ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.

IV.3.3. Progressivité de l'entrée dans le métier, formation continuée en début de carrières 246 247

L'entrée dans le métier doit être progressive et pensée sur le temps long. La formation initiale ne peut être pensée comme une entité détachée de la formation continue. C'est pour cela qu'il faut penser un continuum de formation. La FSU porte un temps de stage ne dépassant pas un tiers temps pour le/la fonctionnaire stagiaire, un mi-temps en T1 et deux tiers temps en T2. Elle demande également, pour le ou la maître·sse de conférence, une décharge de service les deux premières années. La formation continuée doit répondre aux besoins et aux demandes des néo-titulaires. Elle ne doit pas être uniquement descendante et répondre aux exigences ministérielles. Elle doit permettre d'accompagner les néo-titulaires dans leur début de carrière et leur permettre d'ancrer leurs pratiques pédagogiques dans une logique de liberté pédagogique.

IV.3.3bis. Quelles structures de formation ? Relations EN / ESR 248 249

La mise en place des EAFC (école académique de la formation continue) renforce la mainmise de l'employeur sur l'élaboration et le pilotage des plans de formation. *A contrario*, il faut garantir que la formation continue réponde aux exigences du terrain : cela implique de garantir la représentation des personnels pour l'analyse de leurs besoins, la construction puis le bilan des plans de formation. Cela nécessite la consolidation des compétences des Conseils académiques de la formation (CAF et CDF). Pour la formation initiale, la réforme ajournée prévoyait, dans les premiers groupes de travail, la création d'une nouvelle structure de formation, exemptée de toutes les caractéristiques universitaires encore présentes dans les INSPE. Pour la FSU, la formation des enseignant·es doit rester à l'université.

IV.3.4. Quels contenus de formation ? 250 251

La formation initiale et continue des enseignant·es et CPE doit être ambitieuse. Elle doit leur permettre de construire l'ensemble des savoirs professionnels nécessaires à la démocratisation du système éducatif. Pour cela, elle doit porter sur les savoirs et savoir-faire à enseigner pour permettre une maîtrise de haut niveau des disciplines et sur les savoirs pour enseigner. Les stages sont un élément de formation et doivent être conçus dans cet objectif avec notamment des allers-retours constants entre le terrain et la recherche. La formation ne peut être envisagée hors des universités et doit intégrer les disciplines scientifiques relevant du champ de l'éducation.

IV.3.5. Statut, rôle, formation des formateurs et formatrices relevant de l'ÉN 252 253

Les formateur·rices sont des acteur·rices essentiel·les de la formation, expert·es de la pratique de classe et garant·es de l'articulation entre théorie et pratique. Leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader et les conduisent à un épuisement dû à une surcharge de travail. Dans le premier degré, le cadre national doit être revu : en l'occurrence, les missions des Maîtres d'Accueil doivent être recadrées et recentrées sur la formation. Il faut aussi une définition plus claire des missions et du temps de travail des conseiller·es pédagogiques dans le respect de leur professionnalité. Les formateur·trices des premier et second degrés issus de l'ÉN qui interviennent dans la formation initiale et continue doivent être certifié·es. La FSU demande une meilleure prise en compte des besoins spécifiques et un allègement de service adapté au volume d'activités de formation pour leur permettre de se recentrer sur leurs missions premières de formation.

IV.3.5bis. Équipe pluricatégorielle 254 255

La FSU est favorable au développement des équipes pluricatégorielles. Cela demande du temps de formation : enseigner et former ne sont pas deux métiers strictement identiques. Par ailleurs, les équipes ne peuvent fonctionner que si elles en ont les moyens (temps de concertation et de travail en équipe) et si sont respectés les profils et les champs d'expertise de chacun·e.

IV.3.6. Différents cursus pour entrer dans le métier 256 257

Les candidat·es dispensé·es ou titulaires du diplôme nécessaire pour se présenter au concours de recrutement doivent bénéficier de tous les compléments de formation nécessaires pour réussir les concours et entrer dans le métier, en tenant réellement compte de leur parcours antérieur.



258 IV.4. Réformes de formation des enseignant-es et CPE

259 IV.4.1. Quatre réformes en douze ans

260 Depuis 2010, les réformes de la formation initiale des enseignant-es se sont succédé à un rythme effréné : 4 en 12 ans ! Elles ont toutes contribué à dégrader l'entrée dans le métier. S'ajoute en 2019, l'éloignement des universités de la formation pour la mettre à la main des ministères et faciliter la transformation des métiers. La mise en responsabilité de plus en plus précoce, avant même d'être recruté-e avec la dernière réforme, des contenus de formation de plus en plus réduits et éloignés de la recherche, et l'absence de revalorisation de nos métiers ont produit une crise de recrutement qui s'est ancrée. Ces réformes ont attaqué la professionnalité enseignante qui, au contraire, nécessite une formation hautement ambitieuse afin de permettre à toutes et tous les élèves et étudiant-es de s'émanciper.

261 IV.4.2. La dernière réforme suspendue

262 Après une réforme de la formation initiale menée lors du premier quinquennat, E. Macron a piloté une nouvelle réforme avec ses multiples ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Ils prévoyaient à marche forcée pour la session 2025 d'éloigner de l'université la formation initiale des lauréat-es. Ce projet envisageait un recrutement des futur-es professeur-es (hors agrégation) et CPE à Bac +3. Dans le projet des maquettes de concours, l'oral 2, dit « oral d'entretien » était maintenu et renforcé pour contrôler la manière dont les candidat-es entendent transmettre et même « incarner » les valeurs de la République, au regard de la vision de l'employeur sur ces questions. L'effet discriminatoire de cette épreuve aurait été renforcé dans le premier degré puisque le classement au concours devait se faire uniquement sur les épreuves orales (non anonymes) d'admission. La FSU s'oppose à toute disposition discriminatoire. Dans le premier degré, le projet de LPPE visait à enfermer les étudiant-es dès la sortie du lycée dans un parcours universitaire tubulaire sans possibilité de réorientation et dans la vision d'un métier d'exécutant-es et non de concepteurs et conceptrices. Pour les enseignant-es du second degré une « déspecialisation » disciplinaire et une déconceptualisation du métier enseignant se profilaient.

263 Les épreuves des concours et les contenus de formation, dévoilés sans réelle concertation, alertaient sur le manque d'exigence disciplinaire, didactique, professionnalisante et sur l'absence d'évaluation des compétences réflexives de cet énième projet de réforme. Dans un rythme de mise en œuvre intenable, il aurait malmené les personnels engagés dans la formation initiale.

264 La FSU s'oppose à tout projet de réforme qui ne prenne pas en compte les enjeux d'un service public d'éducation de qualité émancipateur pour toutes et tous ; contribuant à fragiliser la formation des enseignant-es et à affaiblir leur parole experte en tant que concepteurs et conceptrices de leur métier et expert-es de leur discipline. L'objectif sous-jacent est de soumettre les futur-es enseignant-es et CPE. Pour la FSU, l'accès au statut de fonctionnaire doit être garanti sans déqualification globale de nos métiers enseignants.

265

zooms

266

Zoom-1 • Le « Choc des savoirs », une mobilisation d'ampleur face à une réforme systémique

267

Avec le « Choc des savoirs », le ministère de l'EN a voulu imposer un ensemble de mesures touchant l'ensemble des élèves, des parcours et des voies. Son objectif, cohérent avec les réformes précédentes (imposition des « fondamentaux » et de l'individualisation des parcours et des apprentissages, réformes du lycée, de la voie professionnelle, Parcoursup...) vise l'exacerbation du tri social des élèves et une mise au pas des pratiques des personnels. La constitution de groupes de niveau au collège s'articule avec la généralisation des évaluations nationales dans le premier degré et les projets de labellisation des manuels ou de transformation des programmes, ainsi qu'avec le projet d'un DNB couperet pour l'accès aux lycées



qui renforcerait la ségrégation des parcours scolaires et les inégalités d'apprentissage. La FSU a mobilisé contre cette réforme : grève et/ou manifestation les 1er février, 2 avril et le 25 mars 2024, soutien à toutes les initiatives organisées localement notamment avec les parents d'élèves. Elle a engagé un travail unitaire au long cours avec d'autres organisations syndicales et associations de parents d'élèves. Il s'est notamment traduit au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) par un rejet quasi unanime de la réforme. La FSU a lancé un appel « Nous ne trierons pas nos élèves », notamment en CM2 et en conseil école-collège et a incité les professeur-es de mathématiques et de français à boycotter ou protester lors de leurs formations à la réforme. La FSU s'est aussi engagée contre le tri des élèves orchestré par la récente réforme de la voie professionnelle. La FSU a appelé à ne pas faire passer les évaluations nationales standardisées, outil de sélection des élèves et de standardisation des pratiques enseignantes. Face à cette réforme au caractère systémique, touchant tous les niveaux de la scolarité, le travail engagé dans les départements a permis une convergence dans la durée de la mobilisation des personnels du premier et du second degrés, des parents d'élèves, des élu-es. L'analyse des réussites et des difficultés rencontrées dans la mobilisation constitue un point d'appui pour les luttes à venir.

Zoom-2 • Défendre l'autonomie professionnelle, les libertés pédagogiques et les libertés académiques

268

269

Dans le monde entier, le métier d'enseignant est menacé par la recherche de rentabilité et le management par le quantifiable et le mesurable. « L'éducation fondée sur les données probantes » atteint la France, alors même que le contrôle exercé sur les pratiques professionnelles a montré ses limites, au Québec par exemple. La médecine, qui a servi de modèle à ce type de pilotage, abandonne les guides et prescriptions basés sur un seul pan de la recherche. Le ministère de l'Éducation nationale, via les recommandations du CSEN (Conseil scientifique de l'Éducation nationale) qu'il a mis en place en 2018, cherche à imposer des contenus d'enseignement réduits à ce qui peut être mesuré par les évaluations standardisées. Il cherche aussi à imposer méthodes et manuels, comme si le métier enseignant pouvait se réduire à des protocoles à appliquer. Parce qu'elle défend un métier de conception, indispensable à la réussite de tous les élèves à l'école, la FSU s'oppose aux évaluations standardisées imposées, clé de voûte de l'école du tri social des élèves et de la mise au pas du métier enseignant. Dans nos sociétés complexes confrontées à de nouveaux défis, les scientifiques sont plus souvent amené-es à s'exprimer pour participer à la diffusion des connaissances et apporter leur expertise dans le débat public. Avec la médiatisation et les réseaux sociaux, ces scientifiques se trouvent fortement exposé-es, notamment celles et ceux qui s'engagent pour soutenir des causes : luttes environnementales, féministes, antiracistes... Or, des politiques tendent à délégitimer voire criminaliser ces engagements, allant jusqu'à les qualifier d'« Eco-terrorisme », exposant des scientifiques à des attaques dans l'espace public ou des convocations devant des instances disciplinaires ou des tribunaux. La FSU rappelle que l'employeur, tenu d'assurer la sécurité de ses personnels et de protéger leur santé, doit faire rempart aux influences et pressions pour garantir la liberté d'enseignement. La FSU rappelle que tout chercheur et toute chercheuse a la liberté de s'engager et de s'exprimer publiquement avec "les réserves que leur imposent [...] les principes de tolérance et d'objectivité" [article L. 952-2 du code de l'Éducation], et que la liberté de recherche et les libertés académiques doivent être protégées en tant que libertés fondamentales.



Zoom-3 • Promouvoir les pratiques démocratiques des élèves et des étudiant-es

270

271

272

273

274

275

276

277

278

Pour former des citoyen·nes, l'école doit rendre acteurs et actrices les élèves et les étudiant·es, développer chez eux et elles une culture de l'échange et du débat, et leur apprendre à argumenter.

À rebours de ces objectifs, le nouveau programme d'Enseignement Moral et Civique (EMC) vise à faire entrer les jeunes dans le moule d'une citoyenneté figée, dont témoignent également les expérimentations de l'uniforme dans le 1er et le 2nd degrés. Pour ce gouvernement, la « jeunesse engagée » doit d'abord se plier aux règles.

Les personnels, eux, encouragent l'esprit critique des élèves et des étudiant·es, et travaillent à l'apprentissage de la démocratie grâce aux nombreuses formes d'engagement possibles, de citoyenneté active, dans les écoles et établissements. Leur tâche est d'autant plus compliquée que l'institution les enjoint à « administrer » et évaluer l'engagement (Livrets scolaires, Parcoursup). L'éclatement du groupe classe et l'obsession d'un SNU qui serait seul à même de construire une « cohésion » civique, contredisent la visée émancipatrice des expériences de vie démocratique scolaire.

Dans l'enseignement supérieur, la part des élu·es des personnels et des usager·es (étudiant·es) dans les conseils centraux a pu être drastiquement diminuée. Cela conduit à transformer ces conseils en chambres d'enregistrement et à déqualifier le rôle des élu·es étudiant·es. De plus, l'exercice de la démocratie ne doit pas se résumer à l'élection de représentant·es. Le code de l'éducation permet aux étudiant·es de se réunir pour débattre de sujets scientifiques, culturels ou politiques. Ce droit doit être protégé notamment par les franchises universitaires que les directions doivent assurer.

La FSU est à l'offensive pour défendre et renforcer une démocratie scolaire et universitaire souvent malmenée ces dernières années : interpellations des différents ministres, interventions dans les instances ministérielles pour porter ses propositions. Pour faire vivre la démocratie scolaire et universitaire, la mixité sociale, la représentativité des élu·es, la formation des personnels sont des objectifs essentiels.

Zoom-4 • École et écologie

La recherche scientifique a établi l'origine anthropique de la crise climatique et la nécessité de réduire drastiquement des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les scientifiques doivent poursuivre leur rôle essentiel dans le progrès des connaissances, tout en participant aussi activement à la réduction des émissions de GES. Le changement climatique est une préoccupation pour 93% des scientifiques et, surtout pour les plus jeunes, une menace existentielle qui interroge le sens de leur métier. Les scientifiques sont prêt·es à adopter de nouvelles pratiques, mais s'inquiètent des conséquences sur la production scientifique, les libertés académiques et la charge administrative. Les collectifs comme Labos1point5 proposent des stratégies pour réduire les émissions des unités de recherche. La FSU soutient ces démarches et la mise en place d'un cadre institutionnel d'incitation ou d'obligation pour tous les laboratoires et services. La FSU soutient les réflexions en cours sur l'intégration des critères environnementaux dans les évaluations collectives et individuelles pour réduire la production de GES liée au productivisme scientifique.

Il est crucial de fournir des connaissances scientifiques rigoureuses pour décider des actions climatiques. Les élèves et les étudiant·es doivent s'ap-



propre ces enjeux en exploitant les données du GIEC et en participant à des activités pratiques locales. Les dispositifs actuels sont insuffisants et ne remettent pas en cause le modèle productiviste. Comprendre les phénomènes climatiques et écologiques nécessite une perspective intégrant les dimensions économiques, biologiques, historiques et géographiques, en identifiant les causes financières, extractivistes, productivistes et consuméristes, et en engageant les grands débats politiques sur les responsabilités et les impacts économiques et sociaux. Les dispositifs actuels (éco-délégués, labels E3D) sont insuffisants et ne remettent pas en cause le modèle capitaliste de nos sociétés.

La FSU s'oppose aux certifications environnementales comme Greencomp et GreenPix, qui individualisent les responsabilités. Elle demande la création de diplômes prenant en compte les enjeux écologiques et permettant la reconnaissance de nouvelles qualifications par les branches professionnelles.

Adapter le bâti et les espaces scolaires et universitaires à la fois pour l'usage et le climat est essentiel. Améliorer le confort thermique, acoustique, visuel, l'accessibilité universelle et la qualité de l'air, tout en isolant les bâtiments et en utilisant des matériaux bas carbone, contribue à de meilleures conditions de travail et d'étude et à une réduction de l'empreinte carbone. La consultation des personnels pour toute construction, rénovation et aménagement des espaces est une exigence forte pour la FSU. Elle exige par ailleurs un engagement conséquent de l'État pour garantir l'égalité de traitement des territoires et l'effectivité de l'adaptation de l'ensemble du bâti scolaire et universitaire.

279

280



1 **THÈME 2 - Pour le service public, la Fonction publique et le statut !**

2 **Introduction**

- 3 La conception française des services publics, c'est-à-dire principalement opérés par une Fonction publique forte, statutaire et de carrière, est un élément structurant de notre modèle social. Ceux-ci assurent la production publique de biens et de services exclusivement dans l'intérêt général et constituent un puissant levier de redistribution de la richesse produite. Dans cette période de grande instabilité et de conjonction de plusieurs crises, leur renforcement est donc une nécessité, à l'inverse des logiques de privatisations ou de spéculations sur les finances publiques, pour répondre à l'exigence d'une société plus solidaire et plus redistributive. Garantir partout l'accès aux services publics, l'élargissement de leur périmètre et de leurs missions est indispensable pour répondre à tous les besoins sociaux, y compris nouveaux, et à tous les grands enjeux, notamment ceux liés à l'urgence de la rupture écologique que la crise environnementale et climatique impose.
- 4 Lorsque les services publics sont malmenés, la justice sociale est remise en cause et la démocratie est affaiblie ! Des analyses du vote pour l'extrême droite aux dernières élections indiquent qu'il traduit, notamment, une réponse au mépris et à l'abandon par les pouvoirs publics, qu'illustre la difficulté d'accès aux services publics essentiels. De la même manière, le RN s'engouffre dans la brèche du rejet de politiques écologiques et environnementales n'intégrant pas ou trop peu des préoccupations sociales pour répondre aux besoins immédiats des populations, notamment les plus défavorisées. La lutte pour la défense des services publics et celle contre les idées d'extrême droite sont ainsi intimement liées. La FSU y est engagée.
- 5 Parce qu'ils représentent, aux yeux des tenants des politiques néolibérales, un vivier d'économies et d'opportunités d'ouverture de nouveaux marchés, les services publics sont la cible d'attaques constantes et répétées qui visent aussi bien à réduire leurs missions, les externaliser ou les abandonner, qu'à fragiliser les personnels qui les mettent en œuvre, notamment en y important des modèles de fonctionnement issus du privé.
- 6 Pour la FSU, la lutte pour les services publics est indissociable de celle pour la Fonction publique. Les principes structurants et les valeurs de la Fonction publique issus du programme du CNR à la Libération trouvent leurs fondements dans la déclaration des droits de l'homme et le préambule de la constitution de 1946, et ont été consolidés par les lois statutaires de 1983-84. Leur renforcement est nécessaire pour endiguer les crises de recrutement et le développement de l'emploi contractuel. Celui-ci est en premier lieu un facteur de fragilisation des personnels précaires mais dégrade aussi la situation des personnels titulaires et le service rendu aux usager-es.
- 7 À ce congrès, la FSU renforce son corpus revendicatif pour être à la hauteur de ces enjeux, convaincue de la nécessité de défendre et renforcer le statut général des fonctionnaires, démocratiser le fonctionnement des administrations par le rétablissement du paritarisme, de combattre les inégalités entre les femmes et les hommes, de créer tous les emplois statutaires et d'allouer tous les budgets nécessaires pour améliorer les conditions de travail, revaloriser les rémunérations et garantir le rendu du meilleur service public dans l'intérêt général. Elle rejette toute forme de soumission à la concurrence des missions de services publics et défend le principe de leur monopole. Elle réfute tous les discours culpabilisants sur la dette publique proférés pour esquiver la véritable question des recettes de l'État et de la justice fiscale. La FSU est déterminée à faire avancer ses revendications, en informant pour mobiliser les personnels dans un cadre unitaire le plus large possible, pour reconquérir des droits statutaires face à l'offensive néolibérale et à son corollaire néo-managérial.

Partie I. Les services publics



I.1. Le pays réclame des services publics (SP) plus que jamais nécessaires

I.1.1. Développer les services publics, une urgence face aux crises sociales et environnementales

Les SP doivent recevoir les moyens pour répondre aux besoins pérennes des populations et ont un rôle irremplaçable face aux crises politiques, sociales et environnementales que notre pays connaît. Face aux inondations, aux incendies de forêts, aux sécheresses, aux pandémies, c'est vers les services publics que les habitant-es se tournent spontanément : pompier-es, personnels médicaux, services de l'État ou des collectivités... Seuls ces services sont en capacité de répondre aux besoins, secourir dans l'urgence, acheminer du matériel, de l'eau potable, réfléchir à long terme sur des aménagements coûteux mais nécessaires.

Les crises climatiques, mais également politiques, jettent sur les routes de la migration des populations en grande détresse et notamment des mineur-es isolé-es. Les SP ont aussi un rôle primordial à jouer, non pour enfermer et rejeter hors des frontières, mais pour accueillir, répondre aux besoins essentiels, puis intégrer sur le long terme en éduquant et formant.

Pour absorber le choc de la crise sociale, c'est aussi vers les SP que la population se tourne. Les besoins d'accompagnement et de soutien quand on perd son emploi, son logement ne sont pas rendus par des initiatives privées charitables, mais par des SP, que nous voulons protecteurs et utiles aux privé-es d'emploi, aux privé-es de logement...

Toutes les populations ont besoin d'un véritable accès à leurs droits, singulièrement les plus précaires. C'est également le cas de la jeunesse pour son droit à l'éducation émancipatrice, dans des formations initiales et continues véritablement ambitieuses. Les salarié-es ont aussi besoin des services publics pour les protéger : conditions de travail accidentogènes, non-paiements des salaires, restructurations et plans sociaux, emploi non déclaré, non-respect des droits syndicaux...

À l'opposé des mantras extrémistes sur une société autoritaire, nous soutenons l'idée d'une sécurité publique au service de toutes les populations.

De même, la dépendance liée au grand-âge, conséquence du vieillissement de la population, est un défi que les SP doivent prendre à bras-le-corps afin d'organiser l'aide au maintien de l'autonomie, l'accueil dans l'environnement familial ou dans des structures spécialisées qui ne soient pas asservies à des critères de rentabilité et de dividendes aux actionnaires.

I.1.2. Des services publics : un appel qui émane de la population

La population sait se mobiliser localement lorsque des SP sont menacés : les usager-es des hôpitaux, les parents d'élèves lors de la carte scolaire, les habitant-es face à la fermeture programmée d'un bureau de poste... Même si le rapport de force reste insuffisant, à cause de son caractère local, les pétitions, rassemblements, articles de presse démontrent l'importance de ces SP aux yeux des usager-es, qui rappellent aussi leur attachement à une présence physique des SP dans leur quotidien, loin des plateformes numériques. Les SP sont aussi un élément essentiel dans l'aménagement du territoire, autant dans les départements ruraux que dans les quartiers populaires des grandes villes, ou pour répondre aux besoins de mobilité à toutes les échelles.

Des mobilisations nationales sont initiées par des collectifs auxquels participe la FSU : Convergence nationale de défense et de développement des services publics, « Nos services publics », sans rencontrer néanmoins une adhésion large autant des personnels que des usager-es, à cause d'une temporalité différente selon les services et publics concernés.

I.1.3. Pourtant, des politiques publiques destructrices

Les gouvernements successifs depuis une vingtaine d'années ont systématiquement affaibli les SP, en enlevant des moyens humains et matériels, en prônant l'utilisation du numérique et de guichets minimalistes comme seules portes d'entrée vers les SP,

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21



en affirmant qu'aucune autre alternative n'est possible, à l'aune de politiques ultralibérales toujours plus austéritaires pour les personnels et les usager-es. Ils portent donc une lourde responsabilité dans le délitement des solidarités.

22 Les SP ont été éloignés des usager-es, et les maisons France Service ne sont qu'un pis-aller, au financement fragile, forçant des agent-es mal formé-es, isolé-es et souvent contractuel-les, à délivrer un service imparfait. Elles renvoient l'utilisateur à une grande solitude numérique quand la réponse ne peut pas être apportée physiquement ou que l'accès au SP spécialisé est impossible faute de transports publics fréquents et réguliers. La vie quotidienne des habitant-es (documents officiels, justice, administrations diverses) est compliquée, et mise en danger quand la destruction concerne l'accès aux soins (déserts médicaux, fermetures de services hospitaliers...) ou les services de secours comme les SDIS. Les enfants et la jeunesse en général sont également malmenés, par un manque pérenne d'enseignant-es, et pour certain-es des temps de transports trop longs au quotidien pour rejoindre l'école, le collège ou le lycée. Les mineur-es à la charge des départements subissent une forte dégradation de leur accompagnement par l'ASE. L'accès à la culture est restreint faute de financements à hauteur des besoins. Les cultures et classes sociales ne se rencontrent pas, ne se mélangent pas, ce qui empêche aussi de fabriquer du commun.

23 Globalement, le sous-investissement chronique pour le SP et les attaques contre ses principes au service de l'intérêt général (atteintes aux statuts par exemple) sont un mal endémique. C'est pourquoi il faut non seulement rétablir un financement suffisant des SP mais aussi mettre fin à la LOLF, ne plus piloter les SP par la performance et les moyens, mais bien par les besoins et les attendus du service à rendre.

24 1.2. Des services publics, facteurs d'un accès égalitaire par tous-ttes et partout

25 Leviers essentiels d'accès aux droits et de répartition des richesses, les SP reposent sur un principe fondateur : l'égalité de toutes et tous. Leur présence, leur développement et leur accessibilité sur l'ensemble du territoire doivent permettre cette égalité.

26 1.2.1. Des services publics pour faire société

27 Les SP contribuent à la fois à la cohésion sociale et à la dynamisation des territoires, particulièrement les territoires ruraux, péri-urbains et ultra-marins.

28 L'implantation dans les territoires populaires permet un accès aux populations qui en ont le plus besoin. Ils constituent alors un levier de lutte contre la pauvreté.

29 Par exemple, dans les zones rurales, de montagne ou ultramarines, dans les territoires urbains délaissés, le SP de l'éducation est souvent l'un des derniers SP de proximité. Son maillage est essentiel et doit être resserré pour répondre au double enjeu d'égalité territoriale et de réussite pour tous les élèves. Il l'est aussi en termes de transports pour des raisons écologiques. À ce titre, il ne doit pas être mis à mal par des logiques budgétaires (fermetures d'écoles, regroupements, fusions...) ou politiques.

30 1.2.2. Des services publics humanisés

31 La FSU lutte pour des SP où la qualité du service rendu par des fonctionnaires, la proximité et la relation à l'utilisateur sont privilégiées.

32 La dématérialisation est trop souvent le prétexte pour transformer les politiques publiques et affaiblir les SP. Elle rompt l'égalité de traitement, éloigne les populations de l'administration, et renforce les inégalités sociales dans l'accès aux services, qui frappent les plus éloigné-es de l'outil numérique et de la démarche en ligne notamment les personnes âgées, les demandeur-euses d'emploi, les précaires, les étranger-es et entraîne très souvent des pertes de droits.

33 La FSU s'oppose à toute forme de privatisation ou de démantèlement des SP et participe activement aux initiatives permettant de les mettre en échec.

34 La FSU milite contre une politique du guichet, qui déshumanise et déséquilibre les rapports entre agent-es et usager-es.

35 Le développement du recours à l'intelligence artificielle ne doit pas contribuer à déshumaniser les SP (exemple des chat bot qui suppléent un-e agent-e), ni nuire à l'emploi public (voir thème 3).



1.2.3. Des services publics, vecteurs d'émancipation

Les SP sont à placer au centre d'un projet de société de progrès et de justice sociale. Les agent-es public-ques ont obligation d'égalité de traitement des usager-es et de neutralité dans l'exercice des missions. Elles et ils luttent ainsi contre les inégalités et les discriminations et favorisent l'inclusion.

36
37
38

Par exemple, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de la pensée critique, demeure une impérieuse nécessité. À cette fin, la FSU milite pour une augmentation des places dans les formations publiques tenant compte des aspirations des bachelier-es et garantissant leur droit à la poursuite d'études, ainsi qu'un plan de construction de véritables campus universitaires publics de proximité (logements, équipements culturels et sportifs et restauration CROUS).

39

Le service public de la jeunesse et des sports en est une autre illustration. D'abord réuni-es au sein d'un ministère Éducation nationale Jeunesse et Sports en 2021, les agent-es « Jeunesse et Sports » et leurs missions ont ensuite été placées sous la tutelle conjointe de plusieurs ministères. La FSU revendique le retour à un ministère « Jeunesse et Sports » de plein exercice et une organisation territoriale où l'ensemble des personnels J&S seraient affectés au niveau des régions académiques, pour faciliter la mise en œuvre des missions éducatives et sportives sur tous les territoires, avec un travail en réseau des agent-es en services J&S, en établissements du sport (CREPS notamment), en fédérations.

40

La FSU continue de militer pour que l'éducation non formelle tout au long de la vie (sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative) relève d'une mission de l'État.

41

1.2.4. Des services publics, leviers de répartition des richesses entre toutes et tous

Les SP constituent un patrimoine pour celles et ceux qui n'en ont pas. Ils sont l'un des outils majeurs pour assurer et améliorer les conditions d'existence de toutes et tous et représentent un puissant levier de répartition de la richesse produite. Ils réalisent des transferts en nature (éducation, santé, logement, sécurité, revenu de remplacement), au bénéfice de toutes et tous, particulièrement les plus pauvres. Ils servent l'intérêt général, autant qu'ils en sont constitutifs.

42
43

Les SP constituent un investissement pour la société, ils répondent aux besoins essentiels de la population dont nous devons collectivement assumer le coût. L'intérêt général est incompatible avec la recherche de profits privés.

44

Il faut investir dans les SP : les implanter, réimplanter, développer leur proximité, attirer les candidat-es aux concours. La FSU appelle à la création de nouveaux SP (petite enfance) et s'inscrit dans un mouvement de retour en gestion publique des services externalisés ou privatisés (gestion de l'eau, des déchets, des transports...).

45

1.2.5. Des services publics, protecteurs des missions essentielles

Les SP sont un levier pour répondre aux enjeux collectifs et aux nouveaux besoins de la société, notamment ceux liés à l'urgence de la transition écologique que la crise environnementale et climatique impose.

46
47

Les SP permettent d'assurer une continuité dans l'exécution de missions essentielles (éducation, santé, sécurité, justice, protection des salarié-es, etc.). L'efficacité de leur action nécessite de lutter contre leur fragmentation.

48

La FSU milite pour le renforcement des SP, et lutte contre leur démantèlement (suppression de postes, politiques de marchandisation, externalisation, mutualisation et de privatisation).

49

La FSU dénonce le coût de l'externalisation et de la dépendance à l'égard de prestataires guidés par le profit et la rentabilité (coût financier, perte de compétences, perte de capacité d'agir, perte du sens de l'intérêt général).

50

La question d'un SP du médicament est toujours d'actualité. Les entreprises pharmaceutiques continuent d'engranger des bénéfices exorbitants au détriment des usager-es. Les risques de pénurie perdurent. Il est urgent de sortir de la logique de marchandisation des médicaments organisée par les multinationales pharmaceutiques. La FSU poursuit sa réflexion sur ce thème, initiée lors d'un stage national en 2023.

51

Les enjeux d'un SP du médicament sont nombreux : fabrication des médicaments sur

52



le territoire et industrialisation du secteur, ne plus être dépendant des pays producteurs de médicaments génériques et autres, produire nationalement les médicaments nécessaires à un tarif correspondant aux attentes de la sécurité sociale et à son fonctionnement, garantir l'accessibilité aux médicaments sur l'ensemble des territoires.

53 De même, le SP de la justice revêt une mission régaliennne essentielle. Garant des libertés individuelles, il doit être préservé et renforcé. Or, force est de constater que les gouvernements successifs favorisent une externalisation croissante de ses missions, au profit tant des grands groupes privés (ex : gestion des établissements pénitentiaires par le privé, entraînant notamment un surcoût pour les usager-es) que de l'entrepreneuriat social relevant d'une démarche lucrative. En lieu et place d'un travail collaboratif entre SP et secteur associatif, le gouvernement encourage la concurrence entre SP et entreprises associatives : délégations de mesures de justice, service associatif habilité à la PJJ. La FSU revendique le renforcement du SP de la justice, c'est un enjeu majeur qui participe de la cohésion sociale et de l'égalité des usager-es devant le service public.

54 **1.2.6. Un statut protecteur pour toutes et tous, une garantie pour les agent-es comme usager-es, pour les services publics**

55 La défense, l'amélioration et la démocratisation des SP et de la Fonction publique sont au cœur du projet de transformation sociale de la FSU qui promeut un modèle de société solidaire et écologique. Continuité territoriale et proximité, capacité d'évolution et d'adaptation aux besoins de la population, transparence de gestion et contrôle démocratique, neutralité des agent-es dans l'exercice de leurs fonctions sont des piliers des services publics.

56 Pour la FSU, cela implique que les SP soient rendus par des fonctionnaires, agent-es qualifié-es, titulaires, et en nombre. Les garanties que le statut général des fonctionnaires offre aux agent-es ont pour objet d'assurer à la population une Fonction publique pleinement dévouée à l'intérêt général et dégagée des contingences et des pressions qui la mettraient à la merci des intérêts particuliers.

57 Contrairement au gouvernement qui veut s'appuyer sur de simples fonctionnaires-exécutant-es, la FSU revendique la place de fonctionnaires-citoyen-nes, dans la continuité de la loi Le Pors protectrice pour les agent-es et de nature à renforcer un SP de meilleure qualité. Le statut place chaque fonctionnaire en situation de responsabilité dans l'exercice de ses fonctions, au service de l'intérêt général.

58 Les fonctionnaires se doivent de respecter le principe de neutralité dans leurs missions mais, comme tou-te citoyen-ne, disposent d'un droit d'expression et d'opinion. Ils et elles, sauf celles et ceux dits d'autorité, ne sont pas soumis-es à un devoir de réserve.

59 La FSU continue d'exiger l'abrogation des quatre premiers titres de la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, un nouveau plan de résorption de la précarité et une nouvelle étape de démocratisation de la Fonction publique, dans le but de rétablir et d'améliorer les garanties statutaires des fonctionnaires.

60 **1.3. Les attaques contre les services publics et les luttes à mener pour faire avancer nos revendications**

61 Les constats, analyses et mandats adoptés au congrès de Metz sur les attaques contre les SP et les SP à renforcer ou à créer restent malheureusement valables à ce jour et sont pleinement réaffirmés.

62 **1.3.1. L'arme financière**

63 Ces attaques se sont poursuivies durant les trois années écoulées, en particulier au nom de la recherche de l'équilibre budgétaire, par un gouvernement ne cessant par ailleurs de faire baisser les recettes de l'État.

64 Le modèle néolibéral managérial a continué d'être appliqué aux SP et de les détruire, au détriment des usager-es, dont les problématiques sont de moins en moins prises en compte lorsqu'elles ne rentrent pas dans le cadre imposé d'un service de plus en plus dématérialisé, ou contraint à la gestion par indicateurs de performance prédéfinis.

65 Du point de vue du financement du SP, l'assèchement des dotations pérennes se fait à la fois au nom de la rigueur budgétaire, mais aussi au nom de l'efficacité de l'usage



des deniers publics. Combiné à des décennies de campagnes médiatiques contre les SP et leurs agent-es, ce dernier argument est redoutable. Cette propagande a une certaine efficacité. Elle sert à justifier les mutualisations de services, externalisations de missions prétendument « hors cœur de métier » des agent-es des SP (nettoyage, informatique, cantines, etc.). Le rapport de force et la mobilisation des personnels et usager-es non directement concerné-es par ces restructurations sont rendus difficiles. Un autre outil financier utilisé pour aligner toujours plus le fonctionnement des SP sur celui des entreprises privées est leur mise en concurrence via la distribution de financements sur appels à projets (AAP), ne permettant pas le financement correct de tous les opérateurs de SP concernés par la thématique de l'AAP. Ceci est particulièrement utilisé dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cela engendre une augmentation des recrutements de contractuel-les pour la durée du financement, donc de la précarité, intensifie la gestion managériale des personnels et crée une couche bureaucratique supplémentaire destinée à répondre et évaluer ces AAP. Cela réduit également la qualité du service rendu par les opérateurs dont le projet n'a pas été sélectionné, pour le plus grand profit du secteur privé, qui peut alors déployer une offre concurrente à destination des usager-es les plus aisé-es. Et ceci d'autant plus aisément que le privé profite abondamment des deniers publics : ainsi, le secteur privé hospitalier s'est-il spécialisé dans les activités les mieux rémunérées par la T2A, laissant à l'hôpital public la prise en charge des pathologies « non rentables », voire « déficitaires », comme les affections de longue durée.

Pour France Travail, dont la création s'est faite à effectifs constants et avec un budget amputé, les projets de sous-traitance pour la mise en place de la nouvelle organisation se dévoilent progressivement. France Travail devient le centre de convoitises pour les structures privées au détriment de la qualité et de l'égalité de traitement des usager-es. Parallèlement les coupes budgétaires et la baisse des emplois publics (16 % des effectifs en moins entre 2015 et 2021 au ministère du Travail) touchent de plein fouet les usager-es (plages d'horaires d'accueil et remise en question de dispositifs comme l'Allocation de solidarité spécifique pour les chômeur-euses, ou validation des acquis de l'expérience).

Dans la formation professionnelle, des écoles « parallèles », telles que les Écoles Être, les Écoles de production, financées par le ministère du Travail, par les conseils régionaux et soutenues par l'Éducation nationale via les rectorats, et par le ministère de l'Agriculture, se développent. Les entreprises, telles que Véolia et Total avec Terra Academia, ou Niel avec l'École 42 ou Hectar, créent leurs propres établissements à « pédagogie innovante » et « soucieux de transformation écologique », à grand renfort de communication, tout en sollicitant les fonds publics.

L'étendue et l'opacité des financements de l'enseignement privé par l'État et les collectivités territoriales ont été médiatisées récemment. La fédération avait initié en amont un très large arc unitaire syndical et associatif autour de la promotion de l'école laïque. Elle poursuit dans ce cadre la construction d'un plan de sortie du financement public de l'école privée. Ce dernier a été renforcé par l'accumulation de dispositifs législatifs depuis 1959 et les multiples cadeaux des gouvernements Macron comme de certaines collectivités. Pour la FSU, il faut mettre fin au financement public de l'enseignement privé sous contrat dans la perspective de sa nationalisation (mandat de Metz).

Les SP sont aussi incités à développer leurs ressources propres, parfois par le biais de filiales, les mettant en concurrence les uns avec les autres.

On voit ainsi des universités construire du logement étudiant concurrent des CROUS ou des musées construire des antennes avec une gestion intégralement prise en charge par des mécanismes de marché et de marques, et démantelant le sentiment d'appartenance à un SP commun, ainsi que les principes de spécificité et d'universalité du service.

Du point de vue structurel, cette logique austéritaire conduit à la logique de service minimum, considéré comme toujours bien assez bon pour les usager-es n'ayant pas les ressources suffisantes pour se payer les prestations analogues proposées par le secteur privé lucratif. Cela entraîne aussi des restructurations incessantes, en particulier au nom des « économies d'échelle ». On a ainsi assisté encore à de nombreuses ferme-



tures d'établissements ou services jugés « trop petits » ou ayant une activité jugée insuffisante au regard des critères financiers (services hospitaliers des territoires ruraux ou semi-ruraux, urgences, établissements d'enseignement agricole public...).

74 Par ailleurs, le gouvernement n'hésite pas à instrumentaliser certains SP à des fins répressives, dénaturant leurs missions premières.

75 Ainsi, France Travail se retrouve davantage à exercer une mission de contrôle sur l'usager-e privé-e d'emploi, au détriment de son accompagnement dans son projet professionnel. Cette situation génère des tensions entre usager-es et professionnel-les et affaiblit le SP, en fragilisant son acceptation par la population.

76 Sous la présidence d'E. Macron, les gouvernements successifs ont contraint les budgets des collectivités territoriales, en ne compensant qu'une partie des baisses liées à la suppression de la taxe d'habitation notamment. Aucun bilan des différentes phases de décentralisation n'a été réalisé. En dépit de leurs divergences, collectivités et État s'entendent pour permettre à ce dernier de se décharger de missions sur les collectivités, par exemple avec la loi 3DS, dont certains décrets d'application ne sont toujours pas parus. Par ailleurs, ces transferts de compétences se font sans les compensations budgétaires et sans souci de péréquation réelle ni d'égalité de traitement des usager-es sur tout le territoire. Cette situation contribue à mettre les SP territoriaux et leurs agent-es sous tension.

77 1.3.2. Les luttes à mener

78 La FSU poursuivra ses efforts pour rendre publics des exemples concrets de dégradation du service rendu aux usager-es entraînés par cette prétendue recherche d'efficacité et le dogme de la baisse des impôts qui ne profite qu'aux contribuables les plus fortuné-es. Quelles sont les modalités les plus efficaces pour ce faire ? Quels sont les exemples à privilégier ?

79 Les résultats des élections législatives de juillet 2024, qui ont donné une majorité relative à l'offre politique défendant les SP, constituent un point d'appui qu'il faudra utiliser de manière optimale. Comment procéder ? Quel relais politique pour les revendications et analyses de la FSU en matière de SP ?

80 La FSU continuera d'agir dans les cadres existants de la Convergence nationale de défense et de développement des services publics, de la Coalition 2024, et avec le collectif « Nos services publics », ainsi que d'autres collectifs locaux spécifiques. Quels autres cadres d'action seraient pertinents ? Sur la question des SP, comment envisager le travail avec les partenaires politiques défendant le SP et ses valeurs ?

81 Il s'agit de mener des luttes pour le financement pérenne des SP à la hauteur des besoins recensés. Cela nécessite des luttes pour la justice fiscale. La FSU est membre fondateur d'ATTAC, qui travaille sur le sujet de la justice fiscale. L'association Oxfam, qui aborde aussi ce sujet dans ses enquêtes, est membre comme la FSU de l'Alliance écologique et sociale. Comment la FSU peut-elle mieux relayer les analyses de ces organisations ? Quels autres cadres peut-on imaginer pour gagner la bataille idéologique sur ce sujet ?

82 Il faut également mener à tous les niveaux les luttes pour l'arrêt des fermetures de SP et le retour des SP de proximité, mais aussi pour la création des nouveaux SP que la FSU revendique de longue date (cf. thème 2 Metz).

83 La FSU poursuit sa réflexion sur les modalités de gestion démocratique des SP.

84 Partie II. Les personnels

85 II.1. La fonction publique de carrière, le statut général au péril des crises sociales et démocratiques

86 Depuis 20 ans, les attaques contre le statut général se concentrent sur les garanties de pleine citoyenneté des fonctionnaires. Celle-ci ne peut se résumer à quelques principes dont l'édiction reste inscrite dans la loi. Elle se concrétise dans l'équilibre dialectique des droits et des obligations.

87 La situation du pays issue des élections législatives de l'été 2024, incertaine et inquié-



tante, confirme le caractère essentiel dans notre approche revendicative de la défense du statut et de l'esprit qui avait présidé à sa rédaction et son adoption en 1983-84. Le refus de reconnaître le résultat de ces élections est propice à des politiques engendrant de nouvelles dégradations pour les services publics, la Fonction publique et la situation faite à leurs personnels, fonctionnaires comme contractuel-les.

Les politiques néo-libérales et l'austérité encore renforcée continuent de fragiliser le statut, le principe de carrière, les garanties collectives, l'exercice de pleine citoyenneté par une réduction de droit de participation aux questions d'organisation des services, de définition des métiers et de déroulement des carrières. Nombreuses sont les forces qui poursuivent et prolongent l'offensive portée depuis la loi de transformation de la Fonction publique, promouvant le recours au contrat plutôt qu'au statut, en important les logiques managériales au sein même du statut, en individualisant et en précarisant les missions, les conditions de travail et de rémunération. L'abandon de l'égalité de traitement entre les agent-es s'accompagne d'un renoncement à l'égalité de traitement des citoyen-nes, ce qui n'honore pas la promesse républicaine.

La FSU réaffirme son analyse selon laquelle les droits accordés aux fonctionnaires (droit à la carrière, droit de participation à l'organisation et au fonctionnement du service, à la définition des règles statutaires et des principes de gestion des emplois et carrières, à l'examen de décisions individuelles, droit syndical, droit de grève, égalité de traitement...) sont le corollaire qui conditionne aussi les garanties assurées aux citoyen-nes (continuité et neutralité des institutions publiques, égalité d'accès et de traitement...). C'est également une condition de possibilité de l'adaptabilité de la Fonction publique face à tous les défis lancés par la situation aussi bien sociale, économique, politique qu'environnementale.

La FSU est déterminée à organiser syndicalement les personnels pour maintenir leur unité, leur solidarité et leur capacité d'action collective, face aux destructions promises par la politique d'austérité et à la menace d'accession au pouvoir de l'extrême droite aussi bien dans les collectivités territoriales qu'au niveau de l'État. Les fonctionnaires doivent conserver leurs moyens d'agir collectivement conformément aux principes constitutionnels comme statutaires qui placent la Fonction publique strictement au service de l'intérêt général. C'est, placé-es statutairement en position de responsabilité, qu'ils et elles assurent leur mission. Ils ou elles sont donc comptables du respect de l'intérêt général, de l'égalité de traitement et du respect des principes républicains essentiels. Aussi, pour la FSU, il s'agit d'une part d'assurer une veille collective et, le cas échéant, d'entourer celles et ceux de nos collègues qui pourraient être victimes de discrimination. Il s'agit d'autre part de veiller collectivement au respect des droits de chacune et chacun des citoyen-nes et des usager-es des services publics.

Pour la FSU, telle est l'approche qui structure la cohérence revendicative ci-dessous.

II.2. Des pratiques néomanagériales qui se développent...

II.2.1. Combattre le développement de la concurrence entre le contrat et l'emploi titulaire

L'analyse des conséquences de la LTFP en matière de mise en concurrence entre emplois contractuels et statutaires développées à Metz reste valable. La FSU réaffirme qu'il s'agit là d'une forme de *dumping* à l'intérieur de la Fonction publique portant une atteinte grave au principe fondateur du statut général selon lequel les emplois publics sont occupés par des fonctionnaires. La principale conséquence est une dégradation des conditions faites aux personnels quelle que soit leur modalité de recrutement. Combattre cette logique néolibérale doit donc être une priorité s'articulant à la bataille pour l'abrogation des titres I à IV de la LTFP. Cela passe par le rétablissement des compétences des CAP en matière de mobilité et de carrière, la réaffirmation du principe du recrutement par concours et le contrôle par les représentant-es des personnels des politiques de rémunération.

Des plans de titularisation doivent permettre à tous-tes les non-titulaires qui le souhaitent d'accéder aux carrières de la Fonction publique.

II.2.2. Combattre les recours managériaux au disciplinaire

Les procédures disciplinaires doivent s'inscrire dans l'application du principe statutaire



de responsabilité et permettre d'instruire des situations de faute, au regard des obligations réglementaires qui s'imposent aux fonctionnaires.

98 Le droit des agent-es doit s'appliquer tout au long de la procédure dans le respect du principe d'un examen contradictoire des situations et des droits de la défense avec, par exemple, la mise en œuvre systématique d'un entretien préalable à toute procédure disciplinaire.

99 Pour les sanctions du premier groupe, la FSU revendique leur examen dans le cadre d'une commission paritaire.

100 Avec la suppression de la commission de recours du CSFPE et des conseils de discipline de recours, les droits des agent-es ont considérablement diminué. Les conseils de discipline n'émettant qu'un avis consultatif, un nombre important d'employeurs publics font le choix de ne pas le suivre. Le seul recours possible reste donc désormais la saisine du tribunal administratif, procédure complexe, longue et peu accessible. Il nous faut gagner le respect par les employeurs publics des avis rendus par les conseils de discipline et le rétablissement des instances de recours.

101 **11.3. Carrières : un droit statutaire à défendre et une revalorisation à gagner**

102 Les politiques menées depuis 2017 ont fortement limité les effets de revalorisation des carrières consenties par le protocole PPCR : gel de la valeur du point d'indice, mesures de « bas de grille » prises sous les coups de boutoir de l'inflation tassant et déstructurant les carrières en catégories C et B.

103 Le saccage par la LTFP des conditions d'organisation de la mobilité et des procédures collectives d'avancement et de promotion a exacerbé l'opacité de l'arbitraire managérial, brouillant le rapport des personnels à leur carrière et créant de la défiance quant aux décisions prises.

104 Pour la FSU, il y a urgence à rompre avec les logiques managériales qui portent atteinte au droit à la carrière des personnels et brisent le principe d'égalité, condition d'unification des personnels autour des revendications d'intérêt général pour leur carrière.

105 **11.3.1. Gagner la reconnaissance de la valeur professionnelle et de la dignité du travail de toutes et tous !**

106 La LTFP a mité le statut de logiques managériales concernant la notion de valeur professionnelle. Le projet du ministre Guerini illustre la volonté d'aller encore plus loin.

107 La FSU rappelle que le statut prévoit qu'avec l'expérience, la valeur professionnelle assure le déroulement de la carrière. Dès lors sa définition, les critères définissant son appréciation sont l'objet d'une nécessaire confrontation syndicale pour combattre le concept managérial de performance individuelle ou collective. La FSU combat donc tout renforcement de la place du « mérite » – notion subjective, discriminante et arbitraire – dans l'avancement. Les mandats du congrès de Metz restent d'actualité.

108 **11.3.2. Prérecrutement et recrutement par concours**

109 En défense du principe d'égal accès aux emplois publics et comme garantie de son indépendance et de sa neutralité, la FSU réaffirme que le concours doit rester la norme pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

110 Elle revendique l'instauration de modalités de prérecrutement, comptant pour la retraite, permettant de garantir un accès démocratisé à la Fonction publique.

111 **11.3.3. Des carrières, sans barrage ni obstacle...**

112 L'austérité encore renforcée et le refus de toute mesure générale aboutissent à la dévalorisation des carrières de la Fonction publique. Les situations d'insuffisance de reconnaissance des qualifications et de l'engagement des personnels se généralisent.

113 Pour la FSU, un ensemble de mesures d'urgence pour les carrières est nécessaire. Sans attendre, il faut rehausser tous les échelons en redonnant de l'amplitude aux grilles indiciaires et gagner une augmentation des volumes de promotions pour commencer à résoudre les retards et injustices de carrière. Et les compétences des CAP en matière de promotion et d'avancement doivent être rétablies pour contrer les logiques managériales qui détournent de telles mesures de cet objectif. Le déroulement de carrière sur au moins deux grades doit être effectif dans tous les corps.

114 La FSU réaffirme sa revendication de déroulements de carrière fluides, fondés sur un



rythme unique le plus favorable, sans obstacle de grade, ni contingentement ou critères fonctionnels. Le principe acté en 2017 d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades est désormais insuffisant : la FSU revendique pour chacun-e l'accès à l'indice terminal du grade le plus élevé de son corps ou cadre d'emplois au bout d'une carrière complète.

11.3.4. Mobilité : un droit attaqué !

115
116

En plus de l'amputation des compétences des CAP en matière de mobilité, la LTFP détruit, hors corps enseignants, la possibilité d'organiser celle-ci par tableau périodique de mutation. La perte d'attractivité encourage l'option managériale du recours au contrat et réduit de fait les possibilités de muter. Les barèmes censés organiser les tableaux de mutation, lorsqu'ils existent encore, sont appliqués en l'absence de tout contrôle de la part des représentant-es des personnels ce qui affaiblit de fait la transparence de leur mise en œuvre. La FSU dénonce et poursuivra son combat contre le développement des postes à profils et du recrutement à la main du local.

Les suppressions ou le nombre insuffisant de postes, la perte importante d'attractivité, les carences des recrutements, l'insuffisance de moyens pour la formation continue soumise à des injonctions managériales nourrissant des logiques adéquationnistes de très court terme sont autant de facteurs qui entravent la mobilité professionnelle au cours de la carrière.

117

La FSU réaffirme que les besoins permanents doivent être couverts par des fonctionnaires titulaires afin de répondre aux exigences de continuité, de qualité et d'égalité d'accès et de traitement sur l'ensemble du territoire. Attractivité et mobilité sont deux problématiques liées qui se nourrissent l'une de l'autre. La FSU rappelle que le droit à la mobilité qu'elle soit géographique ou professionnelle est un droit statutaire. La FSU réaffirme que tous les agent-es doivent avoir la perspective de pouvoir un jour exercer dans la zone géographique qu'ils et elles souhaitent et/ou d'avoir les moyens de changer d'activité professionnelle.

118

11.3.5. La formation au croisement des enjeux de carrière, de métier et d'aspirations personnelles

119

La formation professionnelle doit être un outil constitutif d'une maîtrise par les personnels de leur métier, favoriser l'accomplissement personnel et soutenir les projets de carrière et de mobilité, à l'inverse de toute approche managériale utilitariste, descendante et prescriptive. Tou-tes doivent en conséquence bénéficier d'une formation initiale. La FSU défend un droit effectif à la formation continue, choisie et accessible sur le temps de travail et de service pour préserver le droit à congés. Elle récusé tout détournement de ce droit aux seules adaptations à l'emploi. Aujourd'hui, la mise en œuvre du CPF ne répond pas à ces enjeux ni ne garantit l'opposabilité du droit.

120

Concernant le congé de formation professionnelle, la FSU revendique le maintien de la rémunération sur l'ensemble de sa durée pour que le droit affiché soit effectif pour tous les personnels.

121

Pour la FSU, afin de conjuguer droit à la formation et continuité de service, des volants de personnels titulaires dédiés au remplacement doivent être mis sur pieds par les employeurs.

122

Les budgets dédiés doivent être prévus et abondés en conséquence des besoins.

123

11.3.6. Seconde carrière

124

De plus en plus de personnels envisagent de changer de perspective professionnelle. La FSU exige que des réponses leur soient apportées, notamment par la mise en place de budgets adéquats à hauteur des besoins pour que tous les dispositifs existants soient réellement accessibles.

125

La formation continue doit être un outil pour favoriser la réalisation des projets de reconversion professionnelle souhaités par les agent-es.

126

L'expérimentation de la rupture conventionnelle est à l'image de la LTFP qui l'a instaurée : un élément de remise en cause statutaire. La FSU revendique son remplacement par la possibilité effective de seconde carrière professionnelle.

127

La FSU reste vigilante à ce que les conditions d'accès à l'emploi titulaire en seconde carrière ne mettent pas en concurrence les personnels

128



129 **11.3.7. Fin de carrière**

130 Les employeurs publics sont informés par leurs services et régulièrement alertés par la FSU sur les formes particulières d'exercice des métiers des agent-es et l'usure professionnelle qu'elles entraînent, sans que cette problématique ne soit pour autant réellement prise en compte dans les réflexions sur les fins de carrière. Les dernières réformes rallongeant la durée d'activité pour une retraite complète ne font qu'aggraver la situation.

131 La FSU demande à ce que s'ouvre un véritable dialogue avec le ministère de la Fonction publique et les ministères de tutelle pour adopter des mesures d'aménagement et d'allègement des fins de carrière afin que les agent-es puissent remplir sereinement leurs missions tout au long de leur carrière. En ce sens, la FSU continue de porter le retour de la CPA. Dans l'attente d'obtention de cette revendication, pour la FSU, il est urgent de modifier les conditions d'accès à la retraite progressive pour que ce dispositif soit de droit.

132 **11.4. Défendre les personnels contractuels, gagner leur titularisation !**

133 **11.4.1. Améliorer la situation des personnels contractuels**

134 La FSU continue de combattre la précarité et de dénoncer le recours accru à la contractualisation qui fragilise le statut de la Fonction publique. Afin d'éviter la concurrence entre les statuts et les administrations, la FSU revendique une revalorisation des salaires des contractuel-les, prenant en compte l'ancienneté et l'expérience professionnelle des agent-es, en cohérence avec les grilles nationales identifiées pour chaque catégorie de personnel.

135 Il doit être mis fin au recours aux vacances massivement pratiqué pour les chargé-es d'enseignement dans les formations supérieures, qui prive les intéressé-es des garanties associées aux contrats de droit publics.

136 **11.4.2. Pour un plan massif de titularisation des contractuel-les**

137 La FSU revendique un plan massif de titularisation des contractuel-les, et que le recours aux contrats redevienne une exception au sein de la Fonction publique.

138 Les modalités de titularisation doivent tenir compte des acquis de l'expérience pour faciliter l'accès aux corps de fonctionnaires. Des mesures facilitant la naturalisation doivent permettre l'accès à la titularisation aux contractuel-les non ressortissant-es de l'UE. La FSU revendique le réemploi de toutes et tous jusqu'à leur titularisation effective.

139 Tous les mandats adoptés à Metz pour la lutte contre la précarité et les droits des contractuel-les sont plus que jamais d'actualité.

140 **11.4.3. Créer des corps et cadres d'emplois, requalifier les métiers**

141 **11.4.3.1. AESH et APSH**

142 La situation des APSH nécessite d'être clarifiée. Essentielles pour l'accès à l'emploi des personnels en situation de handicap, ils et elles doivent accéder au CDI comme les AESH.

143 Incontournables dans la réalisation de l'École inclusive, les AESH sont maltraité-es par l'État. Puisqu'elles/ils exercent des missions permanentes et pérennes, leur métier doit être reconnu. La FSU réaffirme son mandat de création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B intégrant et reclassant les AESH et les APSH déjà recruté-es, la mise en place d'une réelle formation initiale et continue. D'ici-là, nominations et mobilités doivent se faire en fonction de critères définis et transparents.

144 Malgré la refonte de la grille et l'avancement triennal automatique, la FSU dénonce un plancher toujours trop bas, un espace indiciaire trop étroit et la non prise en compte de l'ancienneté acquise en contrat aidé.

145 Le droit à l'indemnité REP/REP+ est une victoire : son montant doit être le même que celui des autres personnels.

146 La prise en charge par l'État de l'accompagnement sur le temps méridien n'est pas une augmentation pérenne du temps de travail. La FSU revendique des obligations réglementaires de service dérogatoires de 24 heures d'accompagnement hebdomadaire auxquelles s'ajoutent les missions connexes pour un temps plein.

147 La formation sur le temps de travail doit se renforcer, avec des équipes pluridiscipli-



naires du secteur du handicap et porter sur des questions en lien direct avec les préoccupations professionnelles des AESH. La création de brigades de remplacement favorisera les départs en formation ou en congé.

La FSU réclame la fin des PIAL et de l'expérimentation des PAS. Ces dispositifs dégradent les conditions de travail des AESH pour une mutualisation à outrance. Prétendre mieux répondre aux besoins des élèves ne doit pas se traduire par plus de précarité pour les personnels.

11.4.3.2. Assistant-es Familiales et familiaux

Près de 40 000 agent-es de la protection de l'enfance, très majoritairement employé-es par les Conseils départementaux depuis la loi du 27 juin 2005, sont maintenu-es dans un statut d'agent-es contractuel-les de la Fonction publique territoriale. Ils et elles sont soumis-es à un environnement juridique complexe, notamment en raison des différents règlements départementaux pour lesquels aucune harmonisation n'existe au niveau national. Il est essentiel de créer pour ces professionnel-les précaires, maillons indispensables de la chaîne de la protection de l'enfance, un statut plus protecteur, mieux rémunérateur et mieux défini sur l'ensemble des volets de leur cadre professionnel. Ce nouveau statut repose sur leur titularisation, un cadre d'emplois et un déroulement de carrière spécifique.

11.4.3.3. Requalifier les métiers !

La FSU revendique que, dans toute la Fonction publique, des plans de requalifications des emplois soient mis en œuvre pour permettre la promotion des personnels qui exercent des fonctions relevant de corps ou cadres d'emplois hiérarchiquement supérieur au leur ou pour tenir compte de l'évolution des métiers. Ces plans devront aussi permettre de revaloriser les métiers, souvent à prédominance féminine, aujourd'hui déqualifiés.

À titre d'exemple, les agent-es territoriaux-ales spécialisé-es des écoles maternelles doivent être classé-es en catégorie B. Les fonctions d'exécution étant résiduelles dans la filière administrative, les emplois d'adjoint-e administratif-ve doivent être requalifiés dans le corps des secrétaires administratif-ves.

11.5. Rémunérations, l'urgence d'augmentations générales

Pour la FSU, la rémunération des personnels de la Fonction publique doit être d'abord et à titre principal déterminée sur le fondement des carrières des corps et cadre d'emplois et de leur déroulement. C'est la garantie première de l'égalité de traitement qui préserve de tout arbitraire. À l'opposé des politiques d'austérité et au développement de logiques managériales d'individualisation, la FSU revendique la revalorisation générale des traitements et rémunérations et des pensions.

11.5.1. Les rémunérations entre austérité et logiques anti-statutaires

L'austérité récurrente et l'offensive managériale, visant en permanence à individualiser et à décorrélérer une part sans cesse croissante des rémunérations des fonctionnaires du déroulement indiciaire de la carrière, les rendent de moins en moins lisibles et de plus en plus inégalitaires. Ainsi le gel inadmissible de la valeur du point d'indice, la faiblesse des revalorisations des grilles indiciaires, le développement de l'indemnitaire individualisé viennent nourrir la perte d'attractivité de nombreux métiers de la Fonction publique.

Et ce déni de reconnaissance de l'engagement professionnel et des qualifications des personnels aggrave la perte de sens de la carrière et du métier ressentie par de nombre d'entre eux et elles.

La FSU revendique un traitement pour l'essentiel assis sur la carrière et évoluant sensiblement à chaque avancement et promotion, et défend l'instauration d'un mécanisme d'indexation des rémunérations sur les prix.

11.5.2. Un décrochage accru des rémunérations

Selon les données de l'Insee, entre la crise de 2008/2009 et 2021, le salaire moyen (EQTP) a augmenté en euros constants de 5,8 % dans le privé soit en moyenne 0,5 % par an. Dans la Fonction publique, sur cette même période, l'augmentation est seule-



ment de 1 % soit une moyenne inférieure à 0,1 % par an. En outre, les mesures générales intervenues ont été imposées au gouvernement par une très forte inflation et sont restées bien inférieures à celle-ci.

162 Dans cette situation, en plus de l'indexation sur les prix, la FSU confirme sa construction revendicative des précédents congrès et défend un plan pluriannuel combinant la revalorisation de 20 % du point d'indice et l'attribution uniforme de 70 points d'indice.

163 II.5.3. Reconnaissance et attractivité des métiers et carrières

164 Pour la FSU, la revalorisation générale des traitements et rémunérations relève d'une revendication d'urgence pour les agent-es, les services publics et leurs usager-es qui doit être complétée d'une reconnaissance effective des métiers : tous les effets de déclasserement et de déqualification doivent être combattus.

165 La FSU refuse absolument la logique managériale qui vise à conditionner une revalorisation à des contreparties : augmentation du temps de travail, alourdissements de charge de travail, dénaturer des métiers, mérite, remise en cause des missions...

166 II.5.4. En finir avec l'indemnitaire de complément salarial, combattre sa dérive managériale et rémunérer objectivement les sujétions particulières

167 Depuis 25 ans, sont menées des politiques de développement de la part des indemnités dans la rémunération au détriment de celle du traitement indiciaire, mettant en péril les principes de transparence et d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, d'égalité de traitement avec de surcroît des conséquences négatives sur la protection sociale et le montant des pensions.

168 Des lieux d'exercices aux conditions particulières nécessitent des investissements massifs de l'État avec des mesures spécifiques de rémunération ou de carrière, pour assurer la continuité territoriale du service public, notamment en Outre-Mer. Pour faire face à la cherté de la vie, la FSU revendique une augmentation du taux du complément de rémunération chaque fois qu'il est inférieur à la réalité des prix articulée à des mesures de blocage de ceux-ci. L'octroi de mer doit être aboli. Le complément de rémunération doit être maintenu lorsque l'état de santé nécessite des soins prolongés sur le territoire métropolitain.

169 La FSU dénonce l'intéressement individuel et collectif, la rémunération au mérite et l'individualisation des rémunérations au moyen de logiques contractuelles ou par fixation d'objectifs qui fragilise les garanties statutaires et dégrade les services publics et sert le plus souvent à pallier le manque de postes.

170 La FSU revendique au contraire l'harmonisation des indemnités et de leurs montants afin de les intégrer dans le traitement. La revalorisation des rémunérations doit se faire par l'indiciaire et les indemnités doivent se limiter à l'exercice identifié de sujétions particulières. Elle exige une rapide et ambitieuse nouvelle mesure de transfert primes-points.

171 II.6. Égalité professionnelle : concrétiser les avancées, en gagner de nouvelles

172 La FSU porte des revendications fortes pour améliorer la vie professionnelle des agentes, les protéger des violences sexistes et sexuelles au travail, éradiquer les inégalités de salaire et de carrière pour une égalité sans condition. Le second accord égalité Femmes/Hommes dans chaque versant de la Fonction publique que la FSU avait contribué à enrichir, et signé en novembre 2018, devait être un outil pour construire et mettre en œuvre des leviers opérationnels pour l'ensemble des agent-es des trois versants.

173 Le bilan des premiers plans d'actions trisannuels issus de l'accord égalité démontre un déploiement extrêmement lent et une mise en œuvre insuffisante. Les ministères et les employeurs publics n'ont pas pris la mesure de l'urgence sociale que constitue cet enjeu d'égalité femmes/hommes. Si des outils sur les VSST ont été arrachés, ceux-ci ne sont toujours pas opérationnels faute de volonté politique et de financement, sans parler des nouveaux plans d'actions pour l'égalité professionnelle qui s'annoncent en deçà des premiers. Dans la Fonction publique de l'État, les ministères ont clairement freiné toutes avancées possibles en ne dédiant aucun budget pour ces accords.

174 Pour la FSU, l'éradication des causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes réclame une réelle volonté politique qui nécessite l'objectivation de ces



inégalités et qui aille au-delà des politiques d'affichage via des labellisations sans effets concrets. La mise en place de l'index égalité professionnelle, à laquelle s'est opposée la FSU, ne permettra aucune évolution positive car celui-ci est mal construit. Il survolise deux facteurs : le problème de manque de parité dans les instances de direction et le retour des congés maternité et sous-estime le problème des écarts salariaux. En outre, il passe sous silence au moins deux facteurs majeurs : la dévalorisation des métiers féminisés et les temps partiels imposés.

L'assignation d'origine patriarcale des femmes, notamment aux métiers du « care », a des conséquences sociales importantes sur leur rapport au travail qui leur est ainsi prescrit, les niveaux de leurs rémunérations et la santé physique et mentale. La FSU poursuivra son travail d'analyse et renforcera son corpus revendicatif d'émancipation.

La FSU continuera, lors des mobilisations et dans les instances, à porter des revendications concrètes pour rendre l'égalité professionnelle effective, qui passe par :

- ▶ Revaloriser les métiers et les rémunérations et notamment des métiers les plus féminisés. **175**
- ▶ Favoriser la mixité des métiers. **176**
- ▶ En finir avec la précarité en garantissant des temps complets à toutes les agentes. **177**
- ▶ Assurer que la situation des personnels en congé maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, ne fasse pas obstacle à leur réemploi et que ces congés soient pris en compte dans la durée de leur service. **178**
- ▶ Supprimer les écarts de salaires et de pensions, et mettre en place des mesures de rattrapage pour les femmes discriminées durant leur carrière, le respect de l'égalité dans les procédures d'avancement, et le refus de tout dispositif qui constituerait des discriminations directes ou indirectes. **179**
- ▶ Éradiquer les VSS dans la sphère professionnelle et protéger les femmes victimes. **180**
- ▶ Obtenir de nouvelles mesures concrètes en faveur de la parentalité partagée en complément de l'allongement des congés maternité et paternité. La FSU réclame l'effectivité du droit à trois ans de congé parental, avec le maintien de la rémunération complète et de véritables dispositions sur le partage entre les parents. La FSU veillera à ce que ces dispositions ne fassent obstacle ni au déroulement de carrière, ni à la mobilité, ni au réemploi, ni au droit à pension. **181**
- ▶ Prendre en compte des questions spécifiques de santé des femmes et de leur impact sur le travail. Les menstruations et la ménopause peuvent engendrer des douleurs invalidantes. Les femmes doivent pouvoir bénéficier d'autorisation d'absence rémunérées et sans justificatif médical. **182**
- ▶ Former les personnels au sein de la médecine préventive des employeurs publics sur les questions de violences faites aux femmes dans la sphère conjugale et engager un travail de prévention auprès des agentes par des outils très concrets tels que le « violentomètre ». **183**

II.7. Les conditions de travail et de son exercice **184**

II.7.1. Nouvelles réalités et flexibilisation managériale **185**

II.7.1.1. Télétravail **186**

Le développement du télétravail dans la Fonction publique s'est accéléré depuis la crise sanitaire. Si la demande sociale existe et participe de stratégies de conciliation vie personnelle-vie professionnelle ou de limitation des temps et coûts des trajets domicile-travail, les effets sur les collectifs de travail sont bien réels. En outre, son développement est désormais aussi un instrument managérial pour (ré)organiser les services et flexibiliser davantage le rapport au travail.

La FSU revendique que le volontariat et l'initiative de l'agent-e demeurent une condition sine qua non. Elle demande à ce que les effets sur les collectifs de travail soient aussi l'objet d'approche qualitative dans les rapports sociaux uniques. **187**

II.7.1.2. Réduction des espaces et flexibilisation des lieux de travail **188**

Le développement des pratiques de travail à distance conduit les employeurs publics à avancer sur la réduction des espaces de travail. Le développement de lieux de travail flexibles s'accélère au détriment des personnels qui doivent s'y adapter. Cette flexibilité **189**



qui se traduit par des changements de lieux, d'horaires, de modalités de travail, constitue une forme de précarité.

193 La FSU combat toutes ces dégradations des conditions de travail.

194 **11.7.1.3. « Semaine en quatre jours », désarticulation et densification du travail**

195 Le gouvernement Attal a lancé une expérimentation de l'organisation hebdomadaire du travail sur la base de la « semaine en quatre jours ». Sans réduction du temps de travail afférente, cela revient à densifier davantage la journée de travail et introduire des ruptures dans les collectifs de travail. Dans le contexte de développement des pratiques managériales de subordination et d'individualisation du rapport au travail des personnels, la FSU est opposée à ce type d'expériences.

196 **11.7.1.4. Autour des 1607 heures, une offensive sur le temps de travail**

197 L'objectif poursuivi par la fixation dans la loi de la durée effective du travail à 1 607 heures, disposition auparavant réglementaire, est d'interdire tous les décomptes de celle-ci favorables aux personnels. L'enjeu n'est rien moins que de remettre en cause tous les acquis obtenus lors de la dernière réduction du temps de travail, quand bien même celle-ci avait pu être imparfaite ou contradictoire dans certains secteurs.

198 La FSU s'oppose à toute dégradation des décomptes du temps de travail des personnels et aux remises en cause des accords conclus en 2002 qui en découleraient.

199 **11.7.2. Gagner la réduction du temps de travail : 32 heures**

200 Le développement des technologies numériques, l'évolution des métiers et l'engagement permanent des personnels aboutissent à ce que le travail est plus productif. Ceci doit être envisagé, non pour en faire un prétexte à l'austérité, mais pour à la fois permettre une amélioration du service public et un allègement de la charge de travail des personnels.

201 La FSU combat toute velléité de faire de ces « gains de productivité » un terreau au développement des pressions managériales sur le rapport et les conditions d'exercice du travail. C'est à l'aune de son approche émancipatrice du travail que la FSU réaffirme la nécessité d'engager une nouvelle étape de réduction du temps de travail et de porter la durée hebdomadaire de celui-ci à 32 heures, sans modération aucune de la rémunération.

202 **11.8. Santé, sécurité au travail et protection des agent-es**

203 **11.8.1. Des risques connus, anciens, mais toujours présents... et des nouveaux**

204 L'employeur doit assurer la protection de la santé des agent-es. Les agent-es publiques assurent leur service dans des conditions pouvant impacter leur santé physique et mentale. Sur les sujets d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, la FSU est présente et active, au plus près des agent-es. Elle poursuivra son engagement dans les assises de la santé au travail et sa contribution à la plateforme revendicative partagée qui y est élaborée.

205 Une vigilance toute particulière doit être apportée à la qualité de l'air intérieur (CO₂, radon, amiante), ainsi qu'à l'ergonomie des postes de travail et au bâti.

206 Le bâti professionnel doit s'adapter aux agent-es et usager-es et protéger leur santé, ainsi que des conséquences liées au dérèglement climatique (canicules, économie d'eau, séismes...).

207 Le retard pris par l'employeur au niveau de la protection de ses agent-es exposé-es à l'amiante est inacceptable. Quelles que soient les modalités d'action, l'employeur doit reconnaître ce danger lorsqu'il existe et doit le supprimer ou le faire supprimer immédiatement. À défaut, la qualification de danger grave et imminent doit être reconnue. Les maladies des agent-es, provoquées par une exposition à l'amiante dans le cadre professionnel, doivent être reconnues et indemnisées.

208 Le développement des pratiques managériales visant à rendre les personnels individuellement responsables de leur travail, sans prise en compte des conditions d'exercice de celui-ci, et la remise en cause de sa dimension par nature collective est un facteur de développement des risques psychosociaux et des situations d'isolement qui s'ajoute aux conditions de travail dégradées et au métier empêché.



II.8.2. Des instances pour défendre les personnels

Les politiques de réduction de la démocratie sociale menées sous la présidence d'Emmanuel Macron ont notamment abouti à ce que, dans le secteur privé comme dans la Fonction publique, les instances techniques dans lesquelles les personnels sont représentés pour les questions collectives d'organisation des services et établissements ont été fusionnées avec celles compétentes pour les problématiques d'hygiène, de santé et de conditions de travail. Il s'agit de soumettre les enjeux HSSCT aux objectifs managériaux en les réduisant à la problématique de la réparation et à une vision étriquée de la prévention. La FSU s'y oppose résolument. En effet, si les prérogatives des FSSSCT restent majoritairement celles des anciens CHSCT, la volonté politique de diluer les questions de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein des comités sociaux est un vrai écueil pour la défense efficace des personnels. C'est pourquoi la FSU continue de demander le retour aux CHSCT en lieu et place des FSSSCT.

209
210

La FSU investit pleinement les FSSSCT pour améliorer les conditions de travail des personnels, lutter contre le new management et l'usure professionnelle dans la Fonction publique. Elle exige des pouvoirs publics, employeurs, responsables de la santé et de la sécurité des agent-es, l'application de la réglementation et de la législation en vigueur.

211

Par ailleurs, la FSU continue d'agir pour que les représentant-es des personnels qui siègent dans les conseils médicaux soient issu-es du même corps que celui des agent-es dont les dossiers sont étudiés.

212

II.8.3. Congés pour situation familiale particulière : les améliorer et en gagner de nouveaux

213

L'allongement des carrières, l'évolution de la prise en charge de l'autonomie et le vieillissement de la population conduit de plus en plus souvent les agent-es à s'absenter pour s'occuper de proches familiaux. Des congés sont prévus à cet effet : congé de proche aidant, congé de solidarité familiale ou congé de présence parentale. Malgré une amélioration, ces congés restent peu rémunérés et ont une durée limitée. La FSU revendique l'augmentation de la durée d'ouverture de droit à ces congés, le maintien de la rémunération et la prise en compte dans la pension.

214

II.8.4. Usure professionnelle

215

La notion d'usure professionnelle est inscrite dans le droit de la Fonction publique en application de la loi de la transformation de la Fonction publique de 2019. Elle est à la fois liée à la spécificité des formes d'exercice des métiers des agent-es et des facteurs de risques auxquels ils et elles sont exposé-es, mais aussi à la perte de sens devant les difficultés croissantes d'accomplir pleinement leurs missions de service public dans l'intérêt général.

216

Pour la FSU, l'enjeu est donc de contraindre l'employeur à mettre en œuvre les dispositions légales, mais aussi de s'attaquer aux causes de l'usure professionnelle plutôt qu'aux seules conséquences en se dotant des moyens pour répondre à l'exigence professionnelles des agent-es.

217

II.8.5. Santé mentale

218

Pour la FSU, il y a nécessité d'accompagner les agent-es en souffrance et de gagner l'amélioration de l'imputabilité au service des maladies mentales.

219

La dégradation des conditions de travail peut être la cause de souffrances psychologiques, voire de pathologies liées au psychisme chez les personnels. Cela peut amener un-e agent-e à être en congé maladie. L'employeur public étant soumis à l'obligation de protéger ses agent-es, sa responsabilité est mise en cause lorsque celui-ci échoue à protéger leur santé mentale. La FSU revendique que les employeurs publics remplissent leurs obligations en faisant de la prévention professionnelle (plan de prévention, actions) et, à défaut, que les pathologies liées au psychisme soient reconnues comme maladies professionnelles.

220

II.8.6. Renforcer les politiques en faveur des agent-es en situation de handicap

221

Même si des évolutions positives sont observées, la FSU demande, aux employeurs publics, un renforcement de la politique en faveur des agent-es en situation de handi-

222



cap. Dès leur entrée dans la Fonction publique ou au cours de leur carrière, en vue d'un maintien dans l'emploi, cela doit passer par l'attribution de moyens de compensation tels que des aménagements de postes, des allègements de service, des formations, des reclassements avec parcours de préparation. Les agent-es en droit de bénéficier de ces aides doivent être pris-es en charge immédiatement.

223 Les aides de financement et d'accompagnement doivent correspondre aux besoins réels.

224 La FSU exige que l'employeur soit pro-actif sur le sujet du handicap et qu'un plan pluriannuel d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et en voie d'inaptitude soit à jour et appliqué.

225 **11.8.7. Renforcer la protection des personnels**

226 Les demandes de protection fonctionnelle par les agent-es de la Fonction publique augmentent chaque année. Mais elle est encore trop méconnue ou trop souvent refusée par l'employeur.

227 La FSU demande un renforcement des articles L-134-1 et suivants du code général de la Fonction publique, afin notamment que la protection fonctionnelle soit octroyée à tout-e agent-e qui le demande et qu'il revienne à l'employeur, lorsque le cas se présente, d'apporter ensuite la preuve qu'elle n'est pas justifiée. La protection fonctionnelle doit être accordée y compris lorsque l'agent-e est victime de faits calomnieux.

228 Dans ce cadre, la FSU demande que l'employeur informe ses agent-es des mesures existantes pour assurer leur sécurité et que la notion de réhabilitation soit introduite.

229 **11.8.8. Renforcer l'accès à l'accompagnement et à l'aide sociale**

230 La paupérisation d'un nombre grandissant de personnels, notamment du fait des politiques de rémunération menées ou du recours accru à la précarité nécessite que les services sociaux en faveur des agent-es soient renforcés par une augmentation de leurs moyens et du nombre d'assistant-es de service social.

231 **11.9. Renforcer les droits sociaux des agent-es**

232 **11.9.1. Améliorer la protection sociale des agent-es**

233 Par son ordonnance du 17 février 2021, le gouvernement, mettant à profit le contexte d'affaiblissement des rémunérations des agent-es public-ques, a poussé la logique de fragilisation de la Sécurité sociale en promouvant un modèle assurantielle de la protection sociale complémentaire. La FSU maintient sa vive dénonciation de cette politique qui transfère la part de financement (cf. thème 3) devant relever de la solidarité entre toutes et tous et marchandise de fait davantage la protection sociale. Dans le contexte de dégradation des conditions de travail, d'allongement des carrières et de recul de la couverture des risques liés à la santé, la FSU poursuit son action pour que les employeurs publics assument les financements les plus hauts possibles pour des garanties sans cesse élargies afin de préserver l'intérêt des personnels et pousser sa revendication, la seule viable de manière universelle, du « 100 % Sécu ».

234 Les avancées en termes de droits statutaires (CLM pour les titulaires, congé maladie et grave maladie pour les contractuel-les) obtenues dans le cadre de l'accord prévoyance pour la Fonction publique de l'État doivent encore être renforcées (augmentation de la durée de CMO rémunéré à taux plein ou la révision des conditions d'obtention du CLM) et transposées dans les autres versants.

235 La FSU continuera d'intervenir pour obtenir le nécessaire couplage des contrats en santé et en prévoyance garantissant une couverture plus complète des agent-es notamment en cas d'arrêt long. Il faudra aussi obtenir une augmentation de la participation employeur, y compris en matière de solidarité intergénérationnelle pour assurer la continuité des droits à un haut niveau de couverture pour les retraité-es.

236 **11.9.2. Action sociale**

237 L'action sociale accompagne la vie quotidienne des agent-es actif-ves et retraité-es et participe à promouvoir leurs droits.

238 Il faut supprimer les différences selon les ministères et secteurs de la Fonction publique et rendre ces droits visibles et accessibles à toutes et tous.



Il faut les améliorer et notamment ceux liés au logement, particulièrement dans les secteurs géographiques les plus onéreux devenus inaccessibles aux agent-es de la Fonction publique. **239**

Depuis le 1^{er} octobre 2023, les retraité-es de la Fonction publique n'ont plus accès aux chèques-vacances. La FSU revendique un retour à ce droit pour toutes et tous. **240**

Les prestations d'action sociale doivent être définies de manière à soutenir la combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes et renforcer l'accompagnement du handicap et de la dépendance. **241**

Indépendamment de la nécessaire revalorisation des salaires, l'action sociale doit voir ses budgets augmentés, sécurisés et utilisés à plein par les instances d'action sociale. La non-consommation de ces budgets sur une année ne doit pas avoir pour conséquence la réduction de ceux des années suivantes. Dans les instances en charge de l'action sociale, la FSU intervient pour que l'ensemble des crédits soient effectivement utilisés. **242**

La FSU, attachée à la définition et la mise en œuvre de l'action sociale par les personnels eux-mêmes, s'oppose à toute externalisation de l'action sociale et revendique un renforcement des services d'action sociale. **243**

II.10. Assurance chômage

La FSU prend acte de l'abandon de la dernière réforme. Pour autant, la politique « *pro-business* » menée depuis 2017 contre les droits sociaux attachés au travail touche directement celles et ceux qui en sont privé-es. La réforme de 2019 de l'assurance chômage et ses « ajustements » intervenues en 2021 ont fortement impacté les privé-es d'emploi par des diminutions de l'accès aux droits de 14 %, de la durée d'indemnisation de 25 % et du montant moyen de l'allocation chômage de 17 %. La FSU s'opposera à toute nouvelle dégradation et continuera la bataille pour la reconquête des droits sociaux incluant le droit au travail. **244**
245

II.11. Retraites

L'intégralité des mandats élaborés et votés au congrès de Metz en février 2022 est toujours d'actualité. Ainsi, la FSU réaffirme son attachement au droit à la retraite dès 60 ans (et même plus tôt pour les métiers pénibles) avec un taux de remplacement de 75 % calculé sur le meilleur salaire pour 37,5 annuités de cotisation. La FSU continue à s'opposer aux « réformes » des retraites qui ont conduit depuis trente ans à faire reculer lourdement les droits de tous-tes les salarié-es et à baisser le niveau des pensions. La suppression de la surcote et de la décote, la prise en compte des années d'études, de stage et de formation dans le nombre de trimestres cotisés ainsi que l'amélioration de la situation des polypensionné-es restent déterminants dans les batailles à mener de même que la sauvegarde du Code des pensions, élément fort du statut des fonctionnaires. Il doit être défendu face aux menaces récurrentes d'un alignement du régime particulier des fonctionnaires sur le régime général des salarié-es en échange de l'intégration des primes et indemnités dans le calcul de la pension. **246**
247

Comme le montre la décision de reporter à juillet 2025 l'ajustement annuel des pensions au titre de l'année 2024, sans changement de logique politique, les futur-es retraité-es auront des pensions encore plus faibles conduisant à leur paupérisation croissante et à encore plus d'inégalités femmes-hommes. Les réformes des retraites mises en place engendrent des coûts en matière de santé liés à l'allongement de la carrière. Le discours gouvernemental et celui de la commission européenne autour de la réforme de 2023 a été axé autour d'un équilibre financier du système par la baisse du niveau des pensions dans la continuité des politiques menées par les gouvernements successifs depuis 30 ans dans le seul but de réduire les dépenses publiques. Bien au contraire, la FSU poursuit son combat pour le financement solidaire des retraites, enjeu majeur de société et exige la revalorisation des pensions avec le retour à l'indexation des pensions sur le salaire moyen sans incidence sur les comptes de l'assurance vieillesse puisque la revalorisation est directement fonction des cotisations encaissées. **248**

Alors que la disparition de l'ITR est programmée pour 2028, la FSU revendique le maintien des conditions de vie des retraité-es Outre-Mer en construisant un dispositif, étendu **249**



aux trois versants de la Fonction publique et à l'ensemble des territoires, fondé sur la répartition, seul principe de solidarité à même de répondre aux enjeux.

250 Les retraites sont une question de répartition de la richesse produite. Pour élargir le financement des divers champs de la protection sociale dont celui des retraites, il faut réduire les profits et dividendes, augmenter les salaires, élargir l'assiette de collecte des cotisations en intégrant notamment les revenus d'intéressement, de participation et d'épargne salariale, lutter contre le chômage en mettant l'accent sur la création de nouveaux emplois autour de la transition écologique pour augmenter le nombre de cotisant-es, assurer effectivement l'égalité salariale et professionnelle femmes/hommes, abandonner les exonérations et allègements de cotisations patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi, et mettre à contribution les revenus financiers à travers une cotisation sociale à la même hauteur que celle sur les salaires et en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

251 La FSU réclame le rétablissement des bonifications pour enfants supprimées en 2003 ayant un effet significatif sur les montants de pension des femmes. Cette attaque faite aux femmes fonctionnaires a entraîné une diminution mécanique de leur pension qui va fortement s'accélérer dans les prochaines années. Ce recul social va aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes. Les pensions de réversion doivent être versées sans conditions de ressources ni d'âge, pour tous les régimes. L'accès à la pension de réversion doit être ouvert aux couples pacés ou vivant en concubinage déclaré.



Introduction

La déstabilisation de l'environnement planétaire se poursuit, avec des impacts majeurs pour l'écosystème et le vivant. En cause, un système capitaliste et productiviste qui poursuit la destruction des équilibres sociaux et environnementaux. Cette recherche effrénée d'une croissance infinie dans un monde fini se fait au prix d'un accroissement des inégalités et s'appuie sur des politiques qui consistent à mettre les États au service de l'enrichissement d'une minorité d'ultra riches et des multinationales. Cet accaparement des richesses s'accompagne d'un renforcement de mesures liberticides par des gouvernements toujours plus autoritaires qui mettent à mal nombre de démocraties dans le monde, et renforcent l'extrême droite. Les tensions géopolitiques s'aiguisent, et les guerres de colonisation et de captation des ressources se multiplient, menaçant l'ensemble de la planète d'une généralisation des conflits.

Face à ces menaces pour le vivant, pour nos droits sociaux et démocratiques, pour la paix, nous portons la nécessité de ruptures et de conquêtes de droits nouveaux. La FSU défend des politiques publiques guidées par la satisfaction des besoins sociaux, par la justice sociale, par la préservation des ressources et des écosystèmes. (Partie 1)

Cette ambition passe impérativement par la défense des droits des peuples, des libertés individuelles et collectives, de la démocratie, par le combat pour l'égalité et contre les discriminations : ce sont des enjeux majeurs. (Partie 2)

Partie I. Des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale solidaire, juste et démocratique

I.1. L'urgence à rompre avec le système actuel

I.1.1. Un nouveau modèle pour la rupture écologique

L'exploitation sans fin du vivant, des ressources naturelles et du travail se combinent et nous font franchir une à une les limites planétaires en affectant l'habitabilité même de notre planète. Elle cause l'extinction massive de la biodiversité et les pollutions environnementales atteignent des niveaux inégalés. Le climat se réchauffe plus rapidement que jamais, à un rythme de 0,26 °C par décennie. L'élévation du niveau de la mer, les fontes des glaciers, les pluies torrentielles, les crues éclair détruisent de nombreux territoires. La raréfaction de la ressource en eau et sa prédation par l'industrie et l'agriculture productiviste mènent à des situations de conflit. Il faut adopter des politiques de rupture avec le modèle capitaliste et productiviste, garantissant une justice sociale et territoriale.

Le discours climato-sceptique ou climato-relativiste de l'extrême droite et d'une partie de la droite nie les contraintes – pourtant scientifiquement démontrées – liées aux objectifs de baisse des émissions carbone, de réduction des pesticides ou de désartificialisation des sols. La seule écologie punitive est celle qui consiste à ne rien faire : le coût de l'inaction climatique et écologique s'accroît sur le plan humain et financier. En France, les politiques publiques ne sont pas à la hauteur de l'urgence : la baisse relative des émissions est largement conjoncturelle et non consolidée et les décisions politiques favorisent encore des industries climaticides ou des mal-adaptations ; le techno-solutionnisme (captation carbone, géo-ingénierie) légitime l'inaction et mène à des impasses. Les dérèglements environnementaux ne constituent pas une « crise » ponctuelle mais ouvrent une nouvelle ère d'incertitudes et d'imprévisibilité : l'anthropocène.

Les politiques publiques doivent répondre à ces nouveaux enjeux en renforçant les protections sociales et environnementales existantes, en les étendant aux nouveaux



risques, afin d'améliorer le bien vivre collectif et d'emporter l'adhésion, là où les politiques de croissance du PIB creusent les inégalités, détruisent les solidarités et les écosystèmes.

12 Il faut planifier une rupture avec le modèle carboné et la surconsommation, organiser la sobriété, reprendre la main sur le marché, réorienter la stratégie des grands groupes industriels, financiers et commerciaux, instaurer un conditionnement social et écologique des aides publiques aux entreprises.

13 1.1.2. Un autre monde et une autre Europe

14 Les mandats de Metz sont toujours d'actualité et la FSU rappelle son opposition aux traités de libre-échange et à la concurrence généralisée. La mondialisation des échanges maintient les économies en compétition et les spécialise à outrance.

15 Au sein de l'UE, les nouvelles règles budgétaires du pacte de stabilité, adoptées en décembre 2023 pour poursuivre l'austérité, ne permettent pas d'engager les investissements nécessaires à la rupture écologique. Or de tels investissements sont nécessaires et doivent être favorisés et sanctuarisés. La politique monétaire doit être au service des besoins sociaux et des politiques de rupture écologique. Ainsi, les objectifs fixés à la BCE doivent être revus ainsi que son indépendance vis-à-vis des instances démocratiques. Les discussions liées au Green Deal et le démantèlement des premières versions, qui enregistraient quelques avancées, ont montré combien les lobbys agro-industriels sont puissants. Des réglementations internationales fixant des règles et des objectifs précis, inscrits dans un calendrier contraignant, doivent permettre de se défaire de leur influence néfaste.

16 À l'échelle internationale, les dernières COP ont laissé une grande place aux intérêts pétroliers et n'ont pas décidé d'une sortie des combustibles fossiles : nous devons pourtant construire des réponses à la hauteur des défis climatiques et être capables de mettre en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation.

17 1.2. Travailler et produire autrement dans un monde limité

18 1.2.1. Réorienter des productions

19 La course au profit des secteurs prédateurs bénéficie seulement à une minorité, alors que les « pertes et dommages » du dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la raréfaction des ressources s'imposent à la majorité. Les injustices climatiques sont toujours plus fortes. Ce productivisme destructeur favorise un modèle de société individualiste et une consommation effrénée. Il renforce la perte de sens au travail et entretient les modes de vie et de consommation carbonés. La course aux gains de temps, l'accélération et la multiplication des tâches, l'évaluation permanente ont des effets sur la santé mentale comme sur les émissions directes et indirectes de GES.

20 Le productivisme conduit à prélever toujours plus de ressources – minérales et fossiles – alors qu'elles sont limitées, sans égard pour les impacts sur la biodiversité et le climat, incompatibles avec la préservation des conditions dignes d'habitabilité de la planète. Des productions dégradent la santé par la pollution de l'eau, de l'air et des sols. C'est le cas des pesticides utilisés par l'agriculture productiviste et des matériaux bio-persistants, métaux lourds, fibres cancérogènes et pesticides, qui contaminent massivement l'environnement, parfois durant des décennies. La FSU revendique l'interdiction de tous les « polluants éternels ».

21 La production agricole doit répondre à la logique « *produire pour bien nourrir et non plus produire pour produire* ». Il faut localiser les productions (agricoles et industrielles), répartir les volumes, favoriser les coopératives à taille humaine hors des giron des groupes industriels et agro-industriels.

22 Pour prioriser la préservation de la biodiversité et du climat, il est nécessaire de réduire la quantité de marchandises produites et échangées, de développer une industrie au service de la rupture écologique, s'appuyant sur la *low-tech*, les modes de production et de transports décarbonés, l'économie circulaire, la localisation de la production au plus près des besoins. L'essor du fret ferroviaire est nécessaire et passe par la défense de la société publique Fret SNCF. De même, la mobilité décarbonée et collective doit être améliorée en zone urbaine et devenir une priorité dans les zones rurales.

Le système productif doit permettre de répondre aux besoins de santé en localisant au plus près des populations, les centres de recherche et la production de médicaments. La FSU défend les coopérations internationales permettant à toutes les populations d'accéder à ces productions vitales. **23**

Faire respecter les limites de production nécessite une planification politique, dans une perspective de sobriété, arbitrant le prélèvement et l'utilisation des ressources en fonction des besoins sociaux. La réorientation de la production a besoin de politiques publiques et de moyens humains dédiés. Elle doit également se construire avec les travailleuses et les travailleurs des secteurs concernés. **24**

1.2.2. Réorienter l'emploi dans un cadre protecteur **25**

La FSU défend la perspective d'une société du plein emploi au service d'une rupture écologique et sociale. Elle revendique un partage du travail via une réduction du temps de travail sans dégrader les conditions de travail, sans intensification ni dégradation des droits ou des rémunérations. Des créations d'emplois dans les secteurs qui répondent aux besoins sociaux et qui permettent d'atténuer et d'adapter nos sociétés aux dérèglements environnementaux sont urgents. Les politiques publiques doivent y contribuer via des plans d'aides conditionnées. **26**

Une politique de planification des formations initiales et continues doit être mise en œuvre dans le service public pour répondre aux besoins de renouvellement des paysannes, à la réorientation de certains métiers et de la production industrielle. La concentration des terres et de l'emploi organisée par le complexe agro-industriel doit être combattue, de même que la précarisation et l'ubérisation de l'emploi salarié. **27**

Des secteurs économiques doivent ou vont se transformer, certaines productions disparaître. Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs doivent être au cœur des préoccupations des politiques publiques, en prenant en compte leurs savoir-faire et leurs propositions. Des dispositifs nouveaux de protection sociale des salarié-es doivent être inventés pour permettre des reconversions professionnelles et garantir la continuité des droits et du salaire. **28**

1.2.3. Démocratiser le travail pour réorienter les productions **29**

L'économie capitaliste et productiviste dépossède le salariat des orientations et du sens du travail et exploite le vivant sans considération pour sa survie. La gouvernance des entreprises et de l'industrie, responsables d'une part massive des émissions et des pollutions, est largement privatisée alors qu'elle implique des décisions d'intérêt public. L'administration publique obéit à des injonctions politiques largement influencées par les mêmes intérêts privés. **30**

La rupture écologique et sociale implique la réorientation de l'ensemble des productions et l'adoption de processus de production plus sobres. Ces transformations ne peuvent être technocratiques mais doivent s'appuyer sur les savoir-faire et l'expertise des personnes qui travaillent. La FSU revendique du temps et des moyens pour que les collectifs de travail puissent échanger sur leur travail, son sens, ses conditions d'exercice. Les propositions de ces collectifs doivent être obligatoirement prises en compte avant toute transformation de leurs missions et de leurs conditions de travail. Les commissions santé, sécurité conditions de travail des entreprises doivent retrouver des moyens d'action équivalents a minima aux CHSCT. **31**

Le droit fondamental à vivre dans « *un environnement équilibré et respectueux de la santé* » doit s'appliquer à toutes les composantes de la société, et notamment dans les situations de travail extrêmes ou dégradées, en tenant compte des particularités des territoires. La FSU demande des réglementations protectrices face aux vagues de chaleur ou de froid. Le droit de retrait doit être systématiquement reconnu à partir de certains seuils de température ou en l'absence de mesures d'adaptation établies par des protocoles contraignants. L'inspection du travail doit être renforcée pour jouer pleinement son rôle. Les salarié-es, les agent-es et les usager-es doivent bénéficier de la garantie d'un environnement favorable à leur travail et à leur accueil. **32**

Pour que chacun-e voit sa situation s'améliorer dans une société plus juste et plus équitable, la participation des salarié-es, des agent-es et des usager-es à l'élaboration des décisions doit se développer et le pouvoir d'agir et de décider ne doit pas être l'apanage **33**





de quelques-un-es. La démocratie sociale doit peser pour que la production et l'activité économique respectent les limites planétaires et le sens de l'intérêt général. La FSU reconduit ses mandats de Metz sur le renforcement du dialogue social. Elle revendique également son élargissement aux grandes orientations sociales et économiques, ainsi qu'aux adaptations de l'environnement, du bâti et des conditions de travail face aux risques liés au dérèglement climatique et aux pollutions environnementales.

34 I.3. Une autre répartition pour la rupture écologique et sociale

35 I.3.1. Partager et protéger les ressources

36 La crise écologique montre l'urgence à défendre le vivant et les écosystèmes et à rompre avec la captation des ressources au profit d'intérêts privés, responsable de leur épuisement, des pollutions et de la destruction de la biodiversité.

37 Dans la plupart des régions du globe, le dérèglement climatique qui conduit à l'intensification des phénomènes météorologiques fait du partage de l'eau un enjeu majeur.

38 Des alternatives au modèle agro-industriel responsable des dérives doivent être recherchées en privilégiant des usages respectueux de l'environnement, plus économes en ressources naturelles et moins dépendants de l'irrigation. Alimentés par des opérations de pompage des nappes phréatiques ou des cours d'eau, les gigantesques ouvrages de stockage d'eau ont un impact sur le milieu naturel et la biodiversité, mais aussi sur le partage d'une ressource limitée. L'eau est un bien commun, sa gestion doit être transparente et démocratique au sein d'un grand service public.

39 Le sol fait l'objet des mêmes processus d'accaparement qui favorisent la valeur ajoutée financière du foncier au détriment de l'utilité collective et qui amplifient leur artificialisation. Chaque jour, des dizaines d'hectares disparaissent sous le béton ou le bitume (infrastructures routières, centres commerciaux, extension de zones périurbaines, agri-voltaïsme...) au détriment de la biodiversité et de l'environnement. La défense des zones humides, agricoles, naturelles, forestières et des haies doit être prioritaire. Cela nécessite de continuer de lutter contre l'accaparement des terres et les grands projets inutiles écicides. L'objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050 doit s'accompagner d'un débat transparent et démocratique sur l'utilisation des terres, comme sur leur préservation, au regard de leurs bénéfices pour l'environnement et les populations.

40 L'extraction minière s'intensifie dans le monde. La dépendance des secteurs de production à des quantités croissantes de matières premières doit être interrogée au regard des besoins satisfaits et du progrès apporté.

41 Les écosystèmes et les ressources naturelles sont des biens communs qui nécessitent un diagnostic préalable avant tout projet ayant un impact social et environnemental (infrastructure, industrie, agriculture, extraction...).

42 La FSU continuera à s'engager dans les mobilisations pour un juste partage des ressources et pour leur protection.

43 I.3.2. Partager les richesses

44 Les créations de richesses et les fruits de la croissance se répartissent de façon toujours plus inégalitaire sur le plan mondial et national, au profit d'une petite minorité qui privatise et accapare les biens communs. La minorité, qui fait sécession, mine la cohésion de la société.

45 La part de la valeur ajoutée qui revient au travail se situe toujours à un niveau historiquement bas, tandis que la part des profits s'est amplifiée.

46 Les bénéficiaires du CAC 40 et les dividendes des actionnaires ont atteint des niveaux historiques.

47 En France, les choix faits sur les dépenses et recettes publiques dans le budget de l'État ont permis l'augmentation des revenus des plus riches et des grosses entreprises, notamment les multinationales. Depuis 2018, les choix fiscaux ont effacé des recettes budgétaires conséquentes au détriment des moyens pour les services publics et la protection sociale.

48 La FSU revendique d'abord une plus juste distribution primaire des revenus du travail et des patrimoines, ce qui implique notamment une revalorisation et une indexation de l'ensemble des salaires dont le SMIC.



Cette juste redistribution passe par une politique budgétaire qui doit redéfinir les choix actuels en allant vers une fiscalité progressive sur les revenus comme sur le patrimoine, le réexamen des niches fiscales tel le crédit impôt recherche et bien d'autres. La politique fiscale doit innover, redistribuer les cartes pour réduire les inégalités et trouver de nouvelles ressources. **49**

La fiscalité des multinationales et de leurs filiales doit être renforcée et correspondre à l'activité menée et aux profits dégagés dans les différents pays. Elle doit faire l'objet de contrôles rigoureux et réguliers avec des moyens humains adaptés et conséquents. Une contribution des grandes fortunes et des grands groupes ayant profité des crises doit être mise en œuvre et pérennisée. **50**

La fiscalité écologique doit s'articuler avec une réglementation au service de la rupture écologique et reposer sur des principes de justice sociale. Elle ne doit pas pénaliser les ménages les plus pauvres ou les plus éloignés des centres urbains et pour cela privilégier les dispositifs redistributifs pour compenser ou supprimer les impacts. Il faut aussi le retour d'une politique d'aménagement du territoire au service des besoins des populations. Elle doit être indissociable d'une profonde réforme des subventions publiques dommageables à l'environnement. **51**

La rupture écologique impose une juste contribution des entreprises et des particuliers dont le patrimoine et le mode de vie ont la plus grande empreinte en termes de pollution. **52**

1.3.3. Déconstruire et réorienter les politiques budgétaires et monétaires **53**

Si les mandats des congrès, notamment Metz et Clermont, restent d'actualité, la crise de 2008 et la pandémie ont montré que d'autres choix étaient possibles, notamment la rupture avec les dogmes néolibéraux dont les critères du pacte de stabilité européen. **54**

L'orientation des politiques économiques et budgétaires doit être soumise au débat, à tous niveaux, pour ouvrir une alternative à l'austérité – notamment sur le remboursement ou l'annulation de la dette, sur la fin du monopole des marchés financiers – et pour financer les investissements de la rupture écologique et sociale. **55**

Il faut engager une révision des niches fiscales, des aides aux entreprises sans conditionnalités, du rôle et de la hauteur d'un déficit public, de la BCE et de la création monétaire. **56**

Ces propositions crédibles offrent une alternative aux politiques actuelles qui sont à l'opposé des besoins sociaux, féministes et environnementaux. Il est de la responsabilité des syndicats européens de réinterroger le cadre institutionnel de l'UE et son fonctionnement. **57**

Pour la FSU, les décisions sur la dette publique détenue par la BCE (dette perpétuelle, restructuration ou annulation) doivent être accompagnées d'une profonde réforme des institutions monétaires et financières. La dette publique ne doit pas être instrumentalisée, tout comme les déficits budgétaires, pour faire accepter les politiques austéritaires au service du capitalisme dont financier. **58**

D'autres choix, avec d'autres politiques budgétaires et monétaires, sont possibles qui permettraient de financer des politiques publiques et les services publics, fondés sur la satisfaction des besoins sociaux et la rupture écologique. La FSU avec les forces de transformation sociale et écologique doit continuer à traiter, vulgariser, pousser ces sujets en lien avec ses revendications. **59**

1.4. Des politiques publiques pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux **60**

1.4.1. Politique agricole **61**

La politique agricole doit protéger les paysan·nes et les consommateur·trices tout en respectant l'environnement, dans un contexte de crises sociales, écologiques et économiques. Elle doit redéfinir les relations entre l'agriculture, l'économie et la société, en plaçant l'humain et l'environnement au cœur des préoccupations. Elle doit privilégier les valeurs de solidarité, durabilité et justice sociale. **62**

La FSU s'attache à développer les relations avec les organisations paysannes qui défendent ces valeurs (Confédération Paysanne, MODEF, FNAB, etc.), contre le modèle li- **63**



béral (capitalisation, concentration et agrandissement, maximisation des profits des groupes de l'agro-industrie).

64 Pour promouvoir les pratiques agroécologiques résilientes et préserver la biodiversité et la qualité des sols, il faut des paysan·nes plus nombreuses et nombreux, formé·es et accompagné·es par un enseignement agricole public de formation initiale et continue renforcé. Il faut également des politiques de soutien par des subventions ciblées sur les exploitations qui adoptent des pratiques durables.

65 De plus, il est crucial d'assurer un revenu décent aux agriculteur·trices, en garantissant des prix agricoles justes pour leurs produits. La protection des paysan·nes contre les multinationales passe par l'imposition de prix minimum et par des importations conditionnées au respect de normes environnementales et sociales. Les droits sociaux et environnementaux doivent être, en Europe, harmonisés vers le haut.

66 Une politique agricole respectueuse de l'environnement doit intégrer des mesures de protection des ressources naturelles et notamment inclure une gestion durable de l'eau, la préservation des habitats naturels et la lutte contre le changement climatique. La protection des consommateur·trices nécessite une garantie d'accès à des aliments sains et abordables, ce qui implique des politiques de régulation des prix, mais aussi plus globalement une politique de l'alimentation.

67 1.4.2. Politique de l'alimentation

68 L'accès à une nourriture saine est un privilège, inaccessible pour des millions de personnes contraintes de choisir entre payer leurs factures ou se nourrir correctement.

69 La Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) est portée depuis 2017 par de nombreuses organisations de la société civile. Elle est défendue et mise en œuvre comme un élément de réponse à cette précarité alimentaire grandissante et au constat des difficultés rencontrées, en parallèle, par bon nombre de producteurs·trices.

70 De nombreuses expérimentations se déploient en France par le biais d'associations, de collectifs ou de collectivités territoriales. Elles s'appuient, à divers degrés, sur des principes fondamentaux et historiques de la Sécurité sociale retenus par le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation (CSSA) : universalité, cotisations, conventionnement et démocratie. Le déploiement de cette SSA permet aussi de rendre les producteur·trices acteurs et actrices du développement local et de la vitalité des campagnes. Ceci est d'autant plus important dans des territoires marqués par la montée de l'extrême droite.

71 Dans le prolongement des mandats du congrès de Metz, pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité, la FSU doit participer, avec le CSSA, à la défense du droit fondamental à l'alimentation pour tous·tes. Dans ce cadre, de quelle manière la FSU peut-elle contribuer aux réflexions et débats pour la mise en œuvre de la SSA ?

72 1.4.3. Une politique réglementaire pour une société plus juste et plus sûre

73 Les réglementations environnementales, nationales et internationales, sont nécessaires pour répondre à l'intérêt général et ne pas laisser les forces économiques sans contraintes, privant la population de droits essentiels. Dans la continuité des mandats de Metz concernant le devoir de vigilance, la FSU doit soutenir l'adoption d'une législation internationale ambitieuse, à minima européenne, en prenant en compte la directive européenne de 2022.

74 C'est tout un ensemble de domaines qui ne peut être abandonné et nécessite l'intervention publique : la biodiversité, l'eau, les écosystèmes, les mers, les ressources naturelles ; les terres doivent être protégées et non captées et gaspillées par des intérêts privés.

75 Mais tous ces dispositifs, tels que les Zones à Faible émission, Zéro Artificialisation Nette, de rénovation énergétique, ceux inclus dans les règlements locaux d'urbanisme, doivent comporter les mesures permettant de corriger les inégalités sociales et participer ainsi à la construction d'une société plus juste. À travers son engagement dans l'Alliance Écologique et Sociale, la FSU participera et soutiendra toute action et proposition en ce sens.

76 Le technosolutionisme (croyance dans le règlement des problèmes climatiques par la technologie) ne peut constituer une réponse dans aucun domaine. Concernant le nu-

mérique, les mandats de Metz restent d'actualité. Les évolutions technologiques doivent être orientées pour prévenir toute dérive, en particulier celle vertigineuse de l'intelligence artificielle. Son développement, sa force et ses usages, notamment militaire, en font une question primordiale. La FSU engage un mandat d'étude sur l'IA.

1.4.4. Démocratiser les politiques publiques

Les décisions qui engagent un modèle de société pour les générations futures (climat, énergie, services publics...) sont prises à des niveaux et selon des modalités qui excluent les citoyen·nes.

Au contraire, les choix doivent procéder d'un débat non confisqué avec à tous les niveaux – local comme national – l'ouverture et l'organisation d'espaces et de temps de délibération. Cela passe notamment par le renforcement de la participation et des initiatives citoyennes. La FSU doit s'approprier et approfondir ces débats.

La FSU porte également dans le monde du travail et pour la société la possibilité d'expression et de participation la plus large aux décisions politiques nationales comme locales.

La FSU entend prendre activement sa part, avec ses partenaires syndicaux et associatifs, à une régénération démocratique prenant en compte l'intérêt général, supposant transparence, comptes-rendus, espaces de débat, délibérations collectives, droits nouveaux et opposables pour les usager·es des services publics et l'ensemble des salarié·es du public et du privé.

1.4.5. Un état social pour la jeunesse

Les politiques publiques à destination des jeunes majeur·es ne sont pas à la hauteur des problèmes qu'ils et elles rencontrent. Santé, logement, alimentation, transports, accès aux études, à la culture et aux loisirs, insertion professionnelle, chômage... L'entrée dans la vie adulte est devenue souvent un parcours d'obstacles, marqué par la précarité et la pauvreté. Parallèlement le système de protection sociale ne traite pas les jeunes en citoyen·nes à part entière qui ont des droits.

Ne faut-il pas revendiquer des politiques de la jeunesse qui ne prennent pas en compte le revenu des parents (défamialisation) pour faciliter l'émancipation des jeunes ? Comment faire reculer les aspects économiques de reproduction des inégalités ?

Dans l'immédiat, le mandat de la FSU d'ouverture du RSA aux moins de 26 ans reste d'actualité, tout en revendiquant l'abrogation de toute obligation d'activité. Il faut parallèlement instaurer une allocation d'autonomie sans conditions de ressources pour les jeunes en poursuite d'études. Plus largement, parce qu'une grande partie des jeunes n'est plus en études à partir de 21 ans, garantir à toutes et tous, sous conditions de ressources, un revenu décent supérieur à l'actuel seuil de pauvreté est un impératif. Au-delà des effets économiques et sociaux, il s'agit aussi de penser à la manière dont les jeunes majeur·es font leur première expérience du système de protection sociale.

1.4.6. Santé et accès aux soins des enfants

Il est urgent d'investir dans la santé des enfants et d'en faire une priorité nationale. Or, les services de prévention de proximité (santé et service social scolaire, PMI, pédiatrie, maison du handicap, action sociale départementale et communale, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée...) manquent drastiquement de personnel. La FSU revendique des moyens à hauteur des besoins pour garantir à tous les enfants des services publics de prévention en santé maillant le territoire, ainsi que des personnels formés, en nombre suffisant.

1.5. Protection sociale et sécurité sociale

1.5.1. Une protection sociale à défendre et à étendre

Les mandats de Metz restent d'actualité mais doivent être complétés pour défendre et renforcer le système de protection sociale. Ce système, qui couvre un champ plus large que la Sécurité sociale, est attaqué de toutes parts. Ainsi, les nouvelles réformes de l'assurance chômage dégradent les conditions d'accès et le niveau d'indemnisation des privé·es d'emploi. Elles dessaisissent les organisations syndicales représentatives en étatisant son fonctionnement. La réforme du RSA stigmatise et instaure un contrôle so-

77
78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90



cial inacceptable sur les populations les plus pauvres.

91 À l'inverse de ces régressions, ce système doit être étendu, par exemple pour la prise en charge par la solidarité nationale des effets du dérèglement climatique ou pour la perte d'autonomie.

92 **1.5.2. Une sécurité sociale à reconquérir pour un remboursement à 100 % des soins prescrits**

93 La Sécu est un élément essentiel de la protection sociale. Pour sa défense, la FSU rappelle son opposition aux allègements et exonérations de cotisations et à la fiscalisation de ses ressources (CSG, TVA et autres taxes). Elle réaffirme la primauté de la cotisation sociale contre la fiscalisation et l'étatisation. Elle revendique un financement mettant à contribution les revenus du capital, requalifiant la CSG sur le travail en cotisation, fondé sur une politique de l'emploi pour tous·tes, augmentant les salaires et assurant l'égalité salariale entre femmes et hommes.

94 Le système actuel d'assurance à deux étages (AMO et AMC) est injuste et d'un coût élevé. La réforme de la PSC de la Fonction Publique s'inscrit dans une logique libérale qui vise le démantèlement de la Sécurité sociale et accroît le pouvoir des assureurs privés capitalistes.

95 L'adhésion obligatoire et la rupture des solidarités intergénérationnelles entre actifs·ves et retraité·es, de revenus et familiales, imposées par le cadre contraint de l'ordonnance sur la PSC, s'opposent au 100 % Sécu des soins prescrits que porte la FSU. Les sommes consacrées au financement de la PSC (par les employeurs et par les assuré·es) doivent être réorientées vers la branche maladie de la Sécu sous forme de cotisations sociales.

96 Pour imposer ce mandat, la FSU est déterminée à créer un rapport de forces :

- ▶ Par l'information et la formation au sein de la fédération et en direction des personnels.
- ▶ Dans un cadre intersyndical et associatif unitaire de lutte.
- ▶ Par des actions qui mobilisent largement.

97 La reconquête de la Sécu est indispensable pour mettre en œuvre les mandats de la FSU relatifs aux droits des patient·es et au système de soins. Pour la FSU, la santé est un bien commun à défendre contre les politiques néolibérales et la financiarisation, au niveau mondial comme national. Pour la défense et la réhabilitation de l'ensemble du système de soins, les mandats de la FSU restent d'actualité mais doivent être complétés : la FSU dénonce le doublement des forfaits et franchises sur les consultations, actes médicaux et de soins, médicaments et transports. Elle dénonce aussi les menaces sur l'AME.

98 La perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale (à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale). La FSU réaffirme ses mandats et s'oppose au projet d'une complémentaire dépendance obligatoire qui renvoie la question du reste à charge aux individus, renforçant les inégalités faute d'investissements publics et favorisant les assurances privées. La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement relève d'une loi « Grand âge » répondant aux besoins croissants de la population.

99 **1.5.3. Garantir le niveau de vie et la place des retraité·es dans la société**

100 La réforme libérale des retraites de 2023, imposant notamment le recul de l'âge légal de la retraite à 64 ans, est une nouvelle atteinte aux droits des salarié·es que la FSU a combattue. La FSU en demande l'abrogation. Les mandats de Metz (37,5 annuités, droit au départ à 60 ans) restent d'actualité. (Ils sont traités dans le thème 2.)

101 L'objectif des réformes est de réduire la part des retraites dans le PIB, baissant ainsi le niveau des pensions. Les projections du COR attestent d'un décrochage du niveau de vie des retraité·es actuel·les avec le reste de la population (-1,3 %) et d'une phase de forte paupérisation des futur·es retraité·es. Garantir un niveau de vie décent à chaque retraité·e exige un rattrapage des pertes subies et le retour de l'indexation des pensions sur le salaire moyen. Les textes votés à Metz sur la place des retraité·es restent d'actualité. Leur rôle dans les liens intergénérationnels et leurs engagements au sein de la société doivent être pleinement reconnus.

102 Pour la FSU d'autres financements des retraites sont possibles. Cela exige une autre répartition des richesses. Pour financer les retraites il faut :

- » Augmenter le nombre de cotisant-es en luttant contre le chômage et en créant de nouveaux emplois.
- » Augmenter les salaires et assurer l'effectivité de l'égalité salariale femmes/hommes.
- » Réduire les profits et les dividendes, supprimer les exonérations et allègements de cotisations patronales, élargir l'assiette des cotisations en intégrant les revenus d'intéressement, de participation et d'épargne salariale et mettre à contribution les revenus financiers.



Partie II. Pour les droits des peuples et les libertés publiques

103

II.1. Questions internationales

104

II.1.1. Faire face à un monde en guerre

105

La situation géopolitique internationale reste dominée par les États-Unis et la Chine, les deux premières puissances mondiales. Ce ne sont bien entendu pas les seuls acteurs du grand jeu mondial, mais aucun autre ne pèse d'un poids comparable aux deux superpuissances. À la différence de la guerre froide, ce conflit larvé a pour particularité un degré très élevé d'interdépendance lié au libéralisme économique mondial.

106

L'hégémonie des États-Unis s'est vue affaiblie par une crise politique et institutionnelle aux conséquences diplomatiques durables. Ils ne peuvent continuer à gendарmer le monde sans l'aide d'alliés fiables et efficaces qui manquent à l'appel.

107

Ce déclin relatif des États-Unis et la montée en puissance inachevée de la Chine ont ouvert un espace dans lequel des puissances secondaires choisissent de jouer un rôle significatif, au moins dans leur propre région (Russie, Turquie, Brésil, Iran, Arabie saoudite...).

108

Ainsi, la guerre que la Russie a déclenchée contre l'Ukraine est avant tout l'aboutissement d'un projet néo-impérial russe qui vise à restaurer les frontières anciennes de leur ancien empire, et dans lequel l'Ukraine doit cesser d'exister. Les guerres au Moyen-Orient sont une autre illustration d'un usage renforcé de la force au détriment du droit international.

La situation géopolitique actuelle, conjuguée aux multiples crises qui s'articulent (écologique, économique, sociale, démocratique, agricole...), entraîne une militarisation du monde dangereuse pour l'humanité. Au-delà du danger à court, moyen et long terme, les dépenses militaires, plus de 2 400 milliards de dollars en 2023, se font au détriment de la satisfaction des besoins des peuples.

109

II.1.2. Lutter contre la montée des fascismes et des autoritarismes

110

Les peuples sont les premières victimes des crises multiples qui structurent le monde ces dernières années. Privés d'une partie de leurs droits humains élémentaires, leur colère s'exprime parfois en faveur de forces autoritaristes, voire fascistes, œuvrant pourtant au détriment de leurs intérêts.

111

Libéralisme débridé, démagogie prétendument anti-système, stigmatisation des étranger-es, des minorités ethniques, religieuses ou sexuelles, antiféminisme, nationalisme et intégrismes religieux exacerbés, écrasement des dissidences... Tous ces éléments sont des marqueurs des partis et forces qui sur l'ensemble des continents progressent et parfois prennent le pouvoir. Ils s'appuient sur les laissé-es pour compte du libéralisme et la difficulté à faire vivre des alternatives émancipatrices.

112

De Donald Trump et l'attaque du Capitole lors de sa défaite, à l'élection de Milei en Argentine répondant aux désirs des ultralibéraux de casser le modèle social à leur profit, en passant par l'Inde de Modi et la Turquie d'Erdogan, les exemples sont légion.

113

La FSU porte des valeurs d'égalité et d'émancipation. Elle exprime une vive inquiétude face à cette vague autoritariste et fasciste. Elle participe à chacune des initiatives pour contrer la désinformation et les discours de haine.

114

II.1.3. Défendre les droits des peuples face au colonialisme

115

Pierre angulaire du droit international, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est intangible et pourtant mis à mal.

116



- 117** La France n'est pas exemplaire, loin s'en faut. Alors que la Kanaky-Nouvelle Calédonie est classée par l'ONU comme territoire non autonome, l'exécutif français refuse une transition démocratique vers la décolonisation prévue dans les accords de Nouméa et de Matignon. La FSU exige le respect des accords passés et qu'un processus démocratique et pacifique se poursuive.
- 118** En parallèle, les anciennes colonies d'Afrique sont toujours un terrain d'influence pour la politique étrangère française. Même si l'interventionnisme militaire français s'est réduit au profit de la Russie ou de la Chine, il reste présent. Économiquement ou sous couvert de Francophonie, la France tente de garder une influence politique sur ces régions.
- 119** La FSU est attachée au principe de non-ingérence dans les affaires des États, hormis dans le cadre d'un strict maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Elle réclame le départ des troupes étrangères dont les troupes françaises d'Afrique.
- 120** Ailleurs aussi, le colonialisme se poursuit. Ainsi la guerre en Palestine n'a pas commencé le 7 octobre 2023 après le massacre commis par le Hamas. Elle est le fruit d'un processus de plusieurs décennies de colonisation, de privation des droits et d'oppression des palestinien·nes. Elle représente aussi l'échec des tentatives diplomatiques précédentes et le risque d'affaiblissement de l'ONU. La FSU exige un arrêt immédiat des combats, au Liban comme dans les territoires palestiniens, et le respect du droit international. Elle continue d'exiger du gouvernement français des sanctions économiques et diplomatiques vis-à-vis des atteintes israéliennes au droit international et humanitaire et de prendre part aux campagnes de soutien au peuple palestinien, en particulier à celles initiées par la société civile palestinienne, BDS ou par les pacifistes israélien·nes au travers notamment de son implication au sein du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestinien·nes et Israélien·nes.

121 11.1.4. Promouvoir la solidarité internationaliste et la paix

- 122** Le syndicalisme international de la FSU se fonde sur une solidarité internationaliste pour exiger le respect des droits des peuples et faire vivre des luttes de solidarité.
- 123** Dans un tel contexte international de guerres et de violences, pour la FSU l'éducation à la paix est un enjeu majeur. Elle participe à sa diffusion notamment via son partenariat avec le Mouvement pour la Paix.

124 11.2. Libertés publiques et exigences démocratiques

125 11.2.1. Pour une refondation de la démocratie

- 126** La pratique constitutionnelle et politique actuelle, associée à une V^e République hyper présidentielle, abîme fortement le rapport des citoyen·nes aux institutions, aux élections et à la représentation politique.
- 127** Les contre-pouvoirs, quels qu'ils soient, ont particulièrement été mis à mal. La mise au ban des opinions divergentes de celles de la majorité présidentielle, la criminalisation de leurs expressions, l'utilisation parfois abusive des moyens judiciaires et policiers à sa disposition attestent d'une pratique verticale et autoritaire de l'exécutif.
- 128** L'adoption de la réforme des retraites, rejetée par plus des trois quarts de la population, par un nouvel usage du 49-3, a mis fortement à mal les pratiques de notre démocratie parlementaire. Le blocage institutionnel auquel le président s'est livré en refusant de nommer une première ministre issue de la coalition arrivée en tête aux élections législatives est une atteinte à l'état de droit et le dernier symbole de la crise que traverse un régime démocratique à réinventer.
- L'expression d'une forme de dédagisme dans certains scrutins, comme la question du lien direct à la population via le référendum, revendiqué par exemple pendant la révolte populaire des Gilets Jaunes, ont montré une volonté de remettre en cause de façon systémique le modèle institutionnel français comme la représentation nationale.
- 129** Pour la FSU, il y a urgence à entamer une mutation démocratique tendant vers plus d'horizontalité et de représentativité. Il faut notamment interroger les divers moyens pour la population d'intervenir dans les processus législatifs comme la question de la proportionnelle à l'Assemblée nationale. De la même façon, il faut ouvrir des espaces démocratiques, intégrant salarié·es et usager·es, dans les prises de décisions aux éche-

lons territoriaux mais aussi au niveau des services publics et des entreprises. L'indépendance des pouvoirs judiciaire et législatif doit aussi être renforcée.

La FSU s'associera aux réflexions urgentes nécessaires pour aboutir à des réformes constitutionnelles d'importance allant dans ce sens. **130**

Dans ce contexte dégradé, la question des médias est fondamentale. La garantie d'une pluralité d'expression, d'un service public de l'information, du financement large d'une presse libre et indépendante sont des signaux de vitalité démocratique. **131**

La FSU condamne la concentration actuelle entre les mains de quelques milliardaires et exige de la limiter strictement. Elle exige une législation permettant d'assurer un pluralisme global comme une refonte des règles de temps d'antenne lors des séquences électorales. Elle demande un renforcement important des sanctions pour la diffusion de fake news et tout manquement à la probité. **132**

II.2.2. Liberté d'expression, de manifestation, répression du mouvement social **133**

Les libertés d'expression et de manifestation sont des libertés fondamentales. Leur garantie est un impératif démocratique. **134**

Si des limites légales, notamment face à la haine ou à l'apologie du terrorisme, sont nécessaires, elles ont été instrumentalisées ces dernières années afin de faire taire toutes divergences contre les politiques menées, renforçant ainsi une pratique de moins en moins démocratique et de plus en plus autoritaire du pouvoir. **135**

Certains textes, à commencer par la loi dite « séparatisme » ont aussi été utilisés de façon abusive. Enfin, de plus en plus de pressions hiérarchiques, d'intimidations voire de sanctions sont utilisées dans la sphère professionnelle pour tenter de restreindre les contestations. **136**

Tout cela participe d'un climat liberticide qui, dans la continuité de la loi sécurité globale et de l'état d'urgence, vise à museler les contre-pouvoirs quels qu'ils soient. **137**

La FSU demande le retrait des lois et autres textes qui portent atteinte aux libertés fondamentales. Elle participe aux initiatives unitaires pour les garantir. **138**

En parallèle, les technologies de surveillance s'appuyant sur l'IA ou la reconnaissance faciale se sont multipliées depuis la loi sur le Renseignement de 2015. Profitant d'événements tragiques et/ou internationaux, le pouvoir renforce la mise en place de ces dispositifs de surveillance de masse qui fragilisent la garantie du respect de la vie privée et des droits fondamentaux. La FSU dénonce l'usage abusif de ces technologies à des fins policières qui installent progressivement une forme inquiétante de contrôle social et demande un encadrement strict de leur utilisation. **139**

II.2.3. Violences policières **140**

Ces dernières années, l'usage de la violence par la police s'est largement amplifié à l'encontre des jeunes, des personnes racisées, des militant-es et manifestant-es, dans les quartiers populaires ou dans les DROM et sur des lieux d'opposition à des projets inutiles et écocides. Aux cas dramatiques, comme Nahel ou Eddy à Marseille, s'ajoute un nombre très important d'affaires documentées et recensées par les associations de soutien aux victimes, les ONG et certains médias. Ces exactions participent d'un système de violences institutionnelles mises en œuvre de façon délibérée par l'exécutif. **141**

Le gouvernement macroniste porte la responsabilité de cette gestion violente du maintien de l'ordre, critiquée notamment par l'ONU et Amnesty International qui en pointent aussi la dimension raciste. **142**

En ne condamnant pas publiquement des syndicats factieux aux propos racistes et anticonstitutionnels, et en ne sanctionnant pas, voire en soutenant les coupables d'actes délictueux, il a nourri un sentiment d'impunité, propre à libérer un peu plus les comportements condamnables. **143**

La FSU rappelle sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande, dans des objectifs de transparence et de contrôle citoyen de son action, la création d'un organisme de contrôle de la police indépendant du pouvoir exécutif en remplacement de l'IGPN. **144**

La FSU porte une toute autre ambition pour la police. Elle réaffirme le droit de la population à la sûreté, comme protection contre l'arbitraire, ainsi qu'à la sécurité. **145**

Pour cela, une réforme structurelle, passant notamment par une refonte de la formation, **146**





doit être menée au sein de l'institution policière dans le but de redonner à la police des moyens d'enquête, de changer de modalités de gestion du maintien de l'ordre, de repenser sa présence de terrain pour privilégier la prévention à la répression. Au vu de ses pratiques qui rappellent les pires actes des voltigeurs, la Brav M doit-elle être dissoute ? La FSU s'interroge également sur l'existence et le dévoiement d'autres brigades en particulier celles déployées pour des missions auxquelles elles ne sont pas destinées.

Cette réforme d'ampleur est une condition sine qua non pour arriver à retisser les liens très dégradés entre police et population et tenter de mettre fin à ce système de violences qui met à mal les libertés fondamentales.

147 **11.2.4. Réforme de la justice et politique pénale**

148 Depuis des décennies, les réformes successives de la justice ne poursuivent en réalité que deux objectifs : rationaliser son fonctionnement, tout en renforçant une politique toujours plus sécuritaire. En dépit de la communication intense faite par le ministère sur la hausse récente des moyens, la France demeure l'un des pays d'Europe qui investit le moins dans son système judiciaire.

149 Malgré une activité de plus en plus importante, les juridictions sont sommées de juger dans des délais rapides voire contraints et dans un contexte d'accès au droit de plus en plus difficile. Le durcissement général de la politique pénale et l'absence de stratégie globale de prévention de la délinquance affectent la perception de la justice par la population. Pour les adultes comme les adolescent-es, les politiques du tout enfermement sont un échec et entraînent une surpopulation carcérale inédite, contraire aux droits des personnes détenues.

150 Par ailleurs, les régimes d'exception comme celui mis en place lors des JOP constituent une attaque frontale au principe d'égalité devant la justice et menacent nos libertés individuelles, tant ils peuvent être facilement activés.

151 La FSU défend la vision d'une justice qui soit résolument au service des citoyens. Pilier de notre fonctionnement démocratique, la justice ne peut être instrumentalisée au profit de politiques sécuritaires dictées par un système médiatique relais de thèses réactionnaires. Cela passe prioritairement par une clarification du statut du parquet, aujourd'hui directement rattaché à l'exécutif.

152 **11.2.5. Consommation de drogues, libertés et santé publique**

153 Le droit français, à rebours de celui d'autres pays, n'évolue pas sur l'usage du cannabis, malgré l'avis du CESE : seule une expérimentation des médicaments à base de cannabis a été lancée en 2024. Même obtenir la légalisation du CBD, qui n'est pas un stupéfiant, a été compliqué.

154 La légalisation du cannabis et sa réglementation représentent un objectif de santé publique apportant en parallèle une source de financement de la prévention, incluant la protection des mineur-es.

155 La FSU se dote d'un mandat d'étude sur les addictions liées à certains médicaments.

156 **11.2.6. Libre choix de fin de vie**

157 Aucune loi relative à l'accompagnement des malades en fin de vie n'a encore été promulguée malgré la promesse gouvernementale de transformer le droit existant. Le FSU regrette vivement que les processus engagés n'aient pas été à leur terme.

158 Elle demande l'élaboration rapide d'un nouveau texte sur les dispositifs de fin de vie, allant jusqu'à l'aide active à mourir.

159 Pour garantir l'égalité d'accès de toutes et tous au droit de choisir sa fin de vie, elle revendique la prise en charge par la sécurité sociale de ces dispositifs et la création d'unités de soins palliatifs en nombre suffisant partout sur le territoire.

160 **11.3. Droits Humains Fondamentaux, égalité des droits, lutte contre les discriminations et les violences**

161 **11.3.1. Lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie**

162 Alors que, sur le temps long, les enquêtes démontrent une forte tendance à la baisse des multiples formes d'intolérance dans la société française, la situation récente se ca-



ractérisé par une augmentation significative des discours et actes racistes ou discriminatoires, en particulier xénophobes, islamophobes et antisémites. Au-delà, l'ensemble des minorités ethno-raciales subissent au quotidien les effets nocifs de préjugés hostiles. Ces stéréotypes sont légitimés aux yeux de la population par une partie significative du personnel politique et médiatique acquise à des thèses contraires à l'égalité des droits. Dans ce contexte, la mise en application de mesures d'ampleur de lutte antiraciste adaptées et efficaces par les pouvoirs publics relève de l'urgence.

La FSU est favorable à la création d'un Observatoire national des discriminations comme le recommande la Défenseure des Droits (DDD). Il aurait pour mission d'objectiver et de mettre en lumière la dimension structurelle des discriminations en procédant à des audits d'entreprises et d'institutions couvrant les grands domaines de la vie sociale (emploi, éducation, logement...). Ces résultats serviraient de ressources pour orienter les politiques publiques en matière de lutte antiraciste, comme le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (Prado), et mettre en place des mesures correctrices. La FSU soutient également la demande du DDD d'inclure le sujet, pour l'instant écarté, des contrôles d'identité discriminatoires dans le Prado. Elle continuera à participer aux mobilisations antiracistes et reste disponible pour des initiatives unitaires, en particulier intersyndicales, sur ce sujet.

11.3.2. Pour une société inclusive

■ **Lutte contre les discriminations des personnes en situation de handicap (PSH) :**

La FSU doit avancer sur la transition du modèle institutionnel actuel vers un modèle inclusif et participatif pour les PSH.

Les institutions accueillant les PSH ne sont pas par nature liberticides sauf lorsqu'elles contraignent des PSH à y vivre sans autonomie.

Les PSH adultes doivent être libres de choisir leur lieu de vie, collectif ou non, avec d'autres PSH ou non. La vie au sein d'une structure collective dans la plus grande autonomie possible, doit répondre à la volonté des PSH de partager des moments de vie.

La FSU doit garder l'équilibre entre davantage d'inclusion des PSH et d'affirmation de leurs droits mais aussi de préservation et d'amélioration des conditions d'exercices des personnels qui n'ont pas à subir une politique libérale de suppression de moyens budgétaires camouflée en politique de désinstitutionnalisation annoncée lors de la dernière CNH. Dans ce cadre rénové, la FSU doit continuer de refuser la fermeture des instituts spécialisés pour les adultes.

La déconjugalisation du calcul de l'allocation aux adultes handicapé-es (AAH) a été obtenue en 2022 par le combat des OS et des associations de PSH. La FSU demande l'application du droit commun (code du travail, statut de travailleur protégé et salaire minimum) dans les ESAT, mais ceux-ci doivent conserver leur spécificité d'établissement médico-social permettant d'accompagner les PSH tout au long de leur parcours professionnel, notamment vers leur inclusion en milieu ordinaire en conservant leur RQTH.

■ **Lutte contre l'âgisme**

La FSU continuera de mener le combat pour déconstruire tous les discours et toutes les pratiques validistes et âgistes, dans toutes les sphères de la société, dont celle de l'emploi.

■ **Lutte contre la sérophobie**

La FSU combat la sérophobie, qui se caractérise par une méconnaissance de la réalité des personnes infectées et des modes de contamination du VIH.

11.3.3. Travail social pour une justice sociale et droit au logement

Les mandats de Clermont-Ferrand restent valables.

Le Haut Conseil du Travail Social et le CESE ont exprimé l'urgence à agir pour les secteurs social, médico-social et socio-éducatif dont la perte d'attractivité a des conséquences sur l'accompagnement des populations précarisées. Le secteur social associatif fait face à une profonde mutation avec la disparition d'acteurs-trices reconnu-es laissant émerger des structures ayant une vision gestionnaire des missions. Les associations d'aide alimentaire alertent également sur les limites du système car elles ne peuvent répondre au besoin d'un nombre toujours plus grand de bénéficiaires.

Face à ce constat d'inaction du gouvernement, la FSU revendique des réformes struc-



turelles accompagnées de moyens humains et financiers.

178 Le secteur immobilier connaît une crise inédite (accès à la propriété, diminution des constructions, explosion de la location touristique etc.). L'évolution de la crise étend la précarité locative que subissent les plus fragiles à de nouvelles catégories sociales. Il faut une action urgente, notamment par la création de logements sociaux et l'encadrement des loyers et de la spéculation.

179 11.3.4. Droits LGBTQIA+

180 Les familles homoparentales sont toujours victimes d'inégalité de droits. L'accès à la PMA nécessite pour la deuxième mère des démarches administratives auxquelles les parents des familles hétérosexuelles ne sont pas soumis-es. Pour l'égalité des droits, la FSU exige la reconnaissance des enfants de toutes les familles homoparentales.

181 Le modèle patriarcal véhicule une conception hiérarchisée, binaire et hétéronormée de la société. Les personnes LGBTQIA+ en sont victimes en questionnant ces différentes normes imposées. La montée de l'extrême droite et l'offensive conservatrice et réactionnaire qui l'accompagne menace d'autant plus leurs droits. Dans son combat pour l'égalité, la FSU refuse cette hiérarchie des genres, en participant aux cadres unitaires existants. En premier lieu au sein du Collectif éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire et via son association avec l'inter-LGBT. La transphobie est selon les différentes études et baromètres le critère premier de discrimination des personnes LGBTQIA+. Pour une meilleure intégration des personnes trans, il reste important de former et de sensibiliser à tous les niveaux aux enjeux que représentent le respect des identités de genre et leur accès aux droits. À cet égard, la FSU défend le changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes trans.

182 11.3.5. Droits des enfants

183 Les enfants, en particulier ceux des milieux populaires ou souffrant de carences éducatives, sont impacté-es par les politiques territoriales disparates. Les secteurs de la santé et du travail social sous-dotés voient leurs moyens d'agir empêchés alors que les besoins augmentent. Pour les 35 ans de la CIDE, la France ne remplit toujours pas ses engagements en matière d'assistance et de protection de tous-tes les enfants, en particulier ceux vivant à Mayotte et en Guyane.

184 Le droit à s'exprimer des enfants doit être respecté, la libération de leur parole favorisée et prise en compte. Des réponses urgentes sont à apporter en matière de prévention, de protection et de formation des acteurs-trices de la protection de l'enfance. Appeler à multiplier les signalements sans les moyens de prise en charge ne fait que renforcer la perte de sens du métier des professionnel·les du social.

185 Plutôt que de fournir de réels moyens de prévention, le gouvernement choisit des réponses autoritaires et des mesures répressives à l'égard des jeunes et des familles.

186 ■ Des mesures de prévention pour éviter les mesures de protection

187 Face à un discours portant sur une théorie du risque zéro en protection de l'enfance, les professionnel·les font face à une augmentation sans précédent des signalements d'enfance en danger et du nombre de mesures de protection. Le manque de moyens humains et financiers met les services départementaux en difficulté pour y faire face. Cette situation est accentuée par la crise de la pédopsychiatrie qui laisse des enfants sans soins. Les conséquences du manque d'accompagnement sont importantes puisque 40% des SDF de moins de 25 ans sont issu-es de l'ASE.

188 ■ Enfants sans toit

189 En 2023, l'UNICEF comptabilisait 3 000 enfants sans toit, dont 700 de moins de trois ans (+120 % par rapport à 2020). Tout comme celles et ceux vivant dans des bidonvilles ou des squats, ces enfants ne peuvent se nourrir sainement et sont parfois éloigné-es des lieux de scolarisation. Ces conditions de vie désastreuses nuisent gravement à leur développement, leur santé et leur réussite scolaire. Pour la FSU, il est urgent que l'État et les collectivités territoriales prennent leurs responsabilités pour remédier à cette situation catastrophique en créant les structures nécessaires à l'accueil d'urgence mais aussi pérenne pour ces enfants et leur famille.

190 ■ Lutter contre les violences sexuelles à l'égard des enfants

191 Les mandats de Metz restent valables.

Les conclusions de la CIVIISE de novembre 2023 indiquent que 160 000 enfants sont victimes d'inceste, violé-es ou agressé-es sexuellement par an. Elle pointe la nécessité de réorienter les politiques publiques vers la protection des enfants victimes en les repérant et en les mettant en sécurité. **192**

Les changements dans sa composition et la réorientation de sa mission sont inquiétants. Pour la FSU, elle doit pouvoir poursuivre son travail et ses recommandations doivent être prises en compte. La FSU continue de revendiquer des moyens pour informer, prévenir, repérer ces violences, protéger et accompagner les victimes mais aussi former les personnels. **193**

■ MIE (Mineur-es Isolé-es Étranger-es) **194**

Les mandats de Metz restent valables. **195**

La prise en charge des MIE continue de se dégrader fortement, certains départements ayant décidé de restreindre ou de fermer les dispositifs qui les accueillent. Nombre d'entre elles et eux en situation d'abandon sont davantage exposé-es aux risques. **196**

Ce traitement discriminatoire intolérable viole la législation garantissant la protection de ces enfants. Les MIE continuent en outre d'être plus sévèrement réprimé-es et plus souvent incarcéré-es pénalement que les autres jeunes pour des faits similaires. **197**

La FSU exige que les moyens de les protéger soient abondés à hauteur des besoins. La loi « immigration » précarise encore plus l'avenir des MIE en soustrayant les départements à l'obligation de prendre en charge, dans le cadre d'un « contrat jeunes majeur-es », les jeunes de 18 à 21 ans qui feraient l'objet d'une OQTF. Elle autorise aussi la création d'un fichier national des mineur-es délinquant-es. Comme le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, la FSU dénonce ce fichier et exige qu'il ne soit pas créé. **198**

■ Justice des enfants **199**

Les mandats de Metz restent valables. **200**

Alors que la délinquance des mineur-es est instrumentalisée à des fins sécuritaires et coercitives, et que l'excuse de minorité est menacée, la FSU défend une justice des enfants spécifique, confortée dans sa double compétence civile et pénale, considérant qu'un-e jeune qui commet une infraction est avant tout un-e jeune en danger. Cela implique des réponses éducatives adaptées, un renfort significatif des moyens de la protection de l'enfance. La FSU réaffirme la primauté des mesures éducatives sur le répressif. **201**

II.3.6. Migrant-es **202**

Les mandats du congrès de Metz restent valables. **203**

■ Tendance migratoire générale **204**

En 2020, l'ONU estimait à 281 millions le nombre de migrant-es dans le monde, soit 3,6 % de la population mondiale. Le nombre de personnes déplacées atteint le chiffre record de 117 millions en 2022, ce qui souligne l'urgence de remédier aux crises à l'origine des déplacements subis. **205**

La migration est souvent instrumentalisée dans le discours public. Or, la plupart des migrations internationales sont régulières, sûres et régionales, liées aux opportunités et aux moyens de subsistance. Présentées comme un coût par les discours dominants, elles sont au contraire bénéfiques économiquement. Mais elles sont avant tout un moteur de développement humain. **206**

La FSU continuera de soutenir les actions d'aide aux migrant-es et diffusera les informations concrètes et factuelles sur le sujet pour que cesse la désinformation. **207**

■ Réfugié-es climatiques **208**

Selon la Banque Mondiale, le changement climatique générera plus de migrations que n'importe quel autre événement dans les années à venir. Les personnes qui vivent dans des zones climatiques sensibles, ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'adapter à un environnement de plus en plus inhospitalier, sont en première ligne du changement climatique. De plus, d'après l'ONU, les catastrophes climatiques pourraient ainsi provoquer le déplacement d'environ 250 millions de personnes d'ici 2050. Pour la FSU, il est temps de développer des politiques d'accueil à la hauteur de ce défi majeur, tout en assurant des mécanismes de solidarité concrets pour l'adaptation des populations touchées. **209**



210 ■ Politique européenne

211 Après plus de trois ans de négociations, le Pacte européen sur la migration et l'asile a été adopté en mai 2024. Loin d'apporter des réponses à la crise de l'accueil, cette législation vient empirer un traitement répressif et sécuritaire du phénomène migratoire. Elle privilégie l'expulsion des personnes migrantes extra-communautaires au détriment de la protection de leurs droits fondamentaux. La répartition des réfugié-es potentiel-les se fera au sein des États membres volontaires. Les autres peuvent s'y soustraire en finançant ou en organisant des dispositifs d'entrave à la migration. Ce pacte prévoit davantage de centres de rétention et un allongement du délai d'enregistrement. Il aura pour conséquences inévitables le déni du droit d'asile et la massification de la détention aux frontières extérieures de l'Europe.

212 Selon l'ONU, sur plus de 63 000 migrant-es mort-es dans le monde, près de 29 000 ont péri en Méditerranée depuis 10 ans. Ce pacte, en renforçant les mesures de dissuasion et de refoulement en mer par Frontex, multiplie les risques mortels pour les migrant-es.

213 La FSU réclame la fermeture de Frontex et la réorientation de son budget prévisionnel, soit 6,4 milliards d'euros, vers le sauvetage en mer et un accueil digne.

214 ■ Politique française

215 La loi dite « loi immigration » promulguée en janvier 2024 reprend les idées xénophobes et racistes défendues par l'extrême droite et la droite dure. Elle va encore dégrader les conditions de vie déjà très dures des migrant-es. Elle n'ouvre aucune voie nouvelle de régularisation pour les sans-papiers. Pour la FSU, cette loi, dans sa lettre et dans son esprit, attaque les droits fondamentaux des étranger-es. Le principe de préférence nationale inscrit initialement dans cette loi menace aussi toute la société française d'un basculement vers une société toujours plus fracturée, inégalitaire et intolérante.

216 En 2022, 94 enfants étaient enfermé-es dans des centres de rétention administrative (CRA) dans l'hexagone, et 2 905 à Mayotte. L'unique avancée de la loi « immigration » est l'interdiction de la rétention des mineur-es de moins de 18 ans en CRA, qui ne sera cependant effective qu'au 1^{er} janvier 2027 à Mayotte. La FSU continue à demander la fermeture des CRA.

217 Elle exige son abrogation et poursuivra son investissement dans les cadres rassembleurs qui défendent l'accueil digne et les droits des migrant-es.

Zoom • Femmes

218

219 La montée des extrêmes droites partout dans le monde, et notamment en France (les élections européennes ont vu le RN arriver en tête et après la dissolution décidée par E. Macron, l'arrivée au pouvoir du RN a été un risque réel), et l'offensive conservatrice et réactionnaire qui l'accompagne, menacent les droits des femmes. Alors que la vague « Me too » déferle, le masculinisme se développe notamment à cause d'internet mais aussi grâce à certains médias qui diffusent largement ce discours. Sous la pression de mouvements anti-droits qui poussent leur agenda, les droits des femmes reculent dans certains pays. Les luttes féministes constituent un levier essentiel pour contrer les régressions et porter des alternatives. La FSU exprime toute sa solidarité avec les femmes du monde entier qui luttent pour leurs droits, pour un monde de paix, de justice sociale et de solidarité, pour des sociétés plus démocratiques, égalitaires, féministes et écologistes.

220

En France, si la parole des femmes continue de se libérer dans toutes les sphères de la société et qu'elles se sentent plus légitimes à parler, de nombreux freins persistent. Le niveau des violences sexistes et sexuelles qui s'exercent sur elles reste très important et les politiques publiques pour les prendre en charge défailtantes. Le dernier rapport du HCE pointe le



rôle des trois incubateurs du sexisme à l'origine de ces violences : la famille, l'école et l'espace numérique. Il alerte sur les comportements machistes chez les jeunes hommes et sur la nécessité de « s'attaquer aux racines du mal » en éduquant à l'égalité, et en particulier à la sexualité, à la vie relationnelle et affective et relationnelle dès la maternelle.

Lors des dernières élections européennes et législatives, la place des femmes dans le débat public a encore régressé. Seulement 39 % de femmes dans les débats télévisés (observatoires des inégalités) et plus que 36 % dans l'hémicycle.

Dans les organisations aussi, y compris syndicales, les marges de progression sont encore importantes pour que les femmes prennent la place qui leur revient. Au-delà des mesures contraignantes absolument nécessaires, cela nécessite de penser autrement l'investissement et l'organisation du travail militant.

Les inégalités existent aussi dans la santé. Elles sont dues aux représentations sociales mais surtout à certains facteurs sociaux qui touchent particulièrement les femmes : la précarité économique ainsi que les violences dont elles sont victimes. Les stéréotypes amènent aussi à une différence de prise en charge et à des retards dans la détection et le traitement de certaines pathologies.

La constitutionnalisation de la liberté d'avorter et l'autorisation pour les sages femmes de pratiquer des IVG instrumentales dans les mêmes conditions que les médecins constituent des avancées mais elles sont insuffisantes. Les restrictions à l'avortement existent toujours, comme en Andorre où il est toujours interdit. Pour que le droit à l'avortement soit effectif partout il faut que les femmes aient un réel accès à l'IVG partout sur le territoire, que les centres IVG qui ont été fermés soient réouverts avec des professionnel·les formé·es.

La FSU reste engagée dans les luttes féministes pour combattre ces inégalités et mettre fin au patriarcat. Elle continue à investir les cadres unitaires – comme le Collectif National pour les Droits des Femmes, le collectif Grève Féministe et le collectif Avortement en Europe : les femmes décident – permettant de faire avancer les droits des femmes et de mener le travail de sensibilisation et de conviction auprès des personnels pour construire la grève féministe.

221

222

223

224

225



1 THÈME 4 - Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien

2 Partie I. Le syndicalisme

3 I.1. Le contexte économique, social et politique

4 Le contexte économique, environnemental, social et politique actuel est marqué par des défis majeurs qui touchent la société dans son ensemble et sont liés au capitalisme qui fragilise tant les milieux naturels, les acquis démocratiques que les conquêtes sociales.

5 Notre syndicalisme, ancré dans la société, se doit de répondre à ces enjeux.

En France, suite à la politique néolibérale de l'offre menée depuis 2017, l'activité économique reste fragile et le taux de chômage demeure préoccupant, notamment parmi les jeunes et les travailleuses et travailleurs peu qualifié-es.

6 La précarité de l'emploi s'est accentuée avec l'essor des contrats temporaires et des plateformes numériques, laissant de nombreux-ses travailleuses et travailleurs dans une situation d'insécurité permanente. Les salarié-es des métiers du soin, du social et de l'aide aux personnes, massivement féminisés, sont les premier-es à être impacté-es.

7 La Fonction publique ne déroge pas à cette tendance. Les attaques récurrentes contre le statut des fonctionnaires, avec un recours de plus en plus important à la contractualisation et le développement du néomanagement ont des conséquences délétères, dont une individualisation croissante du travail.

8 Cet éclatement des collectifs de travail percute le syndicalisme et devient un enjeu à surmonter pour renforcer son lien avec les salarié-es.

9 Le monde du travail est également marqué par des inégalités croissantes. Les écarts de salaires se creusent et les conditions de travail se détériorent. Les travailleurs et travailleuses de première ligne, souvent mal rémunéré-es, révèlent ainsi les failles de ce système économique.

10 Les luttes pour les droits sociaux, l'égalité et la justice sociale sont plus que jamais d'actualité. Le rôle de notre fédération est essentiel pour la protection des salarié-es et l'acquisition de nouveaux droits mais aussi pour la promotion d'une société plus équitable.

11 Les mouvements sociaux, les manifestations pour le climat et plus largement les mobilisations environnementales ou les mouvements de justice sociale, jouent également un rôle crucial dans le paysage politique actuel et témoignent d'une volonté de changement. Ces mouvements, souvent soutenus par les jeunes générations, mettent en lumière des enjeux qui transcendent les clivages partisans.

12 Avant le puissant mouvement des retraites de l'an dernier, le recours aux grèves s'est accentué dans le privé en 2022, avec une moyenne parmi les plus élevées de la décennie (Dares 2024). Les revendications de ces grèves dans les entreprises étaient très majoritairement liées aux salaires.

13 La confiance dans les syndicats atteint un niveau record en 2024 : 40 % de la population déclare leur faire confiance (baromètre Sciences Po-Cevipof-OpinionWay). En revanche, la défiance envers les élites politiques et les partis traditionnels est palpable. Cette crise démocratique est un phénomène qui touche de nombreux pays et la France n'échappe pas à cette tendance.

14 Cette crise est accentuée par les pratiques de l'exécutif depuis 2017 qui ne respecte pas les contre-pouvoirs démocratiques que constituent le parlement, les collectivités territoriales mais aussi le monde syndical et associatif.

15 Le paysage politique français, comme dans beaucoup d'autres régions du monde, est marqué par une polarisation croissante, sous forme d'une tripartition entre d'une part un camp nationaliste, xénophobe et raciste, un camp libéral conservateur, à tendance autoritaire, ayant pour point commun l'attachement au néo-libéralisme et à la protection des intérêts des classes possédantes et le camp progressiste avec le Nouveau Front Populaire.



Au printemps dernier, les élections européennes – avec la confirmation de la puissance du vote nationaliste, dans toutes les catégories sociales, les tranches d'âge et la plupart des territoires – suivies de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron, ont été un électrochoc. La quasi-totalité des organisations syndicales et le secteur associatif ont appelé, avec succès, à un sursaut démocratique et à une union des partis de gauche, permettant ainsi de largement mobiliser autour d'un programme qui reprend de nombreuses propositions d'origine syndicale.

Le RN, quoique culminant à plus de 10 millions de voix, a été pour le moment tenu en échec par un front républicain de fait, en dépit des ambiguïtés à droite, mais sa potentielle arrivée au pouvoir n'est pas écartée. La droite libérale et conservatrice recule, montrant une amorce de déclin du macronisme. Le NFP est devenu la première force politique du pays, face à la menace fasciste mais aussi par le refus des politiques menées par le gouvernement en place et promouvant la nécessaire rupture avec les politiques néolibérales, carburant du nationalisme, pour une société plus juste.

Dans ce contexte, la FSU doit renforcer sa place dans le paysage syndical, promouvoir l'unité dans les luttes et œuvrer à l'unification du syndicalisme de transformation sociale, afin de proposer des solutions durables aux problèmes actuels.

Notre fédération a la responsabilité de porter haut les valeurs de solidarité, d'égalité et de justice.

1.2. Le syndicalisme dans cette période

Au niveau interpro comme dans la Fonction publique, le syndicalisme reste divisé et inégalement implanté. Cela pèse fortement sur la capacité à mobiliser d'autant que des tensions peuvent exister localement y compris parfois entre organisations se réclamant du syndicalisme de transformation sociale. Pour autant, le mouvement sur les retraites a montré qu'il était possible de dépasser les clivages traditionnels pour construire l'unité la plus large.

1.2.1. Dans l'interpro, un bilan de la mobilisation retraites

La mobilisation contre la réforme des retraites en 2023 a réuni un arc intersyndical complet qui a tenu sur toute la durée de la mobilisation. Malgré une « victoire morale » et la démonstration d'un regain du syndicalisme, cela n'a pas permis de faire reculer le gouvernement. Ce dernier en a payé le prix lors de la dernière séquence électorale. Le cadre unitaire, très largement reconnu et apprécié par les salarié-es, conjugué au soutien de l'ensemble de la population, n'est donc pas nécessairement suffisant pour obtenir une victoire contre un gouvernement qui refuse à tout prix de négocier. Indépendamment de la confiance des salarié-es dans les initiatives proposées dans les cadres unitaires les plus larges, cela pose la question des formes de lutte que le salariat doit mettre en œuvre pour obtenir satisfaction. De fait, la mesure de la réussite des mobilisations s'est faite à l'aune du nombre de manifestant-es et la grève, même lorsqu'elle est largement suivie dans un certain nombre de secteurs mais pas nécessairement sur la durée (faiblesse constatée de la grève reconductible) n'est pas apparue comme une arme décisive. Même dans le cadre d'une lutte caractérisée par une très forte participation des salarié-es et de la population en général – avec néanmoins un bémol pour la jeunesse – on constate que l'un des éléments bloquants semble être la faible confiance dans la capacité à gagner. Pour autant, cela ne doit pas nous faire abandonner la modalité de la grève, qui seule permet à une masse de travailleuses et travailleurs de se mobiliser. Il nous faut continuer à convaincre de viser la grève majoritaire qui de fait installe un conflit social et permet de « bloquer » l'économie.

Dans ce cadre, l'implantation syndicale a un poids décisif dans la capacité à mobiliser, dans tous les secteurs d'activité. Cela nécessite de mieux travailler à cette implantation au plus près du lieu de travail.

En parallèle, quelles autres formes de mobilisation sont pertinentes et pourraient être proposées pour surmonter ces difficultés et pour dépasser une forme d'attentisme des salarié-es face à la dynamique de mobilisation ?

1.2.2. Dans la Fonction publique

La loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) imposée en 2019 a eu des



conséquences importantes sur le rôle des organisations syndicales dans la mise en œuvre de la « démocratie sociale » et donc dans la perception qu'en ont les personnels. Dans certains secteurs, la concentration des instances a par ailleurs réduit le nombre d'élu-es du personnel poussant vers un syndicalisme de représentation. La FSU revendique toujours l'abrogation de la LTFP.

28 Cela n'est pas sans conséquence sur la capacité à mobiliser même si les dernières élections professionnelles ont montré que les organisations syndicales, et notamment la FSU, gardaient la confiance des personnels. La FSU est ainsi devenue représentative à la territoriale.

29 Les motifs de mobilisation ne manquent pas face à une pression accrue sur les services publics sur fond de restrictions budgétaires et de réformes structurelles visant à faire disparaître à terme le statut. D'ailleurs des réformes ont déjà affaibli l'unicité du statut (ordonnances négociations collectives et Protection Sociale Complémentaire). De plus, les fonctionnaires subissent de plein fouet les effets délétères de l'inflation sur le pouvoir d'achat (-10 % en sept ans) et la précarité sert de plus en plus de politique de l'emploi.

30 Défense du statut, créations d'emplois de fonctionnaires en nombre suffisant, revalorisation des grilles et indexation du point d'indice sur l'inflation pour préserver une progression salariale tout au long de la carrière sont les principales exigences actuelles.

31 Pourtant, trop souvent plaquées hors contexte de mobilisation, les journées Fonction publique ne réussissent pas à mobiliser les personnels à la hauteur des enjeux.

32 *Tout en participant au cadre interpro, comment renouer avec une dynamique positive de mobilisation dans la Fonction publique articulant questions de métier et de carrière ?*

33 1.2.3. Dans l'Éducation, une capacité à rassembler et gagner la bataille des idées

34 Depuis 2017, à l'école et à l'université, le gouvernement impose tri social et individualisation tout en mettant les personnels sous tutelle. La FSU mène la bataille contre le « Choc des savoirs » et dénonce la politique conduite. Celle-ci bouleverse tout le système éducatif au détriment des élèves et étudiant-es, notamment celles et ceux des milieux populaires, comme des personnels, et dégrade les conditions de travail des équipes pluriprofessionnelles. Pierre angulaire de l'intersyndicale, la FSU a porté des initiatives favorisant la résistance des collègues. Elle s'est mobilisée de façon unitaire dès l'annonce des groupes de niveau, emblématiques du « Choc des savoirs ». Les mobilisations d'établissements et de parents ont permis à toute la communauté éducative de s'emparer de ces questions et de gagner la bataille de l'opinion publique de refus du tri social.

35 Il reste à convaincre du lien qui existe entre les différentes mesures du « Choc des savoirs » – individualisation de l'aide aux élèves en difficulté, standardisation des savoirs, pilotage par les évaluations, etc. – et des conséquences sur l'ensemble de la scolarité (dans le premier degré, au collège, dans les lycées généraux, technologiques et professionnels jusque dans l'enseignement supérieur). La FSU mène ce travail tout en agissant concrètement notamment à travers le collectif « Riposte ».

36 Avec l'amélioration des conditions de travail, l'enjeu des mobilisations syndicales, impulsées par la FSU, a été l'augmentation du pouvoir d'achat. Dans les comparaisons internationales, nos salaires restent à la traîne et expliquent en partie la baisse d'attractivité du métier. La FSU continue d'œuvrer pour une revalorisation immédiate de tous les personnels, sans conditions, contrairement au choix du ministère de la conditionner à l'exercice de missions supplémentaires.

37 Le pacte qui brise les collectifs de travail, augmente les inégalités entre hommes et femmes et instaure des hiérarchies intermédiaires, a été très peu signé là où il y avait une implantation syndicale. La bataille des idées gagnée par la FSU a empêché le gouvernement d'atteindre ses objectifs et doit se poursuivre jusqu'à l'abandon du pacte et la redistribution sans conditions des moyens alloués pour les salaires.

38 1.2.4. Un pouvoir qui s'en prend au syndicalisme

39 Depuis les années 1980, le syndicalisme, en particulier de lutte et de transformation sociale, fait l'objet d'attaques régulières qui visent à le neutraliser.

40 La morgue et le mépris du gouvernement face à des mouvements sociaux d'ampleur comme par exemple celui contre la réforme des retraites, constituent une mise à l'épreuve du syndicalisme qui, même lorsqu'il rassemble massivement de manière



unitaire, n'est pas entendu par un pouvoir uniquement focalisé sur son projet libéral. Par ailleurs, la non prise en compte des revendications des organisations syndicales est une façon d'affaiblir leur potentiel de transformation sociale.

D'autres attaques sont plus insidieuses. Directement inspirée de la loi « travail » dans le secteur privé, la loi de transformation de la Fonction publique, contre laquelle la FSU se bat ardemment et dont elle continuera à dénoncer les leviers pour détruire la Fonction publique, a ainsi réduit l'influence des organisations syndicales. Par l'affaiblissement ou la disparition de certaines instances paritaires mais aussi par la précarisation de l'emploi, elle rend plus difficile la protection des droits des travailleur-ses mais également leur mobilisation pour gagner de nouveaux droits.

Le dialogue social est également largement malmené : agendas non respectés, instances contournées ou dialogue en catimini avec des organisations choisies. La FSU n'a cessé de dénoncer, avec ses partenaires syndicaux, la transmission tardive des documents – nuisant à un travail approfondi et à une concertation des organisations syndicales en amont des instances – voire l'absence de concertation sur des sujets éminemment politiques.

Par ailleurs, des batailles unitaires continueront d'être menées pour la reconstruction de bourses du travail et pour le maintien et/ou la mise à disposition de locaux au bénéfice de l'action syndicale.

Enfin, la FSU condamne la répression et la criminalisation de certains mouvements sociaux – interpellations abusives, interdiction de manifestations, non-respect du droit de grève, etc. Elle soutient et accompagne régulièrement les victimes de ces attaques du droit syndical et de la restriction des libertés individuelles.

1.3. Le syndicalisme FSU

1.3.1. Réaffirmer notre syndicalisme de lutte, de transformation sociale et à vocation majoritaire

Face aux crises majeures que nous traversons, sociale, démocratique et climatique, la FSU s'inscrit dans le syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Elle propose un projet de transformation profonde de la société : rupture écologique et sociale passant par un partage des richesses et un autre modèle économique, à l'échelle de la société française comme entre les pays, défense et conquête de droits et libertés, luttes pour l'égalité, contre les discriminations, notamment de genre, contre tous les racismes. La FSU combat l'extrême droite qui menace les conquêtes sociales, les droits et libertés démocratiques. Elle lutte pour le renforcement de la transparence et de la responsabilité des institutions, promeut la participation citoyenne dans le processus décisionnel.

Consciente que la recherche effrénée de profits et la mondialisation des échanges détruisent les écosystèmes et dérèglent le climat, la FSU considère que la nécessaire rupture écologique doit nous amener à repenser nos modes de production et de consommation, vers d'autres usages de la nature et plus de commun. La transformation sociale que nous voulons nécessite le développement de l'ensemble des services publics sur tous les territoires.

La FSU est ainsi une force de luttes et de propositions. Elle met tout en œuvre pour rendre visible son projet de transformation sociale et populariser les alternatives qu'elle promeut. Cela passe par le renforcement de sa politique de syndicalisation de masse, et par la réaffirmation de son fonctionnement pluraliste et démocratique, garant de sa vocation majoritaire.

1.3.1.1. Construire un rapport de force et des luttes majoritaires, faire vivre les mandats de la FSU

Les mobilisations fortes et victorieuses se construisent avec les personnels, selon des mots d'ordre et des modalités qui rassemblent le plus grand nombre. Forte de ses valeurs, la FSU construit ses mandats avec les problématiques et les revendications exprimées par les personnels. Elle développe des outils pour informer, recueillir l'avis et l'adhésion des personnels, et les mobiliser : débats, heures d'information syndicale, assemblées générales démocratiques et comités de mobilisation, moyens de solidarité financière, consultations. Ces consultations peuvent par exemple intervenir au moment du suivi des négociations. Elles doivent être articulées avec les revendications et man-



ats fédéraux, sans conduire à en rabattre sur ceux-ci. Pour permettre la construction du rapport de force, de nombreuses modalités d'action peuvent être utilisées, au premier rang desquelles la grève et la manifestation, droits fondamentaux. Dans le respect de ses mandats, la FSU soutient, visible et propose la généralisation des formes de lutte démocratiques initiées à la base.

50 1.3.1.2. Construire des actions et des luttes unitaires

51 L'objectif de la FSU est d'impulser des mouvements à vocation majoritaire, capables de rassembler largement sur des plateformes revendicatives et des modalités d'action claires et efficaces, pour créer un rapport de force puissant et faire gagner ses revendications. C'est une nécessité après des années de régressions sociales, et une urgence face à la menace de plus en plus consistante de l'extrême droite.

52 La recherche d'unité est à privilégier quelles que soient les difficultés. Le cadre national est fondamental, pour donner à la fois une impulsion et plus d'ampleur au mouvement. L'intersyndicale à huit dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites l'a montré. Le groupe des neuf organisations syndicales et associatives de retraité-es permet également des mobilisations importantes, le partage de revendications communes et intergénérationnelles, nationalement et localement.

53 À chaque mobilisation, la FSU recherche l'unité d'action la plus large, sans que cela l'empêche d'être partie prenante de configurations réduites, voire de prendre seule ses responsabilités. La construction des mobilisations avec nos partenaires du syndicalisme de transformation sociale est facilitée par des stratégies, des revendications et des habitudes de travail en commun.

54 1.3.2. Des alliances avec la société civile

55 Face à la menace de l'extrême droite, et parce qu'il y a urgence à construire des alternatives économiques, sociales et environnementales, la FSU travaille avec celles et ceux qui sont dans la même démarche. Au-delà de l'unité syndicale, la FSU propose à d'autres types de partenaires de travailler sur des actions et des objectifs communs (usager-es, associations, professionnel-les d'autres secteurs) et concourt au rassemblement des luttes portées par les mouvements sociaux (pour les services publics, les droits et libertés, le climat...). Elle développe et consolide ses liens, au-delà du monde syndical, avec les organisations associatives et politiques, en toute indépendance. Elle poursuit son investissement dans le cadre de l'Alliance Écologique et Sociale, pour lutter contre les politiques écocides qui s'en prennent aussi aux droits sociaux, aux libertés et aux services publics. C'est le sens de l'appel « 16 propositions pour changer la vie des gens » lancé par l'AES (Alliance Écologique et Sociale) et le Pacte du pouvoir de vivre, regroupés en « Coalition 2024 », cadre à développer. Le Réseau éducation sans frontières (RESF), un exemple associant organisations de diverses natures, donne des résultats positifs en termes de mobilisation et de régularisations, tout comme d'autres collectifs locaux. D'autres collectifs tels le Collectif National pour les Droits des Femmes, Convergence Services Publics ou Attac, ont un rôle fondamental : la FSU y poursuit son investissement, œuvre à la diffusion des analyses, du matériel et des actions élaborées dans ces cadres, pour les faire mieux partager. La FSU confirme également son engagement dans le cadre du Collectif Uni-Terre qu'elle a contribué à créer, aux côtés de plusieurs dizaines d'associations et d'organisations écologistes et agricoles, à l'automne 2023 sur fond de crise agricole. De même, elle poursuit le travail impulsé par la Confédération Paysanne avec la CGT et Solidaires. Le travail engagé avec ces associations devra être poursuivi, approfondi et porté à la connaissance des syndiqué-es.

56 1.4. L'avenir de la FSU et du syndicalisme

57 1.4.1. Développer et renforcer le syndicalisme de la FSU

58 La place de la FSU a été confortée dans son champ, grâce notamment au travail fait dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023. Dans un paysage syndical encore très fragmenté, il est indispensable de renforcer et développer la FSU afin de faire connaître, porter et partager avec le plus grand nombre sa vision du syndicalisme. Le renforcement du syndicalisme de la FSU peut passer par les leviers suivants :

» Développer la syndicalisation en mettant notamment en avant le lien entre les syndicats nationaux et la FSU. **59**

» Développer la présence au plus près des lieux de travail pour faire vivre la défense quotidienne des agents, leurs mobilisations locales tout en les articulant avec les luttes nationales. **60**

Ces leviers sont indispensables pour renforcer la FSU dans la perspective des prochaines élections professionnelles mais aussi pour peser toujours plus dans le champ syndical ou encore pour être à l'initiative dans les démarches d'unité et de rassemblement du syndicalisme. Des étapes ont déjà été franchies avec succès, par exemple dans la Fonction publique territoriale où la FSU est redevenue représentative. **61**

Notre syndicalisme se déploie aussi dans un contexte politique de plus en plus instable. La menace de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite n'a jamais été aussi forte. Dans ce contexte, la FSU doit réaffirmer ses marqueurs syndicaux que sont la lutte contre toutes les discriminations, en particulier racistes et xénophobes, incompatibles avec la vision du service public universel qu'elle porte, la prise en compte de l'urgence climatique en lien avec les droits et conditions de travail des agent-es au quotidien et dans une réflexion plus générale sur notre modèle économique et social, et poursuivre le travail engagé sur les questions féministes. **62**

Toutes ces questions sont pleinement syndicales. Elles appellent donc un travail toujours plus approfondi en interne, notamment par des actions de formation, mais aussi en intersyndicale et avec la société civile organisée sur ces sujets. Ces organisations ont une approche complémentaire de la nôtre, un travail partagé et commun permet de donner plus de force à ces combats. **63**

1.4.2. Le nouvel outil syndical

Les trois années écoulées ont confirmé l'urgence d'une refondation du syndicalisme, en particulier celui de transformation sociale et donc de concrétiser la création d'un nouvel outil syndical. L'offensive libérale s'est amplifiée, affaiblissant toujours plus les droits des salarié-es tandis que les évolutions du monde du travail contribuent à leur isolement d'autant plus que la présence syndicale est toujours très inégale sur les lieux de travail. De plus, la perspective d'une arrivée au pouvoir de l'extrême droite fait peser de lourdes menaces sur le monde du travail. Aussi, la FSU confirme ses mandats précédents : avancer vers l'unification syndicale en refondant le syndicalisme de luttes et de transformation sociale avec la CGT et Solidaires, sans exclusive des forces qui seraient intéressées, en construisant ensemble des étapes allant dans le sens de la création d'un nouvel outil syndical. Sur ce dernier point, pour la FSU, ce travail engagé avec uniquement la CGT, seule organisation se montrant disponible à ce stade, doit s'ouvrir à Solidaires, une fois mené son propre débat interne sur « l'évolution du syndicalisme », comme à d'autres structures syndicales intéressées par la démarche. **64**

Au lendemain du congrès de la CGT, des échanges bilatéraux ont permis de construire une nouvelle méthode de travail pour dépasser l'écueil d'une focalisation préalable sur des perspectives d'organisations structurelles. Le groupe de travail national issu des deux directions syndicales est un lieu d'échanges d'une grande franchise sur nos organisations respectives, nos méthodes de travail, notre vision du syndicalisme, l'actualité, notamment la montée de l'extrême droite. Il permet d'avancer et de lever des implicites. Concrètement, il produit des supports communs tout en poursuivant en parallèle le travail autour de la formation syndicale et en organisant des rencontres des équipes militantes locales en présence de membres de nos directions respectives. Ces rencontres, limitées pour le moment à des réunions dans un nombre restreint de lieux, gagneraient à être multipliées pour dynamiser la perspective de cette refondation syndicale, sans qu'elles en soient l'unique instrument. D'autres outils ou modalités pourraient être développés également. **65**

Si la question structurelle et organisationnelle va nécessairement se poser, elle ne pourra déboucher sur une quelconque absorption au sein de la CGT et devra surmonter les difficultés de concurrence syndicale au sein de certains secteurs professionnels afin de préserver l'unité de chacune des deux organisations. **66**

Le bilan positif de cette première étape en appelle donc d'autres dans les avancées **67**



concrètes de cette refondation du syndicalisme de transformation sociale, porteuse d'espoir et de renouvellement des pratiques syndicales.

69 *Quelles modalités de rapprochement envisager et construire pour aller vers la création de ce nouvel outil syndical ? Quelle place donner aux élections professionnelles dans ce processus ? Une structure souple du type « maison commune du syndicalisme de transformation sociale », à décliner localement, par secteurs professionnels, en fonction du contexte, pourrait-elle contribuer à cette refondation, notamment en développant un travail syndical commun ?*

70 1.4.3. Quel lien avec le politique ?

71 Si le syndicalisme uni est plus fort, le danger grandissant de l'extrême droite tout comme la puissance de la vague néolibérale qui l'alimente, ne peuvent être combattus par lui seul. Au-delà de son projet syndical, la FSU défend la nécessité urgente de cadres larges, englobant le syndicalisme, les mouvements associatifs et les partis politiques progressistes, pour imposer des alternatives économiques, sociales et écologiques et pour parer la menace d'une accession de l'extrême droite au pouvoir.

72 La création de ces cadres doit se faire dans le strict respect de l'indépendance du mouvement social, et en particulier du syndicalisme, par rapport aux forces politiques, en rejetant toutes formes de subordination ou d'instrumentalisation. Les contacts réguliers de la fédération comme des syndicats nationaux avec la représentation nationale (interventions argumentées sur les PLF et sur d'autres projets de loi) comme avec les élus des collectivités territoriales (dans le cadre des compétences décentralisées) s'inscrivent dans cette orientation.

73 La mobilisation sociale sur les retraites à l'initiative du mouvement syndical, animée par une intersyndicale fortement unie, a été soutenue par les forces politiques de gauche, notamment au parlement, sans qu'un tel cadre, même embryonnaire, voit le jour.

74 Les élections législatives anticipées de juin dernier avec la menace accentuée d'une accession au pouvoir de l'extrême droite et l'espoir né d'une coalition progressiste majoritaire avec le Nouveau Front Populaire (NFP) ont bousculé la situation. Une intersyndicale à cinq (CGT, CFTD, FSU, Solidaires, Unsa) a pris clairement position contre l'extrême droite (organisation de manifestations et participation à des initiatives publiques mêlant personnalités, artistes, syndicalistes, associatifs...). Dans ce contexte, la FSU et la CGT se sont davantage engagées dans la campagne électorale en appelant à voter pour le programme du NFP.

75 *Faut-il, et si oui comment, construire un cadre d'échanges impliquant les partis de gauche, le mouvement associatif et le syndicalisme – a minima celui de transformation sociale – où pourraient s'ébaucher des alternatives économiques, sociales et écologiques dans le respect de la diversité et de l'indépendance de chaque organisation ?*

76 Partie II. La FSU

77 Renforcer la FSU pour faire avancer nos revendications

78 La FSU porte un syndicalisme de masse et de transformation sociale progressiste qui repose sur trois piliers : les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances. Pour gagner sur les revendications, il est indispensable de développer des rapports de force les plus massifs possibles. En développant la syndicalisation et l'implantation syndicale dans les établissements et services, la FSU participe à rendre chaque agent-e acteur-trice du « fait syndical ». En développant un militantisme actif et revendicatif, reposant sur des valeurs de respect et de tolérance de chacun-e, la FSU œuvre au renforcement du syndicalisme et des pratiques militantes.

79 Pour mieux cerner les enjeux et développer les pratiques syndicales, la fédération s'est dotée d'un Institut de Recherche et d'un Centre de Formation. Ils sont des outils au service du développement de la vie fédérale.

II.1. Développer le militantisme FSU

II.1.1. Étoffer les équipes militantes

Le renforcement et le développement des équipes militantes est un enjeu crucial, nécessaire à la construction d'une FSU plus forte. En développant l'action syndicale au plus près du terrain, les équipes des syndicats nationaux seront renforcées et pourront de fait étoffer les équipes fédérales.

Les actions suivantes doivent être prises en compte partout et à tous les niveaux de l'organisation :

- 80
- 81
- 82
- 83
- 84
- 85
- 86
- 87
- 88
- 89
- 90
- 91
- 92
- 93
- 94
- 95
- 96
- 97
- 98
- 99

En ayant la préoccupation constante du renforcement des équipes, animer la vie fédérale permettra de faire partager la culture FSU et renforcera sa capacité à agir.

II.1.2. Former les militant-es

La formation syndicale de la FSU s'articule avec le travail de formation des syndicats nationaux. Elle est partie prenante de la création du collectif fédéral. Elle est aussi un lieu d'échanges avec les syndiqué-es et les collègues, dans les stages départementaux notamment. Dans le contexte d'accélération des politiques néo-libérales qui affaiblissent l'État social, les services publics, la Fonction publique et le « dialogue social », la FSU connaît un renouvellement militant important. Pour cette génération nouvelle, le syndicalisme peut être une première expérience militante. La formation syndicale revêt de ce fait une importance cruciale. Il s'agit, au-delà de l'offre de formation traditionnelle sur les sujets de fond, de proposer des temps de transmission des savoir-faire militants :

- 95
- 96
- 97
- 98
- 99

Cela passe par l'identification de parcours de formation selon le profil militant. Le Centre de Formation national de la FSU développera son travail de recueil des besoins des structures fédérales et des SN. Il approfondira le lien entre l'ensemble des structures de formation de la FSU et avec l'Institut de Recherche FSU. La FSU, acteur social incontournable, agit pour unifier le syndicalisme et le mouvement social. C'est pourquoi, le Centre de Formation poursuivra ses contacts avec la formation confédérale





de la CGT, le travail en intersyndicale et avec des organisations de la société civile.

100 Afin qu'il puisse mener à bien sa mission, les moyens humains et financiers du centre de formation doivent être confortés.

101 11.1.3. Renforcer la place des femmes dans la FSU à tous les niveaux

102 La place des femmes dans les instances de la FSU reste un enjeu.

103 Les outils mis en place depuis le congrès de Clermont-Ferrand ont permis de mesurer l'évolution de leur présence dans les instances. La part de femmes est passée de 44,38 % en 2021 à 46,38 % en 2023 au sein du CDFN ; de 39,09 % en 2020 à 45,79 % en 2023 au BDFN (évolution qui concerne un plus petit nombre de militant-es). Cette dynamique reste timide et doit donc s'amplifier dans toutes les strates de la fédération surtout au regard de la proportion de femmes parmi les adhérent-es, avec pour objectif d'arriver à une parité effective.

104 Les multiples entraves à la prise de responsabilités des femmes sont identifiées dans les diverses études récentes : charges de travail, articulation vie privée/vie professionnelle/vie militante, sentiment d'illégitimité et/ou de contestation de leur légitimité, mais également des mécanismes spécifiques liés aux rapports de genre et de domination. Les leviers passent par une modification des pratiques militantes.

105 Renforcer la place des femmes nécessite de créer les conditions favorables à leur investissement (décharge, organisation du temps militant qui permette une meilleure articulation des différents temps, répartition des tâches militantes, formations), à leur participation aux débats (organisation des débats, modalités de prise de parole) mais également de soutenir leur prise de responsabilités.

106 Par ailleurs, pour permettre aux femmes de s'investir et rompre avec la culture du patriarcat, il est indispensable de construire les conditions leur permettant de se percevoir légitimes aux fonctions qu'elles occupent, créer des espaces notamment de formation, sécurisants pour elles, favoriser des temps de transmission des savoir-faire militants, renforcer la mixité des délégations pour aboutir à la parité. Ce sont autant de moyens qui favoriseront l'implication des femmes dans notre organisation.

107 11.1.4. Lier le syndicalisme des actif-ves et retraité-es

108 Le syndicalisme repose sur les liens intergénérationnels : il est indispensable d'assurer la prise en charge des intérêts des personnels tout au long de leur vie (formation, exercice professionnel, retraite).

109 Dans la mesure où, pour la FSU, la pension est un salaire continué, les retraité-es continuent à appartenir au monde du travail.

110 Le syndicalisme retraité, s'il a des revendications spécifiques – comme la place des retraité-es dans la société – a des revendications communes avec les actifs-ves sur les questions sociales (salaires et pensions, protection sociale, services publics).

111 Discuter ensemble permet de confronter des analyses et d'enrichir la réflexion. La Section Fédérale des Retraité-es Nationale (SFRN) joue un rôle primordial notamment par ses initiatives et son rôle dans le G9. Pour renforcer son poids, il est essentiel que l'ensemble des SN soient représentés au sein de la SFRN. Dans les départements, les Sections Fédérales des Retraité-es Départementales (SFRD) sont associées aux réflexions, élaborations et mises en œuvre des décisions. Mais il reste beaucoup à faire même si des progrès sont constatés comme, parfois, l'invitation de membres de la SFRN aux BDFN.

112 Pour améliorer le lien avec les actif-ves, le syndicalisme des retraité-es doit être mieux intégré au fonctionnement de la FSU. La FSU doit mieux assurer la visibilité de l'activité des retraité-es dans la revue POUR, les sites départementaux et nationaux, ainsi que dans les initiatives publiques.

113 La création du groupe « actifs retraités » doit être un tremplin pour agir ensemble sur des sujets primordiaux, en surmontant les difficultés de fonctionnement.

114 11.2. Renforcer la FSU

115 11.2.1. Agir dans les espaces de « négociation »

116 La loi du 6 août 2019 et l'ordonnance du 17 février 2021 ont renforcé la place de la négociation collective dans la Fonction publique sous prétexte d'améliorer le dialogue



social dans la Fonction publique. L'ordonnance de février apporte deux nouveautés principales :

► Elle confère une portée juridique aux accords signés par les OS représentant la majorité des voix aux élections professionnelles, qui engage désormais les signataires à les mettre en œuvre. **117**

► Elle institue des comités de suivi auxquels la participation est réservée aux signataires des accords. **118**

Cette nouvelle conception de la négociation collective pose trois problèmes majeurs pour la FSU. **119**

Tout d'abord, le contenu des accords n'étant pas soumis à l'avis des instances consultatives (conseils supérieurs ou comités sociaux), elle affaiblit les instances consultatives au profit des négociations avec les organisations syndicales en tant que telles, alignant ainsi la Fonction publique sur le secteur privé. **120**

Ensuite, la FSU dénonce la création de comités de suivi réservés aux signataires, disposition réduisant les marges de manœuvre des OS dans leur capacité à décider de signer ou non un accord. **121**

Enfin, il s'agit d'un outil supplémentaire de dérégulation du statut de la Fonction publique. Il permet de restreindre au minimum les garanties statutaires et de renvoyer à la négociation les avancées et droits nouveaux revendiqués par les agent-es et leurs représentant-es. De même, les avancées, y compris statutaires obtenues dans un versant ou un ministère, ne sont pas transposées à l'ensemble de la Fonction publique. **122**

C'est sur la base de ces éléments contraires à sa conception de la Fonction publique de statut que la FSU s'est prononcée contre l'ordonnance du 17 février au CCFP (Conseil commun de la Fonction publique). Pour la FSU, il faut augmenter les prérogatives des instances consultatives élues par les agent-es, affaiblies par la loi de 2019, pour renforcer le droit de participation des agent-es et garantir l'unicité du statut de la Fonction publique. **123**

11.2.2. Renforcer la FSU par l'adhésion aux syndicats nationaux des actif-ves et des retraité-es **124**

Renforcer notre syndicalisme doit être une priorité. La baisse tendancielle des adhésions à la FSU, depuis 20 ans, accentuée par la crise Covid et la loi LTFP, n'est pas une fatalité. En effet, de nombreux-ses agent-es s'engagent dans les luttes et revendiquent de meilleures conditions de travail et de vie. **125**

Il s'agit de convaincre que l'adhésion fait partie intégrante d'un rapport de force permanent indispensable. Pour gagner sur les revendications, la FSU, en lien avec les syndicats nationaux, doit mener des campagnes permanentes de développement de la syndicalisation qui prennent aussi en compte la place de chaque adhérent-e, actif-ve comme retraité-e, pour nourrir l'activité syndicale. **126**

Les liens actif-ves/retraité-es doivent être favorisés à tous les niveaux pour que les adhérent-es poursuivent l'activité syndicale au-delà de leur exercice professionnel. Une attention particulière est à porter lors du passage à la retraite. **127**

11.2.3. Conquérir de nouveaux espaces de syndicalisation **128**

Le développement du syndicalisme est une nécessité. En effet, en transformant les dégradations sociales en revendications positives, puis en action collective pour les obtenir, le syndicalisme est un rempart à la résignation. **129**

C'est pourquoi, la FSU souhaite aller à la conquête de nouveaux espaces de syndicalisation dans les champs qui lui sont propres (dans les Fonctions publiques de l'État et de la territoriale ainsi que dans les établissements publics de la formation, de l'emploi et de la culture entre autres) en : **130**

► Renforçant la syndicalisation dans les établissements et services où elle est déjà implantée, notamment en créant du lien entre syndicats nationaux et différents corps de métiers, en particulier en permettant de développer par le biais des syndicats nationaux les espaces de coopération avec d'autres SN de la FSU au sein de sections locales. **131**

► Menant un travail en lien avec les syndicats nationaux pour aller vers la création de sections syndicales dans tous les « déserts syndicaux » ou structures isolées. **132**

► En construisant des appels larges à la syndicalisation. **133**



134 **II.3. Faire vivre la FSU**

135 **II.3.1. La FSU dans les territoires**

136 L'activité qui a marqué le dernier mandat montre l'importance du militantisme fédéral dans les territoires : mouvements contre la réforme des retraites de 2023, travail inter-syndical pour construire l'unité d'action mais aussi dans la perspective de notre mandat de nouvel outil syndical, mobilisations sur les questions interprofessionnelles mais aussi féministes, écologistes, antiracistes, sur les libertés publiques, sans oublier la solidarité internationale, particulièrement l'Ukraine et Gaza sur la dernière période. La FSU a besoin d'être active et visible sur tous ces terrains d'action, ce qui nécessite des équipes fédérales renforcées capables d'assurer la présence de la fédération et sa capacité d'entraînement.

137 Du fait de leur histoire, de leur position géographique, de leur contexte linguistique, social, démographique, les territoires ultramarins sont nourris de problématiques qui leur sont propres. La FSU a offert depuis le dernier congrès la possibilité à ces sections de se réunir pour s'organiser et se coordonner, au moins deux fois dans l'année afin de développer les échanges entre elles, mutualiser les initiatives... Ce travail doit se poursuivre en lien avec le secrétariat national, afin de mieux rendre visibles les différentes actions, sur le site internet national par exemple, et représenter les intérêts des outre-mers auprès des ministères.

138 **II.3.1.1. Faire vivre la FSU au niveau local**

139 La section départementale est un des maillons essentiels du triptyque de la FSU. La SD la fait vivre au plus près du terrain, au plus proche des syndiqué-es et des personnels.

140 L'implication de l'ensemble des SN reste difficile dans les SD. Pourtant l'ampleur des questions traitées à cet échelon nécessite un travail fédéral d'élaboration.

141 C'est pourquoi il faut faire des CDFD des espaces de discussions et de réflexions qui permettent aux militant-es de mieux appréhender les problématiques que doit traiter la fédération, particulièrement celles qui sont hors éducation. On peut prévoir par exemple en CDFD une discussion spécifique sur un thème annoncé à l'avance avec une personne ressource invitée pour l'introduire.

142 Pour que les débats nationaux soient en prise avec les réalités locales, deux CDFN par an sont ouverts aux SD en plus des journées des SD. Ces dernières articulant le présentiel et la visio, incluent un point de situation politique en plus des questions techniques.

143 La mutualisation des outils (animation, communication, stages) entre SD est une piste insuffisamment exploitée. Il serait nécessaire de développer les possibilités offertes par l'extranet pour que les SD puissent mettre en ligne ce qui peut servir aux autres.

144 Au-delà de l'échelon local, les Conseils fédéraux régionaux (CFR) sont le lieu où les expériences des différentes SD de la région et celles des SN peuvent s'échanger. Cela peut donner lieu à des analyses et comptes-rendus de discussion susceptibles d'alimenter la réflexion sur les politiques régionales, notamment par leur mutualisation nationale. Les CFR doivent aussi prendre en charge le suivi des instances régionales dans lesquelles la FSU intervient, notamment les CREFOP (Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) et les CESER (Conseil économique, social et environnemental régional).


145 **II.3.1.2. Faire vivre les équipes fédérales**

146 Au regard de l'importance de leur rôle, la FSU veille à préserver les moyens humains et financiers accordés aux SD et CFR pour leur fonctionnement et poursuit sa réflexion sur les ressources financières des SD. L'articulation des moyens de la fédération entre SD et CFR doit faire l'objet de réflexions en leur sein pour tenir compte des besoins à chaque niveau.

147 La FSU dénonce la diminution des moyens syndicaux, diminution qui relève de la stratégie d'affaiblissement des organisations syndicales.

148 La FSU rappelle son attachement à ce que les collègue-s déchargé-es gardent un lien avec le terrain, que l'attribution des décharges puisse être à l'image des professions et fasse vivre la fédération.

Pour cela, il est possible de :

- 149 150 
.....
.....
- 151 **】 Développer les stages départementaux et régionaux en s'appuyant sur l'expertise du Centre de Formation, et en veillant à la complémentarité avec les stages des SN locaux, voire en répondant à leur demande de formation. Le mixage des publics permet d'enrichir les débats.**
- 152 **】 Développer des commissions de travail thématiques en lien avec le bureau départemental pour permettre aux camarades intéressé-es, de s'impliquer davantage sans devoir s'investir dans les instances. Cela peut être des commissions de mise en œuvre des mandats fédéraux sur des mobilisations spécifiques ou bien sur des tâches (visibilité de la FSU, communication, prise en charge du local et de son matériel, animation et sécurisation des initiatives).**
- 153 **】 Proposer à certain-es camarades de donner un peu de leur temps pour la fédération dans un cadre bien défini et leur permettant de s'intégrer. Cette entrée dans le militantisme fédéral peut aussi permettre par la suite un investissement plus central dans les instances.**
- 153 **】 Créer du collectif militant, en prévoyant des outils de communication spécifiques. Formaliser des moments conviviaux avec toutes les personnes qui militent à un titre ou un autre dans la SD est à cet égard dynamisant.**

11.3.2. Le fonctionnement fédéral : les secteurs, les instances...

154 155 Le CDFN est l'instance essentielle de la FSU, il donne la feuille de route de la vie fédérale tous les 2 mois. La FSU doit encore améliorer l'organisation et l'ordre du jour de cette instance pour inciter à enrichir les débats. Depuis 2023, lors du premier CDFN de l'année, une formation de 2 heures « néo-CDFN » est proposée aux militant-es assistant à leur premier CDFN. Cette formation aide chacun-e à trouver sa place dans cette instance. Les CDFN, ouverts aux SD et CFR, voient souvent le volume de présent-es augmenter, ce qui montre un vrai intérêt des militant-es locaux pour cette instance.

156 La FSU a pris l'habitude de réunir le BDFN une fois sur deux en hybride, permettant à davantage de camarades, en particulier des SD, de s'impliquer dans cette instance. Si la visioconférence n'est pas la solution à tout, elle peut permettre de concilier l'ensemble des responsabilités des militant-es en réduisant les temps de déplacement. Cette alternance sera conservée.

157 Quelle que soit l'instance, il faut travailler à donner plus de place aux militantes et encourager leurs prises de parole. Le bilan sur la place des femmes dans les instances, présenté en mars, est un outil sur lequel s'appuyer. Le minutage des prises de parole doit être systématisé et nous inciter à revoir nos pratiques.

158 Les secteurs de la FSU élaborent le travail fédéral à partir de la réflexion des syndicats nationaux et des tendances. La FSU doit travailler à mieux les faire vivre et à faciliter le travail des militant-es concerné-es. Cela passe par la conviction que l'expertise syndicale des militant-es nourrit et enrichit l'expertise fédérale. La FSU et les syndicats nationaux doivent renforcer et stabiliser les secteurs existants pour plus d'efficacité.

Dans cette perspective, le congrès de Metz a acté l'élargissement du secteur « Services publics » en « Services publics alternatives écologie » et le secteur « Situation des personnels » en « Situation des personnels et protection sociale ». Cet élargissement réaffirme l'objectif d'approfondir les questions écologiques et de protection sociale afin d'irriguer davantage l'activité des militant-es. Ce fonctionnement a permis des améliorations mais n'est pas encore totalement satisfaisant.

Les Collectifs d'Animation doivent être pensés et construits comme étant des groupes qui font vivre les secteurs et s'assurent des apports des syndicats nationaux et des tendances.

159 Actuellement, le secrétariat national est l'instance exécutive se réunissant à minima toutes les deux semaines, permettant de traiter des affaires courantes de la fédération et de mettre en œuvre les décisions prises lors des BDFN et CDFN. Sa composition doit permettre de faciliter et rendre effectif le travail fédéral tout en assurant une représentation des syndicats nationaux en dehors des champs de l'éducation. À ce jour, la composition du secrétariat est autour de vingt membres. Les plus gros syndicats peuvent avoir deux représentant-es, un des deux membres ayant pour responsabilité de participer



plus activement à la vie fédérale. Les tendances participant à l'exécutif sont représentées es qualité dans le secrétariat. Le nombre tient compte du vote d'orientation et de la collaboration des membres issus des syndicats nationaux. Par ailleurs, l'équilibre femmes-hommes est un impératif. Afin de rendre encore plus explicite le fonctionnement du Secrétariat National, le congrès mandate le CDFN pour inscrire sa composition et son fonctionnement dans le Règlement Intérieur.

160 II.3.3. Un cadre protecteur pour militer

161 II.3.3.1. Protéger l'outil fédéral et les militant-es

162 La question de la prise de pouvoir de l'extrême droite et les actions de groupuscules qui lui sont liés obligent notre fédération à réactualiser une réflexion sur la protection de notre outil fédéral et de ses militant-es. Cette réflexion doit inclure la sécurisation des locaux, des données et communications, ainsi que des hommes et femmes qui font vivre notre syndicalisme au quotidien.

163 Par ailleurs, il est impératif que l'activité militante puisse se dérouler dans un cadre serein et sécurisant. Notre volonté de construire une société plus juste, solidaire, résolument écologique, féministe et antiraciste nous oblige à un fonctionnement protecteur pour toutes et tous. Cependant, comme dans tout groupe, des conflits interpersonnels peuvent survenir, entraînant désunions et mal-être parmi nos membres. Ces conflits, en plus de fragiliser des syndiqué-es qui peuvent être amené-es à ne plus s'engager, peuvent également fragiliser tout le collectif. La FSU doit œuvrer à la prévention des conflits et violences entre camarades. Ce travail se concentrera, notamment, sur les causes des différends, les médiations possibles, les formations, en lien avec les syndicats nationaux, le Centre de formation et l'Institut de recherche de la FSU.

164 II.3.3.2. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

165 La lutte contre les violences sexistes et sexuelles à la FSU continue d'être une nécessité. Elle emprunte deux démarches :

166 ▶ Former les militant-es, de façon à prévenir tout geste relevant de VSS, mais aussi pour identifier et traiter les situations problématiques. Tout ne relève pas d'une saisine de la cellule de veille : le travail au quotidien de recadrage des comportements inappropriés permet d'éviter que les situations ne dégénèrent.

167 ▶ Traiter les situations ayant demandé et nécessité l'établissement d'un rapport transmis par la cellule de veille : travail avec les structures concernées pour faire cesser la situation (protection des victimes, gestion des personnes mises en cause).

168 La FSU doit s'engager pour que la formation sur les VSS devienne un passage obligé de tout engagement militant, sans qu'il soit besoin de l'imposer. Le Centre de Formation propose des visios en ce sens, les instances fédérales doivent aussi prévoir des temps dédiés lors de leurs réunions.

169 La cellule de veille nécessite des moyens (décharge, budget). Elle rend compte de son action en CDFN une fois par an. Elle poursuit son travail d'information et de formation à la demande dans les SN et les SD, ainsi que sa production d'outils (flyer, affiche, violentomètre...). Elle travaille en concertation avec les cellules des syndicats nationaux. Elle se dote d'un règlement intérieur et d'un protocole rénové au regard de l'expertise accumulée lors de l'accompagnement des situations et de ses formations.

170 II.3.4. La communication, quelles évolutions

171 La communication est fondamentale dans notre activité syndicale. Elle vise à :

172 ▶ Faire connaître la FSU, améliorer l'identification de la fédération dans tous les champs de syndicalisation.

173 ▶ Promouvoir nos propositions auprès de nos professions et d'un large public.

174 ▶ Rendre compte de l'activité de la FSU auprès de nos adhérent-es.

175 ▶ Porter un regard fédéral sur l'actualité syndicale et sociale.

176 ▶ Faire voter pour la FSU aux élections professionnelles.

177 ▶ Faire adhérer.

178 La communication de la FSU nationale passe par de multiples canaux : communiqués de presse, conférences de presse, passages télé ou radio, interviews, posts sur les réseaux sociaux, articles pour nos sites Internet, capsules pour Expression directe, revue

POUR, tracts, vidéos, brochures, etc.

Ces outils sont complémentaires de ceux des SD et des SN.

Pour les évolutions :

- ▶ Presse : renforcer les liens avec les journalistes, accompagner les SD et les SN qui le souhaitent pour constituer des listes de presse opérationnelles et développer des outils de diffusion de leurs communiqués. **179**
 - ▶ Présence sur les réseaux sociaux : augmenter la visibilité des comptes de la FSU, notamment en renforçant les reposts mutuels. **180**
 - ▶ Site Internet : simplifier la navigation dans notre site Internet et améliorer son référencement. **181**
 - ▶ Matériel militant : diversifier les supports (vidéos, tracts, brochures...) en adaptant le format et le temps de consultation aux publics visés et aux supports utilisés. Les militant-es doivent pouvoir disposer à la fois de documents, avec des informations complètes et précises, et de documents plus percutants, synthétiques et rapidement accessibles. **182**
 - ▶ Vidéo et photos : mettre à disposition des militant-es des ressources photos libres de droit. Constituer un catalogue de vidéos à usage des militant-es (interventions de chercheur-ses au CDFN, colloques, tables rondes...). **183**
 - ▶ Revue POUR : travail de réflexion en cours avec un groupe de travail autour du recours à une enquête de lectorat et d'une amélioration de son projet éditorial. **184**
- Le site national fsu.fr et le développement de nouveaux sites départementaux fsuXX.fsu.fr donnent une lisibilité aux actions de la fédération. Ils permettent un partage systématique sur les réseaux sociaux. **185**
- La campagne de communication de la fédération lors des prochaines élections professionnelles devra poursuivre le travail de lien entre la fédération et les SN, pour permettre une meilleure identification de la fédération. **186**



Partie III. L'activité internationale de la FSU **187**

III.1. L'activité internationale de la FSU **189**

III.1.1. Enjeux et perspectives **190**

Les multiples attaques contre les services publics, les atteintes aux droits humains et syndicaux, la montée des mouvements autoritaires, anti-démocratiques, xénophobes, l'accroissement des inégalités sont le quotidien de nombreux pays. D'autres crises comme les crises climatiques et sanitaires ne connaissent pas de frontières. Enfin, les nombreuses guerres, agressions, intimidations mettent en danger des populations et s'opposent aux droits les plus élémentaires. **191**

Face au caractère global de ces crises, la réponse du syndicalisme de lutte et de transformation sociale doit se construire elle aussi à l'échelle internationale. La FSU continuera à travailler avec l'ensemble de ses partenaires : syndicats d'autres pays, structures syndicales internationales, collectifs et réseaux internationaux pour construire les rapports de force et les luttes en faveur d'une société socialement plus juste, respectueuse de l'environnement, plus inclusive, féministe, pacifique et antiraciste. **192**

Les activités internationales éclairent la réflexion et alimentent les actions syndicales nationales. L'adhésion récente de la FSU à la FSESP, la Fédération syndicale européenne des Services publics (en anglais EPSU), va dans ce sens. Elle poursuit et complète la voie ouverte par les syndicats nationaux de l'éducation au sein de l'Internationale de l'Éducation (IE), du Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE) ou du Comité syndical francophone de l'éducation et la formation (CSFEF). Elle ouvre l'action syndicale internationale aux autres secteurs de la fédération. Une démarche similaire pourrait être initiée auprès de la CES, Confédération Européenne des Syndicats et de la FERPA, Fédération Européenne des retraités et des personnes âgées, pour défendre encore davantage les droits et les intérêts des salarié-es et des retraité-es à l'échelle internationale. **193**

Enfin, au moment où les droits humains et syndicaux sont régulièrement remis en cause, la solidarité syndicale internationale est plus que jamais indispensable et conti- **194**



nuera d'être un pan important de l'activité internationale de la FSU.

196 La FSU rendra visible ses activités internationales (EPSU, CSFEF...), celles des syndicats membres de la FSU, dans la revue POUR et dans ses autres publications via le site internet de la FSU et ses réseaux sociaux.

197 III.1.2. Altermondialisme et forums sociaux

198 Les forums sociaux ont joué un rôle clé en facilitant les échanges entre les différents mouvements sociaux et ont contribué à renforcer la solidarité et la coordination entre eux. La FSU s'implique notamment au sein de l'Alter Summit et dans ses actions. Cependant, au fil du temps, leur influence et leur visibilité diminuent, en partie à cause de l'émiettement du paysage politique et social en Europe et des difficultés internes persistantes.

199 L'objectif est de reconstruire un nouvel espace, en prenant en compte les réussites et les limites du forum social européen. En 2023, la FSU a participé à l'Université d'été européenne des mouvements sociaux à Mönchengladbach en Allemagne. En 2024, elle a été partie prenante de l'organisation de l'Espace Commun Européen des alternatives à Marseille (ECSA). La FSU poursuivra son investissement dans cet espace d'échanges et de réflexions qui, bien que propice pour porter nos revendications, reste à consolider.

200 III.2. Le syndicalisme en Europe

201 III.2.1. Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP)

202 Suite à l'adhésion à la FSESP, en anglais European Federation of Public Service Unions (EPSU), la FSU a participé à son congrès à Bucarest en juin 2024. Le congrès regroupait les organisations syndicales des services publics, hors éducation, de toute l'Europe.

203 Les priorités qu'elle s'est donnée concernent la lutte contre l'extrême droite, la création de lieux de travail inclusifs, l'opposition à l'austérité et la défense d'une Europe qui fait passer les personnes, la planète et la paix avant les profits.

204 Les débats ont porté notamment sur les crises liées au coût de la vie, de la conquête de salaires plus élevés au moyen de la négociation collective et de la réponse à donner aux attaques contre le droit de grève. Le congrès a permis de mettre en lumière la solidarité mondiale et les défis communs aux travailleuses et travailleurs des services publics.

205 La FSU prendra toute sa place que cela soit pour la Fonction publique d'État, la Fonction publique territoriale ou la santé.

206 III.2.2. Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (ESR)

207 Dans ces trois domaines, le mouvement syndical international de l'éducation s'organise à travers l'Internationale de l'Éducation (IE), dont 4 syndicats nationaux sont membres : SNCS, SNES, SNESUP et SNUIPP, ainsi qu'au sein de la région Europe de l'IE via le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). Avec ses 383 organisations membres, l'IE représente plus de 32 millions d'enseignant-es et de personnels de soutien à l'éducation dans 178 pays et territoires.

208 L'IE et le CSEE promeuvent un enseignement de la petite enfance au supérieur ainsi qu'une recherche à la fois publique, de qualité et accessibles à toutes et tous. Or, dans de très nombreux pays, les financements publics de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche se dégradent entraînant notamment une pénurie mondiale d'enseignant-es. Selon l'UNESCO il manque 44 millions d'enseignant-es d'ici à 2030 pour atteindre l'objectif de développement durable numéro 4 de l'ONU (ODD 4 objectif accès à l'éducation de qualité pour toutes et tous). Ces difficultés de recrutement ne sont pas le seul signal d'échec des politiques éducatives menées. On observe à travers le monde une hausse des départs volontaires par des enseignant-es découragé-es par des salaires peu attractifs et des conditions de travail dégradées. Enfin, on constate également que l'embauche de personnels précaires et peu ou pas formés est de plus en plus courante. Ces choix dégradent encore davantage les services publics offrant ainsi un prétexte fallacieux pour leur privatisation croissante.

209 De plus, les libertés pédagogiques, académiques et de recherche sont régulièrement attaquées dans le monde, y compris dans les pays démocratiques. Les scientifiques



sont particulièrement visé-es dans leur rôle de « lanceurs d'alerte » sur les questions environnementales, sociales et économiques. La FSU rappelle son profond attachement à la défense de ces libertés, partout dans le monde et à tous les niveaux d'enseignement et de recherche.

Pour toutes ces raisons, les syndicats de la FSU membres de l'IE continueront de s'impliquer à tous les niveaux dans les campagnes et les travaux de l'IE et du CSEE qui répondent à leurs mandats. Ils travailleront à construire les convergences visant à améliorer les financements de l'éducation et de l'ESR et à les rendre accessibles à toutes et tous. Ils poursuivront les luttes pour rendre les métiers plus attractifs par de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. **210**

III.3. Solidarités syndicales internationales et francophonie syndicale **211**

III.3.1. Activités de coopération syndicale et solidarité syndicale internationale **212**

La coopération syndicale internationale et la coopération syndicale internationale s'expriment de diverses manières, c'est pourquoi les mandats de Metz restent d'actualité. Tout d'abord, elles passent par des prises de position politiques. La FSU exprime sa solidarité aux peuples et organisations syndicales qui luttent pour la reconnaissance des droits les plus élémentaires et leurs mobilisations en cours dans le monde. Par ailleurs, les échanges réguliers avec d'autres fédérations syndicales permettent de montrer la cohérence des attaques contre les services publics, de donner un éclairage différent aux situations françaises et d'anticiper les effets de certaines politiques publiques. **213**

La coopération syndicale internationale est une autre forme de solidarité internationale. Elle permet aux syndicats partenaires de se renforcer, de renouveler les équipes militantes et d'aborder dans de meilleures conditions les négociations avec leurs gouvernements respectifs. Au sein de la FSU, elle s'organise à travers les actions menées au sein du CSFEF mais aussi à travers les programmes de coopération syndicale internationale développés par les syndicats nationaux. **214**

III.3.2. Francophonie syndicale **215**

La FSU participe à la direction du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) et au financement de ses activités. Elle en partage la direction avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui occupe le poste de secrétaire général-e. Le CSFEF constitue la branche francophone de l'Internationale de l'Éducation et rassemble les syndicats les plus importants du monde francophone. Par des actions de solidarité et de coopération syndicale internationale, il a pour objectif de proposer une alternative à la francophonie institutionnelle en assurant la promotion du syndicalisme et de la défense des droits et libertés. **216**

Dans un monde où les libertés publiques, en particulier syndicales, sont largement menacées, la FSU doit continuer de renforcer ses activités de solidarité et de coopération au sein du CSFEF. Elle participera ainsi à intensifier les actions de formation syndicale dans lesquelles elle est déjà engagée, en particulier en direction des jeunes et des femmes. Elle affichera ainsi internationalement ses engagements au service de la promotion de l'enseignement public et la défense des personnels d'éducation. **217**

Lors de la rencontre 2024, les élections ont confirmé le rôle moteur de la FSU au sein de l'organisation. La FSU consolidera sa participation au sein du CSFEF. **218**



Zoom • Extrême droite : rien d'inéluctable !

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Les résultats des élections du printemps 2024 montrent un enracinement du vote d'extrême droite et la porosité d'une partie du champ politique à ses idées. Si le danger immédiat a été écarté, le risque reste présent de voir arriver au pouvoir un parti raciste, antisocial dont les intérêts sont à l'opposé de ceux des travailleurs et des travailleuses. C'est donc bien aussi la responsabilité du syndicalisme de lutter contre ce danger.

Cette situation en France n'est pas sans lien avec les évolutions des résultats de l'extrême droite dans de nombreux pays. En Europe, deux pays sont dirigés par l'extrême droite (Italie, Hongrie). Elle participe au gouvernement aux Pays-Bas, en Slovaquie ou en Finlande. Cette emprise n'est pas inéluctable comme l'ont montré le Brésil ou la Pologne où le mouvement social a pris sa place pour renverser les gouvernements d'extrême droite.

Cette progression électorale de l'extrême droite s'explique par plusieurs facteurs :

- un discours médiatico-politique normalisant les thèses d'extrême droite et instrumentalisant des faits divers tragiques pour créer un climat permettant l'adoption des lois « immigration » ou « sécurité publique ».
- des politiques publiques menées provoquant une hausse des inégalités et délaissant des pans entiers de la population.
- un détournement par l'extrême droite des valeurs comme la laïcité, le féminisme ou l'écologie.
- la fragilisation des salarié-es par la perte de sens de leur métier et les répercussions de l'évolution des pratiques managériales.

Elle n'épargne aucun secteur de la société y compris au sein de nos métiers. Les ressorts de ce vote sont multiples. Il trouve notamment ses motivations dans les discours antisociaux et stigmatisant les exclu-es du travail réduit-es au rang « d'assisté-es » ainsi que dans les dynamiques racistes qui parcourent la société.

La proximité avec une organisation syndicale modifie le comportement électoral et diminue le vote en faveur de l'extrême droite (19 % contre 37 % pour les personnes ne se déclarant proches d'aucun syndicat). Cela renforce l'enjeu pour la FSU de développer la présence du syndicalisme au plus près des salarié-es.

Nos tâches syndicales

Dans ce climat, la FSU se donne un mandat pour analyser plus en détail les ressorts de ce vote dans ses champs de syndicalisation et celui de la jeunesse. Elle décide de travailler sur trois axes.

Tout d'abord, développer la syndicalisation est la première des réponses.

La FSU continuera à sécuriser son organisation et ses capacités d'actions syndicales confrontées aux offensives de l'extrême droite comme à protéger les militant-es et agent-es visé-es par les attaques de l'extrême droite. En effet, des militant-es engagé-es dans la lutte contre l'extrême droite font l'objet de fichage, d'affichage public, de menaces. La FSU a toujours réagi immédiatement et travaille à renforcer des outils permettant de déployer une réaction forte et rapide pour aider les victimes de tels agissements. Elle décide d'aider les sections départementales et les syndicats nationaux à se doter des moyens de prévenir de tels actes.

Dans le même temps, elle entend augmenter sa capacité de lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques par des actions de type « éducation populaire » dans nos milieux professionnels, au plus près des salarié-es et agent-es de la fonction publique et également,



particularité de notre implantation syndicale, en direction des usager-es des services publics. Deux axes forts de cette campagne de proximité sont à mener de front : mettre en lumière son imposture sociale et déconstruire le racisme, lequel divise le monde du travail. Cette dernière dimension pourra prendre appui sur la campagne intersyndicale interprofessionnelle de « lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur les lieux de travail ».

La FSU se donne pour objectif la construction de cadres unitaires larges pour lutter dans la durée contre l'extrême droite à l'instar du travail unitaire déjà mené dans l'éducation comme dans Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA). Cela pourrait déboucher sur la construction d'actions de formations syndicales, de documents à destination des salarié-es, d'initiatives publiques...

Enfin, elle contribuera à dessiner d'autres perspectives, mêlant mobilisations syndicales pour nos revendications et construction d'alternatives sociales et écologiques.

La lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques constitue une priorité dans laquelle l'unité la plus large est un enjeu central.

L'arrivée au pouvoir de l'extrême droite n'est en rien inéluctable.

11

12

Modifications statutaires

Le CDFN des 15 et 16 octobre 2024 a validé la proposition de modification statutaire régulièrement déposée avant le 03 août 2024 conjointement par les tendances Unité & Action, École Émancipée et Émancipation ainsi que par les syndicats nationaux suivants : FSU-SNUipp, FSU-TEIOS, SNAC, SNASUB, SNCS, SNE, SNEP, SNES, SNESUP, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNUFDEN, SNUITER.

Aucune autre proposition n'a été déposée par un SN, ni par une tendance, ni par une SD.

Projet de modification statutaire, portant sur l'ajout d'un article 18bis.

Article 18bis

La FSU est dotée d'une cellule interne de veille et de prévention des Violences Sexistes et Sexuelles.

Motivation : il s'agit d'inscrire dans les statuts de la fédération l'existence de la cellule FSU, cellule interne de veille et de prévention des VSS.

Rapport financier 2025

Ce rapport financier concerne les exercices comptables 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023. Les comptes de résultats que vous trouverez en annexe agglomèrent le siège de la FSU, les Sections Départementales et les Conseils Fédéraux Régionaux. Lors de la publication des comptes certifiés au *Journal Officiel*, les comptes du Centre de Formation, de l'Institut de Recherche et la SCI Pixel y sont associés.

Pour cette dernière entité, après la Transmission Universelle de Patrimoine vers la FSU intervenue au 1^{er} janvier 2019, la SCI Pixel avait été dissoute. Cette TUP a facilité la gestion administrative et comptable du siège de la FSU. La SCI a depuis été liquidée, en septembre 2022, par le notaire pour permettre l'achat du siège à Bagnolet.

La période est à la fois marquée par les mesures sanitaires imposant des restrictions sur les déplacements et les réunions en 2020/2022 jusqu'au congrès à Metz puis la campagne des élections professionnelles et les travaux du nouveau siège à Bagnolet – 2022/2023.

Les faits marquants au niveau des dépenses :

- Organisation du congrès national de Metz pour un budget avoisinant 870 000 € - hors publications - et la publication fédérale *Pour* qui représente un coût croissant du fait de l'augmentation continue de l'affranchissement, du papier et des frais de routage. L'augmentation du nombre d'abonné-es numériques – de 30 à 50 000 – a permis toutefois de limiter l'augmentation de ces charges par la baisse mécanique du nombre d'abonné-es papier.
- Les frais militants : ce poste de dépenses est un des plus importants pour les SD/CFR et plus particulièrement pour le national. Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ont augmenté de 20 % suite à la période covid.
- Le CDFN de mai 2022 a acté l'achat du nouveau local à Bagnolet : 2,7 millions d'emprunt à 2 % sur 15 ans (215 000 €/an) pour l'acquisition. Et 2,3 millions pris sur les fonds de réserve pour financer la réhabilitation et les travaux : + 500 000 € par rapport au prévisionnel – inflation sur les matériaux dans le contexte de la guerre en Ukraine et travaux supplémentaires apparus nécessaires en cours de chantier : ascenseurs pour accès PMR, bacs d'étanchéité de récupération d'eau dans les plafonds...
- La campagne des élections professionnelles de 2022 avec les « petits et grands combats ».
- Matériel syndical FSU négocié et acheté en gros pour les actions : 8 mars, 25 novembre, réforme des retraites.

Les aides aux Syndicaux Nationaux et aux Sections Départementales

- Aides aux « petits » SN pour l'organisation de leur congrès national.
- Des aides ponctuelles ont été apportées aux SD pour faire face au déficit structurel de financement rencontré par certaines en milieu rural particulièrement.
- Suite aux réunions des SD, une maquette sur les sites WP des SD plus moderne s'est déployée et est en passe d'être finalisée.
- Mise à disposition de matériel syndical : 4 pages des secteurs, guides, brochures, etc.

Les faits marquants au niveau des recettes

Les recettes de la FSU nationale proviennent très majoritairement des cotisations et leur niveau est donc lié à la syndicalisation dans chaque SN :

- 2018/2019 : 158 420 → 2 200 012 €
- 2019/2020 : 155 208 → 2 149 304 €
- 2020/2021 : 150 580 → 2 097 821 €
- 2021/2022 : 144 687 → 2 013 949 €
- 2022/2023 : 146 752 → 2 041 570 €

Les autres sources de revenus de la FSU nationale proviennent de notre représentante au CESE, Bernadette Groison, à hauteur de 30 000 € environ et de la subvention Fonction publique à hauteur de 363 034,50 €. Cette dernière sert à financer les actions de formation et de recherche du Centre de Formation (130 000 €) et de l'Institut de Recherche de la FSU (80 000 €).

80 % des recettes de la FSU nationale proviennent donc de la syndicalisation des SN.

Au niveau des SD et CFR, les subventions des collectivités sont non-négligeables mais les montants attribués s'érodent au fil des années dans certaines régions.

Au niveau des SD et des CFR, les finances sont saines – 3,5 millions en caisse – mais quelques SD rencontrent des difficultés structurelles de financement – loyers, fluides, déplacements, ruralité, petit département donc moins de syndiqué-es.

Le bilan et les perspectives

Le niveau des réserves de la FSU siège représente au 31 août 2023, 1/3 d'un budget annuel de la FSU. Cette réserve permet de financer le présent congrès.

La vente des Lilas est destinée à reconstituer les fonds de réserve pour avoir un filet de sécurité. Toutefois, la succession des exercices déficitaires du siège et l'étude en projection des prévisionnels sur

les années à venir a rendu urgente une réflexion globale sur les postes de dépenses en inflation – publications, frais militants, frais de fonctionnement – et sur les recettes que constituent les cotisations nationales. L'équilibre dépenses/recettes ne permet plus de prévoir des exercices suffisamment excédentaires pour provisionner et financer les actions ou investissements nouveaux ainsi qu'un congrès fédéral dans les conditions que l'on connaît.

Cette année, un fonds d'aide d'urgence aux SD est mis en place le temps de retravailler les critères du montant des versements des parts fédérales.

Les SD et CFR sont dorénavant autonomes pour leurs commandes de matériel grâce à la mise en place de la e-boutique.

L'adhésion de la FSU à l'EPSU – Fédération syndicale européenne

des services publics – même si elle représente un coût non-négligeable, permet une visibilité de la FSU.

Les comptes agglomérés de la FSU ont été certifiés sans réserve sur les trois derniers exercices comptables et sont publiés à N+1. Cette régularité serait impossible sans le concours des trésorier-es des SD et CFR qui ont appréhendé tout l'intérêt des règles comptables introduites par la loi du 20 août 2008 au titre de la transparence financière.

Comme pour les congrès nationaux précédents, un stage de formation « Trésorerie SD/CFR » sera organisé lors du premier trimestre 2025 pour faciliter l'intégration des nouvelles équipes issues des congrès départementaux.

Comptes de résultats FSU 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023

CHARGES	NATURE DE LA DÉPENSE	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	Énergie	45 181,74 €	33 959,32 €	50 991,14 €
	Fournitures administratives, licence informatique et autres	92 212,21 €	100 787,72 €	79 378,99 €
	Locations (matériel, immobilière) et charges locatives	271 430,83 €	304 170,61 €	321 332,49 €
	Entretien, réparations et maintenance	100 036,95 €	141 962,58 €	147 644,56 €
	Assurances	37 588,04 €	37 055,91 €	48 683,38 €
	Documentation, colloques	17 973,91 €	18 470,44 €	17 839,88 €
	Honoraires	44 640,00 €	24 145,63 €	43 592,36 €
	Communication, relations publiques et action	483 514,92 €	464 929,43 €	728 155,09 €
	Publications et courtage de la régie « com d'habitude »	819 261,42 €	897 881,54 €	776 782,84 €
	Frais militants	248 617,80 €	493 793,98 €	561 283,37 €
	Affranchissement, téléphone et internet	114 078,52 €	111 634,88 €	107 103,25 €
	Crédit TVA SD + TVA déductible non récupérable FSU	66 544,00 €	61 686,00 €	96 532,00 €
	Impôts, taxes	55 036,10 €	53 539,56 €	97 706,81 €
	Frais bancaires	10 560,87 €	11 892,41 €	16 259,77 €
	Salaires : siège + SD	145 721,20 €	162 572,57 €	169 197,53 €
	Intérêts emprunt achat Bagnolet	0,00 €	0,00 €	28 233,51 €
	Dons, solidarité et cotisations	140 048,55 €	116 592,18 €	148 628,81 €
	Centre de formation	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
	Institut de recherche	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	Charges exceptionnelles	5 182,91 €	6 634,64 €	40 274,34 €
	Amortissements	191 905,06 €	171 819,07 €	305 341,08 €
	Congrès Metz	30 179,80 €	897 467,13 €	3 202,74 €
	Élections professionnelles		60 765,00 €	113 004,84 €
	Droits d'auteur et de reproduction		11 250,00 €	0,00 €
	TOTAL	3 129 714,83 €	4 393 010,60 €	4 111 168,78 €

PRODUITS	NATURE DE L'ENCAISSEMENT	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	Vente produits	608,81 €	24 802,50 €	22 609,03 €
	C.S.A et autres	54 000,00 €	42 000,00 €	164 979,71 €
	Publicité	201 618,88 €	173 927,60 €	181 979,71 €
	Subvention Fonction publique FSU	363 034,50 €	363 034,50 €	363 034,50 €
	Subventions diverses collectivités	550 469,08 €	481 585,82 €	515 472,78 €
	Remboursements divers	500,30 €	69 711,02 €	20,00 €
	Intérêts livrets	5 044,27 €	5 333,92 €	7 226,86 €
	Congrès (subvention congrès collectivités + loc. stand)		38 040,00 €	6 000,00 €
	Reversement CESE et CESER	254 318,04 €	264 480,61 €	304 783,84 €
	Recettes exceptionnelles SD (don)	49 604,59 €	10 149,60 €	87 486,54 €
	Cotisations des syndicats nationaux	2 097 820,00 €	2 013 949,00 €	2 041 570,00 €
	<i>Dont reversements SD</i>	425 723,00 €	422 426,00 €	405 613,00 €
	Divers (transferts de charges, produits exceptionnels)	117 417,63 €	144 842,11 €	151 826,87 €
	TOTAL	3 694 436,10 €	3 631 856,68 €	3 766 010,13 €

RÉSULTAT	564 721,27 €	-761 153,92 €	-345 158,65 €
-----------------	---------------------	----------------------	----------------------

11^e CONGRÈS NATIONAL

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025



Fédération Syndicale Unitaire

